



LIFE III

focus



# LIFE pour Natura 2000

*10 ans d'application du règlement*



Commission européenne

**Commission européenne  
Direction générale Environnement**

*LIFE Focus est la revue du programme LIFE III (2000-2004).*

*LIFE ("L'Instrument Financier pour l'Environnement") est un programme lancé par la Commission européenne et coordonné par la Direction générale Environnement (Unité LIFE - BU-9 02/1).*

*Le contenu de LIFE Focus ne reflète pas nécessairement les opinions des institutions de l'Union européenne.*

**Direction de la rédaction :** Mecomat/ECOSPHERE – **Éditeur responsable :** Bruno Julien, Commission européenne, DG Environnement, Unité LIFE - BU-9 02/1, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles – **Ont contribué à la rédaction :** Marc Thauront (coordinateur), Yolaine Bouteiller, Bernard Brookes, Joaquim Capitaó, Bertrand Delpeuch, Anton Gazenbeek, Bruno Julien, Federico Nogara, Concha Olmeda, Angelo Salsi, Kerstin Sundseth, Alberto Zocchi – **Iconographie :** Yolaine Bouteiller, Jean-François Dejonghe, Manuel Merino, Atecma, Comunità Ambiente, Ecosphère & Nature Link International. **Photographies de couverture :** Fundacion CBD-Habitats, M. Thauront et Quetzal. – **Conception graphique :** Quetzal/Kaligram – **Ce numéro de LIFE-Focus** est publié en 2 langues (Anglais et Français) et tiré à 7 000 copies.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne

Un nouveau numéro unique gratuit : **00 800 6 7 8 9 10 11**

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003

ISBN 92-894-4338-3

© Communautés européennes, 2003

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*

Imprimé sur papier blanchi sans chlore

Commission européenne

**LIFE FOCUS / LIFE pour Natura 2000 : 10 ans d'application du règlement**

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes

2003 – 108 p. – 21 x 28 cm

ISBN 92-894-4338-3




### Nicholas Hanley

*Chef d'Unité – Nature et biodiversité*

### Bruno Julien

*Chef d'Unité – Life*

*Commission Européenne,  
Direction Générale Environnement*

© Photo M. Fourti / Ecosphère

## sommaire

<b>LIFE pour Natura 2000</b>	..... p. 2
LIFE-Nature et le réseau Natura 2000	..... p. 6
LIFE-Nature et les acteurs de Natura 2000	..... p. 18
Gérer les sites Natura 2000 grâce à LIFE-Nature	..... p. 30
Les modes opératoires de LIFE-Nature	..... p. 38
Surveillance, connexion et restauration : LIFE-Nature est-il un outil pilote ?	..... p. 56
LIFE-Nature en faveur de la biodiversité	..... p. 68
Financer les sites Natura 2000 avec LIFE-Nature	..... p. 84
Conclusion	..... p. 92
Bibliographie	..... p. 96
Index des projets cités	..... p. 98

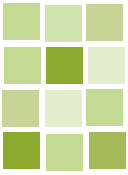
<sup>1</sup> <http://europa.eu.int/comm/environment/nature/docum.htm> et <http://europa.eu.int/comm/environment/life/home.htm>

Reconnaissant l'importance de sauvegarder la biodiversité, le Conseil européen de Göteborg a fixé, en juin 2002, l'objectif d'en enrayer le déclin d'ici 2010. La réalisation de cet objectif a été retenue comme l'un des thèmes prioritaires du 6e Programme Communautaire d'Action pour l'Environnement. Les pays candidats ont aussi montré leur détermination à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité en signant la déclaration d'El Teide. Intitulée "*Natura 2000 : un partenariat pour la nature*", il s'agit d'un engagement fort en faveur de la mise en œuvre de ce réseau. Avec des sites représentant plus de 10% de la superficie du territoire communautaire, le réseau Natura 2000 constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour la conservation de la nature. Ce réseau de zones protégées a pour mission la conservation des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire. L'objectif est novateur et ambitieux, il nécessite donc une forte mobilisation et des moyens adaptés pour sa mise en œuvre

LIFE-Nature, instrument financier communautaire spécifique et ciblé sur la conservation des milieux naturels depuis 1992, est un outil pilote de développement durable au service de Natura 2000. C'est une bannière qui mobilise les acteurs du territoire autour d'un grand nombre de projets qui constituent un véritable champ d'expérimentation pour la conservation des milieux naturels.

Les projets LIFE et leurs effets concrets sur le développement durable sont en général bien connus et perçus au niveau local, là où les projets se sont déroulés. Par contre, l'effet consolidé de ces projets n'a jusqu'ici fait l'objet que d'analyses limitées au sein de diverses publications disponibles sur le serveur Europa<sup>(1)</sup>. Après 10 ans de mise en œuvre des projets (1992-2001), il est donc temps de dresser un bilan de l'impact général de LIFE-Nature sur la mise en place de Natura 2000 et d'en appréhender l'utilité pour l'application des directives communautaires sur la nature. Cette publication évalue l'apport des projets LIFE aux différents articles de la directive "Habitats" et illustre les synergies entre LIFE-Nature et les autres instruments des politiques communautaires.

Dans son "*Plan d'Action en faveur de la diversité biologique dans les domaines de la protection des ressources naturelles*", et dans la stratégie de communication de l'instrument LIFE adoptée en 2002, la Commission encourage la collaboration entre les projets LIFE-Nature et s'engage à participer activement à la diffusion de leurs résultats. Tel est l'objectif de cette publication.



# LIFE pour Natura 2000

LIFE-Nature est l'un des trois volets du Règlement LIFE<sup>(1)</sup> dont l'objectif est de contribuer "à la mise en œuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementale de la Communauté". Pour LIFE-Nature, ce sont la directive "Oiseaux"<sup>(2)</sup> de 1979 et la directive "Habitats"<sup>(3)</sup> de 1992 qui constituent la référence avec en particulier la mise en place du réseau Natura 2000. Il paraît utile dans un premier temps de placer cette politique communautaire de conservation de la biodiversité dans son contexte général.



© Photo Martin Davies/RSPB

La Communauté européenne a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) le 21 décembre 1993. Cette convention internationale a été signée à Rio de Janeiro en 1992 lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. Ses objectifs sont :

- > la conservation de la diversité biologique,
- > l'utilisation durable de ses éléments,
- > le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

L'intégration des politiques communautaires est l'une des réponses importantes pour la mise en œuvre

de cette convention. Ainsi, l'un des principes généraux du Traité instituant la Communauté européenne prévoit que "les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques [...] de la Communauté [...], en particulier afin de promouvoir le développement durable". De même, la **Stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique**<sup>(4)</sup> présente les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour plusieurs secteurs d'activité clés :

- > la protection des ressources naturelles,
- > l'agriculture,
- > la pêche,

- > les politiques régionales et d'aménagement de l'espace,
- > les forêts,
- > l'énergie et les transports,

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1655/2000 du 17/07/2000

<sup>2</sup> Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

<sup>3</sup> Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

<sup>4</sup> Communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement, COM (98) 42 final



- > le tourisme, et
- > la coopération économique et l'aide au développement.

La politique environnementale de la Communauté est développée dans le cadre de programmes d'action pour l'environnement pluriannuels. Présenté au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), qui s'est tenu à Johannesburg en 2002<sup>(5)</sup>, le sixième programme d'action pour l'environnement a été adopté en 2002 et s'étend jusqu'en 2010. Il fixe, parmi ses objectifs prioritaires, d'enrayer la diminution de biodiversité au sein de l'UE d'ici 2010.

En mars 2001, la Commission européenne a préparé et adopté quatre plans d'action sectoriels en faveur de la biodiversité<sup>(6)</sup> qui ont été approuvés par diverses formations du Conseil entre juin et novembre 2001<sup>(7)</sup> et par le Parlement européen en mars 2002<sup>(8)</sup>. Le premier plan d'action concerne la protection des ressources naturelles et est axé sur la flore et la faune sauvages ainsi que sur les écosystèmes et les habitats correspondants. Ce plan d'action s'intègre dans une série d'initia-

tives destinées à améliorer l'état du milieu naturel de l'Union européenne. Il prend pour base et complète les dispositions législatives et les initiatives communautaires, déjà adoptées ou programmées. Il tend à exploiter au mieux ces instruments afin de traduire en actions concrètes et spécifiques les objectifs définis en 1998 par la stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique.

Les réglementations communautaires, les plus importantes en matière de conservation de la nature et de la biodiversité sont la directive "Oiseaux" et la directive "Habitats". La directive "Oiseaux" concerne principalement la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages dans l'Union européenne. La directive prévoit que les États membres désignent des zones de protection spéciale (ZPS), tout particulièrement pour la conservation des oiseaux migrateurs, qui représentent une richesse naturelle commune à tous les Européens. La directive "Habitats" protège certaines espèces de faune et de flore sau-

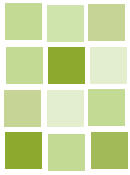
vages ainsi que leur habitat. Les États membres doivent à ce titre désigner des zones spéciales de conservation (ZSC) et mettre en place des modalités de gestion associant leur conser-

<sup>5</sup> Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. COM (2001) 264

<sup>6</sup> Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen - Plans d'action en faveur de la diversité biologique dans les domaines de la protection des ressources naturelles, de l'agriculture, de la pêche et de l'aide au développement et de la coopération économique. COM (2001) 162

<sup>7</sup> Conclusions du Conseil des 18 juin (pêche), 19 juin (agriculture), 29 octobre (environnement) et 8 novembre (développement).

<sup>8</sup> Parlement européen. Résolution non législative A5-0063/2002



vation à long terme aux activités économiques et sociales des populations, en vue de développer une stratégie de développement durable. L'ensemble des ZPS et des ZSC forme le réseau Natura 2000 qui constitue la pierre angulaire de la politique de protection de la nature de l'Union européenne.

L'appui financier et technique nécessaire à la conservation et l'utilisation durable des zones Natura 2000 est donc appelé à jouer un rôle majeur dans le maintien de la diversité biologique au sein de la Communauté, de même que toute action portant sur l'application des deux directives protégeant le patrimoine naturel communautaire. C'est pourquoi, il apparaît pertinent d'examiner la contribution de l'outil financier LIFE au processus Natura 2000. Cette publication s'attache donc à fournir des informations sur les réalisations de LIFE-Nature pour Natura 2000.

LIFE-Nature et le concept de Natura 2000 sont nés à la même époque. Contrairement à LIFE, la directive "Habitats", à l'origine du réseau Natura 2000 a d'abord dû être transposée dans les législations nationales et les inventaires de sites ont été réalisés sur plusieurs années. Par contre, l'outil financier LIFE a démarré rapidement et LIFE-Nature a permis de financer 535<sup>(9)</sup> projets dans l'Union européenne et les pays candidats à l'accession, auxquels s'ajoutent 105 projets financés par deux instruments plus anciens mais précurseurs de LIFE-Nature (ACE & ACNAT).

Avec les 640 projets financés jusqu'à 2001 pour la protection de la nature, la Commission européenne dispose d'une masse d'informations très utiles qui permet de mieux cerner les enjeux et les besoins pour Natura 2000. C'est pourquoi la Commission européenne a lancé le projet intitulé "LIFE pour Natura 2000", objet de cette publication. La mise en place d'une base de données et d'enquêtes, a permis d'analyser plusieurs thèmes issus des obligations des directives "Habitats" et "Oiseaux".

Un audit indépendant sur LIFE avait été réalisé en 1997<sup>(10)</sup> et une évaluation ex-post de quelques projets a déjà été publiée en 2001<sup>(11)</sup>. Cette publication,



plus analytique, est une première approche pour répondre aux questions suivantes :

- > Quels objectifs LIFE-Nature a-t-il atteints quant à la conservation des sites (articles 4 des directives "Oiseaux" et "Habitats"), des espèces et des habitats visés par les directives communautaires (articles 2 des directives "Oiseaux" et "Habitats") ?
- > Comment LIFE-Nature a-t-il favorisé le concept Natura 2000 auprès des différents acteurs de la conservation de notre environnement (acteurs socio-économiques,

citoyens européens, administrations et élus, ONG...)?

- > Des réseaux thématiques européens permettant l'échange et la synthèse de données et de techniques ont-ils été établis? Les résultats de LIFE-Nature ont-ils été correctement diffusés et/ou valorisés ?
- > Quel a été l'apport de LIFE-Nature pour la gestion des sites du réseau Natura 2000 au sens de l'article 6 de la directive "Habitats" ?
- > Quelles sont les activités menées au quotidien par les projets ?



© Photo Michel Pajard - La Loire

> En dehors du maintien des espèces et des habitats dans un état de conservation favorable, comment LIFE-Nature aborde-t-il les autres thèmes de conservation visés par les directives, comme les corridors et relais écologiques (directive "Habitats", article 10), la surveillance de l'état de conservation (article 11), la conservation des zones humides (directive "Oiseaux", article 4) ou encore la création de biotopes (article 3) ou le rétablissement des habitats dans un bon état de conservation (directive "Habitats", article 2) ?

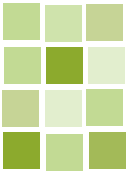
> Au vu des difficultés inhérentes à l'estimation des coûts de Natura 2000, LIFE-Nature apporte-t-il des références pertinentes pour juger des besoins de financement en faveur de Natura 2000 (article 8 de la directive "Habitats") ?

Cette publication, abondamment illustrée, s'insère dans la stratégie de communication sur l'instrument LIFE. Elle est fondée sur une base d'informations en cours de développement qui permettra de réaliser des analyses plus détaillées. L'accent a été mis sur des exemples locaux qui ne sont pas exhaustifs.

<sup>9</sup> Sur la période 1992-2001

<sup>10</sup> Arthur Andersen (1998)

<sup>11</sup> Gazenbeek & Sundseth (2002)



# Life nature et le réseau natura 2000

L'article 4 de la directive "Habitats" prévoit que les États membres proposent pour la mise en place du réseau Natura 2000, une liste de sites accompagnée des informations géographiques et scientifiques nécessaires ainsi que de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces à protéger. L'article 6 de la directive "Habitats" envisage les mesures de conservation nécessaires pour les sites du réseau Natura 2000. Ce chapitre étudie dans quelle mesure LIFE-Nature a favorisé la connaissance et la conservation globale des sites du réseau.



© Photo Countryside Council for Wales - Pays de Galles, Grande-Bretagne

## Financer les inventaires de sites

L'évaluation scientifique à l'échelle nationale, des habitats et espèces d'intérêt communautaire, était la première étape prévue par la directive pour la constitution du réseau Natura 2000. Ces études permettent l'identification des sites importants en fonction des critères communs décrits à l'annexe III de la directive "Habitats" : qualité écologique de l'habitat, taille et densité de la population de l'espèce concernée, degré d'isolement par rap-

port à l'aire de répartition naturelle, superficie occupée... Une liste nationale de sites proposés devait être soumise à la Commission pour mi-1995 sur la base de ces inventaires. L'état des connaissances était très hétérogène en 1992. Certains États membres, comme la Grande-Bretagne avec les SSSI<sup>(1)</sup>, disposaient d'un outil de connaissance et de gestion élaboré. Dans d'autres États, des connaissances scientifiques existaient

mais il n'y avait pas d'outil à l'échelle nationale. L'Union européenne a donc participé au financement de cette première étape sous LIFE I (1992-1995). Parmi les priorités de financement du programme LIFE, qui étaient publiées annuellement à l'époque, nous trouvons en 1993 et en 1994 : "Privilégier (...) [les] inventaires et [l'] amélioration des connaissances en préparation de la mise en place du réseau Natura 2000". En 1994, il était précisé que cette prio-



rité s'appliquait "là où les ressources nationales ne permettent pas de combler les lacunes dans les connaissances scientifiques dans les délais requis par la directive...". Il s'agissait d'une volonté politique pour permettre la mise œuvre de l'article 4 de la directive "Habitats".

Entre 1992 et 1994, cinq pays de l'Union Européenne, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande, ont bénéficié d'un financement LIFE I pour mener à bien des projets nationaux d'inventaire des habitats et espèces de la directive "Habitats". Dans la même période, deux projets régionaux, aux Açores et en Corse, ont également bénéficié d'un financement LIFE. Enfin, sous la rubrique "Pays-tiers" de l'instrument LIFE, Chypre a aussi bénéficié d'un projet à partir de 1998 pour son inventaire national.

## Des projets nationaux de grande ampleur

Les projets d'inventaires nationaux financés par LIFE ont été ambitieux. Ils ont mobilisé de nombreux acteurs et des moyens importants.

Les six projets<sup>(2)</sup>, qui représentent plus de 10 % du budget total de LIFE I, ont démarré entre 1992 et 1994 pour des périodes allant de 2 à 5 ans. Leur budget moyen pour les actions relatives aux inventaires<sup>(3)</sup> était de l'ordre de 2,5 millions d'euros et ils étaient tous cofinancés à 75 % par LIFE, sauf le projet irlandais (50 %). Le projet chypriote (Life Pays-tiers) d'une valeur de ± 0,3 millions d'euros a été cofinancé à 50 %. Dans d'autres pays candidats, des instruments financiers comme PHARE ont pu jouer un rôle équivalent (Pologne, par exemple).

Les bénéficiaires de ces projets étaient soit des autorités nationales (la Direction Générale de la Conservation de la Nature du Ministère de l'Environnement en Espagne, le Ministère de l'Environnement Italien, ICN -Istituto da Conservação da Natureza- au Portugal, le Ministère de l'Agriculture,

des ressources naturelles et de l'environnement à Chypre...), soit un organisme lié au gouvernement du pays bénéficiaire (en Grèce le Goulandris Natural History Museum, Greek Biotope/Wetland center).

En raison de leur importance, les travaux d'inventaire ont été délégués à un grand nombre de scientifiques et d'experts nationaux. En Italie, par exemple, le Ministère de l'Environnement a chargé les 21 régions du pays de l'inventaire des sites d'intérêt communautaire, à travers leur direction de l'environnement. Les Organisations Non Gouvernementales, comme le WWF Italie, et la Società Botanica ont également été des partenaires importants de ces projets.

Les inventaires ont, pour la plupart, été réalisés à partir de la compilation des données existantes mais également, et surtout, à partir des travaux de terrain très importants. Suivant le pays, les prospections de terrain ont été réalisées sur l'ensemble du territoire ou ont été restreintes à des sites déjà déterminés. En Irlande, par exemple, les inventaires ont eu lieu sur les 1 600 sites irlandais identifiés

<sup>1</sup> Sites of special scientific interest

<sup>2</sup> Ireland (Protection of habitats of community importance under the EC birds and Habitats directive), Italie (Habitat Italia : the implementation of the Habitats Directive in Italy), Grèce (Inventory, identification, evaluation and mapping of the habitat types and flora and fauna species in Greece.), Espagne (Inventory of habitat types and species according to Directive 92/43/ECC) et 2 pour le Portugal (Inventory and management of Portugal's natural heritage et Natural habitats and flora species of Portugal)

<sup>3</sup> Certains projets comprenaient d'autres actions





comme “*Areas of scientific interest*”, soit plus de 10 % du territoire. Les scientifiques ont complété le travail par des prospections pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire moins connus. En Espagne, les habitats d'intérêt communautaire ont été recherchés et inventoriés sur l'ensemble du territoire national.

Les études étaient composées de trois phases : l'inventaire des espèces d'intérêt communautaire, l'inventaire et la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et la création de bases de données nationales. Pour Chypre, l'identification des espèces et des habitats devant être ajoutés aux directives “Habitats” et “Oiseaux” constituait un enjeu supplémentaire.

L'inventaire et la localisation des espèces étaient souvent accompagnés d'études spécifiques. Au Portugal, 28 espèces végétales et animales des directives, qui étaient les moins bien connues au niveau national, ont fait l'objet d'études plus précises sur leur distribution mais aussi sur leur biologie et leur écologie, sur les menaces ou leur statut de conservation. Parmi elles, se trouvaient le loup et la loutre. Ce travail a permis d'accroître considérablement les connaissances et d'avoir une meilleure idée de la distribution de ces espèces. Ainsi, les nouveaux résultats laissent apparaître une augmentation de 400 % de l'aire de répartition de la loutre au Portugal, tandis que pour les espèces végétales prioritaires les résultats semblent montrer une régression de la distribution de plus de 70 % en moyenne par rapport aux analyses précédentes.

Le travail réalisé a parfois dépassé le cadre strict des exigences de la directive “Habitats”. En Italie, par exemple, une liste nationale de l'ensemble des espèces animales présentes sur le territoire national a été réalisée ainsi que l'identification de tous les sites abritant des espèces de la liste rouge italienne.

Pour la réalisation des inventaires et cartographies d'habitats, les pays bénéficiaires ont choisi des degrés de précision très variables. En effet, certains ont préféré le niveau strict, exigé par la directive, alors que d'autres ont choisi un niveau de description plus fin. De même, les échelles de repré-



© Photo Marc Thauront

sentation cartographiques ont été différentes.

Les inventaires des habitats ont souvent été l'occasion de récolter de nombreuses autres informations sur leurs usages ou leur degré de dégradation. En Irlande, le propriétaire des terrains a systématiquement été recherché. Il s'agit, en effet, d'une donnée cruciale pour la gestion des sites.

Les deux premières phases de travail ont permis d'aboutir à la production de plusieurs outils de planification pertinents pour la mise en place du réseau Natura 2000, comme pour celle des politiques de conservation en général.

Il s'agit des bases de données, des Systèmes d'Information Géographique et des atlas.

En résumé, LIFE a permis de cumuler les connaissances de terrain, nécessaires à l'identification des sites du réseau Natura 2000 et à l'implication de la communauté scientifique dans les tâches d'inventaires des États membres. Pour certains projets, le résultat attendu comprenait la transmission officielle des listes de sites et des bases de données et cartes obligatoires. Ces données ont permis à la Commission de juger la pertinence des propositions de sites Natura 2000 par les États concernés.

### Le projet d'inventaire espagnol

Le projet d'inventaire espagnol a été choisi pour mieux illustrer ces travaux. En 1992, lors de l'adoption de la directive "Habitats", les connaissances sur les espèces et les habitats des annexes I et II étaient insuffisantes pour permettre à l'Espagne d'établir une liste de sites à proposer pour le réseau Natura 2000. C'est pourquoi, un projet LIFE a été lancé par le Ministère de l'Environnement (cf. interview page suivante). Les habitats et les espèces, animales et végétales cités dans la directive et présents sur le territoire national, ont fait l'objet des études et des productions suivantes :

> Production d'un manuel d'interprétation des habitats espagnols pour l'exercice d'inventaire et de cartographie.

> Les habitats de la directive ont été inventoriés et cartographiés de façon exhaustive et à une échelle 1 : 50 000<sup>e</sup> sur l'ensemble du territoire. Ce travail a été mené par 30 instituts espagnols représentant une équipe de plus de 200 scientifiques sur 8 régions (incluant les îles Canaries et les Baléares). Le niveau de détail qui fut choisi pour la description des habitats est supérieur à celui de la directive puisque les 124 habitats de la directive présents sur le territoire espagnol ont été divisés en un total de plus de 1 600 associations végétales.

> Production d'une base de données et de 1 127 cartes digitalisées couvrant l'ensemble du pays.

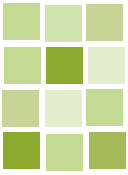
> Études et inventaires des mammifères terrestres et des chiroptères, des cétacés, des poissons, des amphibiens et des reptiles, des arthropodes et des autres invertébrés, de la flore des Canaries.

> Production d'atlas permettant d'identifier les sites particulièrement favorables et importants pour ces groupes d'animaux.

> Compilation sur un SIG (Système d'Information Géographique) des données nationales sur les habitats et sur les espèces pour faciliter le choix des sites à désigner.

Carte des sites proposés au titre de Natura 2000 en Espagne (2002)





## Interview de Cosme MORILLO (Espagne)

Coordinateur des inventaires pour la biodiversité en Espagne

Ancien responsable du projet LIFE "Inventaire des habitats et des espèces de la directive 92/43/CEE en Espagne"

**TITRE DU PROJET :** Inventaire des habitats et espèces de la directive 92/43/ECC.

**BÉNÉFICIAIRE :** La direction générale de la conservation de la nature, Ministère de l'Environnement.

**BUDGET :** 4,667 millions d'euros avec un financement communautaire à hauteur de 75 %.

**DATES :** septembre 1993 à décembre 1997 (2 phases).

### **Quel était l'état des connaissances, sur les habitats et espèces de la directive avant le projet ? En quoi ce projet était-il nécessaire ?**

Il y avait des connaissances sur certaines des espèces mais pas sur toutes. Pour les plus importantes, les espèces phares, l'information était excellente et actualisée, alors que pour d'autres il n'y avait jamais eu d'inventaire même si des scientifiques disposaient de données éparses. Pour les habitats, la situation était complètement différente : rien n'avait jamais été cartographié.

### **Quelles sont les avancées en terme de connaissance scientifique ? Le projet a-t-il permis de faire des découvertes particulières ?**

Tous les habitats et les espèces étaient bien connus des scientifiques et il n'y a eu aucune véritable découverte. Par contre, il est clair que nous n'avions jamais collecté tant d'informations sur une durée aussi courte et surtout dans le cadre d'un objectif commun.

### **En quoi le projet a-t-il permis à l'Espagne de remplir ses obligations vis-à-vis de la directive Habitats ?**

Pour moi, il n'est pas possible d'être confronté de la même manière à nos obligations envers la directive avec ou sans les informations. Il aurait été très difficile de construire un réseau Natura 2000 cohérent avec les informations dont nous disposions au préalable.



### **Comment s'est passée la coordination d'un projet d'une telle ampleur ? Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?**

La coordination d'un projet d'une telle ampleur peut apparaître comme un sérieux problème... et c'était le cas au démarrage. La meilleure façon d'outrepasser ces problèmes est surtout d'éviter de dire aux auteurs ce qu'ils ont à faire, car ils le savent souvent mieux que nous. Il vaut mieux expliquer ce dont on a besoin, ce que l'on souhaite qu'ils produisent et ce pourquoi on en a besoin. Donc la principale tâche était de préparer le projet, de choisir les bonnes personnes et de fournir de l'assistance... et de temps en temps de rappeler la date butoir ! La principale leçon que j'ai apprise est qu'il faut savoir rester aussi simple que possible et s'intéresser aux résultats plutôt qu'aux moyens.

### **Le projet a-t-il eu un effet "pump-priming" ? A-t-il initié de nouveaux projets ?**

Il est apparu clairement, avant la fin du projet, qu'il y avait une excellente opportunité pour étendre l'inventaire au-delà des espèces et des habitats des annexes de la directive. Un nouveau projet intitulé Inventario Nacional de Hábitats y Taxones a donc été lancé en 1998 pour faire l'inventaire et le suivi de la biodiversité espagnole. Les données sur les poissons d'eau douce, les amphibiens et les reptiles ont maintenant été publiées et les oiseaux, les mammifères et les habitats devraient être prêts pour la fin de l'année avant la parution de la flore vasculaire menacée l'année suivante.

### Les projets régionaux

Ces projets plus modestes avaient un budget moindre (850 000 € pour la Corse et 266 000 € pour les Açores) mais les enjeux étaient aussi importants.

Le projet portugais des Açores a inventorié et évalué la distribution des espèces endémiques et des habitats d'intérêt communautaire afin de dresser une carte des sites. Il a complété le projet national qui, lui s'intéressait aux régions continentales du Portugal.

Le projet corse a établi un bilan remarquable en terme de connaissance des habitats et des espèces végétales, à tel point que la Corse, après ce projet, est devenue l'une des régions de France les mieux connues pour ses richesses naturelles. Pour le littoral, le projet a permis de couvrir et de compléter de façon quasi exhaustive la répartition des éléments d'intérêt. Pour certains

habitats de l'intérieur de l'île, très peu connus auparavant (forêts à *Taxus baccata* de Corse ou sources pétrifiantes avec formations de tufs) ou découverts récemment (tourbières hautes actives), les inventaires réalisés dans le cadre du projet ont permis d'effectuer une synthèse sur la distribution et le statut de conservation. Le projet a donné aux acteurs locaux des bases précieuses pour préserver et gérer le patrimoine naturel très riche de cette île. Cette région est aujourd'hui très dynamique et propose des projets LIFE basés sur ces connaissances précises.

*Îlot du Fazzio, Bouche de Bonifacio. Cet îlot héberge une très importante population de *Silene Velutina*, espèce prioritaire inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats". Le projet corse a établi un bilan remarquable en terme de connaissance des habitats et des espèces végétales de l'île.*





## Agir sur les sites Natura 2000 avec LIFE-Nature

A ce jour, 1 776 sites proposés pour Natura 2000 ont été concernés par un projet LIFE-Nature, ACE & ACNAT.

© Photo Juan Carlos Blanco



Asturies, Espagne.

Fin 2001, 1 776 sites sur les 17 786 proposés ou désignés pour Natura 2000 avaient été concernés par au moins l'un des 640 projets LIFE-Nature, ACE & ACNAT<sup>(1)</sup>. Ce chiffre ne tient pas compte des projets qui ne sont pas précisément localisés sur un site donné. C'est le cas pour les inventaires généraux vus précédemment, pour les projets méthodologiques ou pour ceux qui visent une espèce de façon générale. Dans certains cas, ces projets ont néanmoins mené des actions pilotes sur quelques sites (cf. fig. 1). D'autres projets sont réalisés dans les pays candidats, donc hors Natura 2000. Enfin, pour d'autres encore les informations n'ont pas pu être retrouvées, mais ils sont rares.

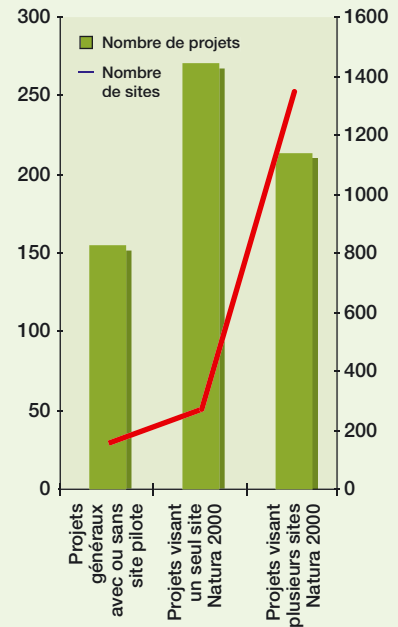
**Tab. 1 :** Part du réseau Natura 2000 touchée par les projets LIFE-Nature

Sites Natura 2000	Nombre de sites touchés par LIFE	Nombre de sites du réseau Natura 2000 (mars 2002)
ZPS	376	2885
pSIC ou SIC	1400	14901
Total	1776	17786

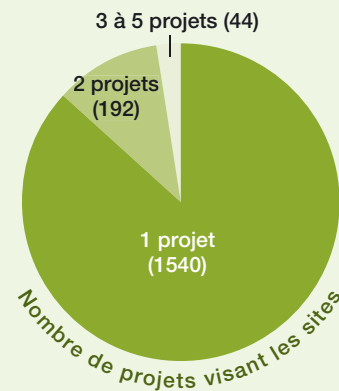
### Natura 2000 couvert à 10 %

Plus de la moitié des projets localisés n'ont concerné qu'un seul site du réseau Natura 2000. Les autres se sont partagé les sites restants avec une moyenne de 6 sites Natura 2000 par projet (cf. fig. 1). Quelques projets pilotes ont concerné un grand nombre de sites. Ce fut le cas pour les projets sur les plans de gestion en Irlande (165 sites !) et en France (35 sites), pour des programmes nationaux comme les actions pour le coléoptère *Osmoderma eremita* en Suède (45 sites) ou les plans d'actions pour les tourbières en Finlande, Suède et en France. La Grande-Bretagne a aussi développé plusieurs projets partenariaux multi-sites dans le cadre de programmes nationaux coordonnés.

Le réseau Natura 2000 est formé par les Zones de Protection Spéciales



**Fig. 1 :** Les projets LIFE-Nature et les sites Natura 2000



**Fig. 2 :** Fréquence des projets sur les 1776 sites visés.

<sup>1</sup> Les données sont incomplètes pour ces deux anciens outils financiers qui ont précédé LIFE de la fin des années 80 jusqu'à 1992. Sur les 105 projets ACE ou ACNAT, les informations sur les sites ne sont en effet pas disponibles dans la moitié des cas. Par contre pour les 535 projets LIFE, l'information est a priori complète.



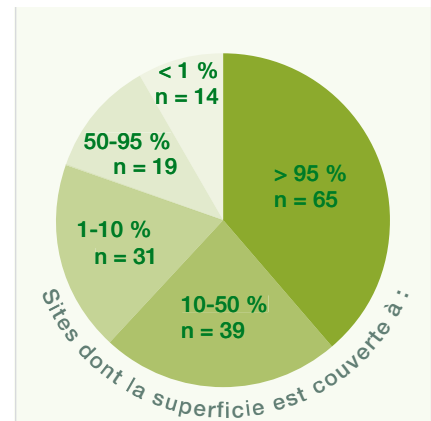
© Photo Marc Thauront

(ZPS) déjà désignées au titre de la directive "Oiseaux" et par les sites d'intérêt communautaire (SIC) en cours de désignation au titre de la directive "Habitats". Tant que les listes ne sont pas définitivement adoptées par le Conseil, ces SIC ne sont que potentiels.

Les ZPS existent en général depuis plusieurs années, et il n'est pas étonnant que déjà 13 % d'entre elles aient fait l'objet d'au moins un projet. Sur les 2 885 ZPS désignées, 376 ont été visées par LIFE-Nature. Même si la directive "Oiseaux" date de 1979, LIFE mobilise toujours des acteurs locaux autour de ces sites. Ainsi en 2001, plus de 20 % des nouveaux projets concernaient exclusivement des ZPS.

Pour les SIC proposés au titre de la directive "Habitats", le pourcentage de couverture par des projets LIFE est plus faible (9,4 %) que pour les ZPS, mais le nombre de sites est beaucoup plus grand (cf. tab.1). Les 1 400 sites touchés par un projet en une dizaine d'années, sur 14 901 présents dans le réseau, constituent une performance pour LIFE-Nature. Durant les premières phases de Natura 2000, il n'est pas certain que ce taux de 10 % aurait pu être dépassé avec des fonds supplémentaires. En effet, ce taux est le reflet de la capacité réelle des acteurs

de terrain disponibles pour gérer des projets. La plupart des projets qui ont été rejetés, l'ont été sur des bases qualitatives. LIFE-Nature, au vu des montants investis, a donc bien couvert son objet principal, à savoir une proportion importante du réseau Natura 2000. Les apports techniques de LIFE-Nature pour Natura 2000 seront, quant à eux traités dans d'autres chapitres. Les nouveaux projets LIFE-Nature concernent, en général, des sites qui n'avaient pas été touchés par des projets LIFE. En effet, seuls 2,5 % des sites visés ont fait l'objet de plus de deux projets (cf. fig. 2). Pour ces 44 sites, surtout méditerranéens, seul l'un d'entre eux, a fait l'objet de 5 projets. Il s'agit de la laurisylve du Parc Naturel de Madère, un site de plus de 13 000 ha avec un taux d'endémisme très fort (flore, oiseaux...). Le fait de bénéficier d'un plus grand nombre de projets n'a cependant pas de signification particulière quant aux coûts. En effet, d'autres sites n'ont bénéficié que d'un seul projet dont le montant était similaire au total des cinq projets de Madère. Cela a été le cas en Allemagne (Unteres Odertal), en Autriche (Dürrenstein), aux Pays-Bas (Friesland Buitendijks) ou en Espagne (Cabañeros)... Il est intéressant d'étudier si les projets LIFE-Nature visent la totalité de



**Fig. 3 :** Couverture des sites Natura 2000 visés par LIFE-Nature en 2001 (n = 168).

la superficie des sites Natura 2000. Pour l'instant, seule l'année 2001 a pu être analysée pour ce critère, et encore de façon partielle, car l'information n'a pas toujours été recueillie. Dans les 168 projets exploitables (cf. fig. 3), 38,7 % des sites étaient totalement couverts ou presque. Par contre, dans 26,8 % des cas les projets LIFE-Nature visent moins de 10 % de la superficie des sites Natura 2000, voire moins de 1 % pour 14 sites.



### Des disparités nationales

Le réseau Natura 2000 n'a pas été appréhendé de la même façon dans tous les États membres : méthodes d'inventaires et de concertation, taille des sites (avec ou sans zone tampon), poids des espaces déjà protégés et surtout délai de proposition des listes font partie des différences. Chaque pays a ses traditions scientifiques ou associatives et l'environnement naturel peut y être géré à différents niveaux administratifs. La nature n'y est pas la même non plus,

qu'un site ce qui explique le faible pourcentage visé. Malgré le grand nombre de projets, le pourcentage de ZPS visées est encore réduit.

Le pourcentage des sites visés par LIFE-Nature est sensiblement moins élevé pour les pSIC que pour les ZPS et les données sont moins hétérogènes selon les pays. Si en Grèce ou en Irlande de nombreux sites ont été concernés à travers leurs plans de gestion, c'est le Portugal, et dans une moindre mesure la France et la

Grande-Bretagne, qui semblent avoir largement utilisé LIFE-Nature pour leur réseau. Il faut néanmoins relativiser ces données car d'une part les États peuvent utiliser les autres sources communautaires (FEOGA, FEDER, Interreg...) ou nationales pour financer des projets et, d'autre part l'impact de LIFE-Nature sur un site dépend de la superficie visée par le projet.

De nombreux bénéficiaires sont des structures responsables de la gestion d'espaces protégés et beaucoup des

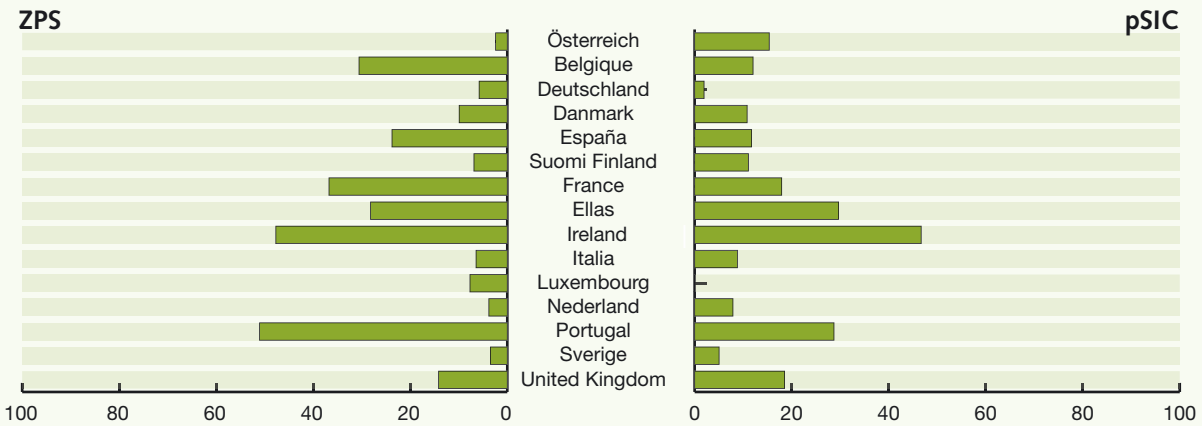


Fig. 4 : part du réseau Natura 2000 visé par LIFE-Nature selon les États membres.

la biodiversité étant supérieure en zone méditerranéenne ou alpine par exemple. Il peut exister des disparités dans la manière dont LIFE-Nature couvre les sites Natura 2000 selon les États membres. LIFE-Nature a respecté ces spécificités nationales sans entacher le niveau de qualité intrinsèque des projets.

Comme le montrent la figure 4 et le tableau 2, pour les ZPS, le taux des sites touchés est sensiblement plus élevé au Portugal, en Irlande, en France, en Grèce et en Belgique. Pour l'Allemagne ou les Pays-Bas, les projets sont souvent de taille conséquente mais ne concernent

*Travaux de création de mares dans la ZPS du lac de Termoncarragh en Irlande.*



© - Photo D. Suddaby - BirdWatch Ireland.



Tab 2 : sites Natura 2000 visés par les projets LIFE-Nature entre 1985 et 2001

Pays	ZPS visées 1 fois	ZPS visées plusieurs fois	Total ZPS visées par LIFE	Nombre total de ZPS dans Natura 2000 (18/3/02)	LIFE / Natura 2000
Österreich	2		2	83	2,41%
Belgique	5	6	11	36	30,56%
Deutschland	23	3	26	448	5,80%
Danmark	11		11	111	9,91%
España	50	22	72	303	23,76%
Suomi Finland	31		31	451	6,87%
France	31	12	43	117	36,75%
Ellas	21	10	31	110	28,18%
Ireland	47	5	52	109	47,71%
Italia	20	2	22	342	6,43%
Luxembourg	1		1	13	7,69%
Nederland	3		3	79	3,80%
Portugal	15	9	24	47	51,06%
Sverige	14		14	403	3,47%
United Kingdom	26	7	33	233	14,16%
TOTAL	300	76	376	2 885	13,03%

Pays	pSIC visés 1 fois	pSIC visés plusieurs fois	Total pSIC visés par LIFE	Nombre total de pSIC dans Natura 2000 (18/3/02)	LIFE / Natura 2000	Total sites Natura 2000 visés par LIFE
Österreich	20		20	130	15,38%	22
Belgique	30	3	33	274	12,04%	44
Deutschland	65		65	3 352	1,94%	91
Danmark	21		21	194	10,82%	32
España	111	32	143	1 219	11,73%	215
Suomi Finland	150	3	153	1 381	11,08%	184
France	166	33	199	1 109	17,94%	242
Ellas	51	19	70	236	29,66%	101
Ireland	149	21	170	364	46,70%	222
Italia	176	38	214	2 425	8,82%	236
Luxembourg			0	38	0,00%	1
Nederland	6		6	76	7,89%	9
Portugal	24	3	27	94	28,72%	51
Sverige	172	2	174	3 453	5,04%	188
United Kingdom	99	6	105	567	18,52%	138
TOTAL	1 240	139	1 400	14 912	9,39%	1 776

sites Natura 2000 visés contiennent des espaces protégés correspondant à l'une ou l'autre des catégories de l'UICN<sup>(2)</sup>. Parfois, LIFE-Nature a favorisé la mise en place des systèmes de protection nationaux classiques comme l'aide aux grands parcs nationaux de l'est de l'Allemagne, les acquisitions dans les parcs espagnols ou les réserves naturelles créées en Belgique suite aux projets. Mais LIFE-Nature a aussi innové sur la façon de prendre en considération des espaces d'intérêt communautaires en dehors des zones protégées. Ce fut le cas avec les nouveaux

modes de concertation et de gestion développés en France dans les Documents d'Objectifs ou en Grande-Bretagne avec les zones marines. Ce fut aussi le cas avec l'implication des collectivités locales et des acteurs socio-économiques (cf. chapitre suivant) sur de nombreux sites Natura 2000 visés par LIFE-Nature.

<sup>2</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature



## Le réseau Natura 2000 complété grâce à LIFE-Nature

Deux phases peuvent être distinguées dans l'histoire de LIFE. De 1992 à 1995, durant la période du 1<sup>er</sup> Règlement LIFE, les sites financés devaient au moins être désignés a posteriori. Pour LIFE II et III, au contraire, les sites doivent être proposés a priori. Cette évolution est liée à la date butoir fixée par la directive pour l'envoi des listes nationales des sites (juin 1995).

Sur plus de 600 sites concernés par la première phase de LIFE, seuls 7 sites n'ont pas été désignés fin 2002 malgré la réalisation d'un projet. Quatre se situent en France, un en Italie, un en Espagne et un au Danemark. Cette stratégie s'est donc avérée pertinente. Il faut cependant rappeler que les sites ont parfois été désignés des années après la fin du projet à la suite de plusieurs rappels de la Commission européenne.

Au cours de LIFE II (1996-1999), la participation *a priori* au réseau Natura 2000 a eu plusieurs conséquences. Tout d'abord les États membres pour lesquels la procédure Natura 2000

était bloquée ou en retard, n'ont pas pu présenter autant de projets qu'ils l'auraient souhaité. Ce fut particulièrement le cas en France et dans une moindre mesure en Allemagne. Au contraire, des pays qui avaient fourni leur liste assez tôt, comme l'Italie et la Grèce, ont été favorisés. Dans plusieurs cas, la préparation de projets LIFE a incité l'État membre à proposer des sites pour les rendre éligibles au programme. Ainsi en France, alors que la désignation des ZPS était au poids mort depuis plusieurs années, les Gorges de la Jonte ont été désignées dans le cadre de la préparation d'un projet sur les vautours. De même, plusieurs sites de Bavière ont été proposés de façon accélérée par l'Allemagne pour obtenir des projets. LIFE-Nature a donc incontestablement eu un effet au niveau des propositions de sites Natura 2000 par les États membres.

Les projets LIFE ont fréquemment été à l'origine de modifications des informations scientifiques sur les sites et

surtout de leurs limites comme en Italie où plusieurs pSIC ont été agrandis (Valle del Braulio, Lago di Villa...). En Italie, plus d'une dizaine de projets LIFE II sont dans ce cas. En Espagne des engagements similaires ont été pris suite à des acquisitions foncières dans les parcs nationaux de Doñana, celui des Tablas de Daimiel ou dans les zones humides de Villacañas.

Les projets de recréation d'habitats, une des formes de la restauration, constituent des cas particuliers. En effet, ces sites ne peuvent pas être désignés tant qu'ils ne disposent pas des caractéristiques scientifiques suffisantes. C'est pourquoi, l'engagement a été pris de les proposer après réalisation des travaux (Asnaes au Danemark ou Västana Tunhem en Suède).

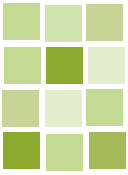
Enfin et surtout dans les pays comme la France, l'Irlande ou la Finlande, où les acteurs locaux éprouvaient une certaine méfiance à l'égard de Natura 2000, les projets LIFE ont contribué à la compréhension de la démarche et à son acceptation progressive.



*Vautour fauve. Les Gorges de la Jonte ont été désignées dans le cadre de la préparation d'un projet sur les vautours grâce aux ONG et aux élus locaux.*



© Photo Ignacio Torres - passerelle menant à un observatoire pour les ciseaux dans le Parc Naturel El Hondo de Elche en Espagne.



# LIFE-Nature et les acteurs de Natura 2000

Par l'implication des bénéficiaires, le rôle des différents acteurs locaux mais aussi les stratégies de partenariats, LIFE-Nature répond aux exigences de la directive "Habitats" qui demande la prise en compte des contextes locaux. Ainsi les mesures prises pour Natura 2000 doivent tenir compte "des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales".



© Photo John A. Houston/NLI - Réunion de terrain à Salisbury Plain (UK).

Une fois un projet LIFE-Nature sélectionné<sup>(1)</sup>, la Commission européenne travaille avec le bénéficiaire qui devient alors "le seul responsable juridiquement et financièrement de la mise en œuvre du projet". Cependant, la force du projet LIFE tient avant tout aux partenariats élaborés dans le cadre du projet. Le bénéficiaire joue un rôle de chef d'orchestre pour animer les acteurs institutionnels, les acteurs socio-économiques, les ONG et le grand public local au

bénéfice de la conservation de la nature. Les projets sont dans la grande majorité le fruit d'une collaboration à dimensions multiples. LIFE est ouvert à tous les types de bénéficiaires : autorités nationales, régionales ou locales, établissements publics, Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou fondations privées, voire même des entreprises agissant sans but lucratif. Cette diversité a permis de développer des approches variées tant dans les

modalités de gestion que dans les échelles de travail qui vont du pays entier jusqu'aux quelques mètres carrés d'une mare temporaire située dans une commune rurale. Après une brève présentation des bénéficiaires, ce chapitre se concentrera non seulement sur le rôle des différents acteurs locaux mais aussi sur les stratégies de partenariats qui ont été mises en place au niveau communautaire afin que Natura 2000 soit effectivement un réseau.

## Qui sont les bénéficiaires de LIFE-Nature ?

Tableau 3 : Les bénéficiaires de LIFE-Nature

Entre 1992 et 2001, la Commission européenne a investi 415,4 millions d'euros dans 535 projets LIFE-Nature<sup>(2)</sup>. Le taux de cofinancement moyen a été de 53 %, le montant total des projets étant supérieur à 780 millions d'euros. Le tableau 3 montre que 73 % des fonds LIFE-Nature ont été attribués à des organismes publics et 25 % à des organisations non gouvernementales.

Parmi les organismes publics, les Régions<sup>(3)</sup> de l'UE sont les plus grands bénéficiaires avec 157 millions d'euros, soit 38 % des fonds attribués. Un total de 208 projets LIFE-Nature a ainsi été mené par 145 régions, soit près de 60 % de celles de l'Union européenne<sup>(4)</sup>. Plus modestement 5 % des fonds ont été octroyés à des collectivités locales de type communes ou communauté de communes.

Les autorités nationales quant à elles, se sont vue attribuer 20 % du total des fonds, avec des projets individuels d'un montant en moyenne plus élevé en raison de la dimension nationale des sujets traités. Les Ministères chargés de l'environnement de presque tous les pays participant à LIFE sont concernés ainsi que quelques Ministères chargés de l'agriculture. Parfois, ce sont leurs représentations régionales qui sont bénéficiaires. Les établissements publics, avec 11 % des fonds, appartiennent au même groupe

	Part de l'aide communautaire acquise en %	Pourcentage du nombre de projets
Autorités locales	5,25 %	8,13 %
Autorités régionales	37,77 %	36,75 %
Autorités nationales	19,79 %	13,78 %
Établissements publics	10,95 %	13,60 %
Secteur privé sans but lucratif	1,72 %	0,88 %
ONG	24,53 %	26,86 %
TOTAL	100 %	100 %

que les autorités nationales dont elles dépendent très souvent. Si les instituts de recherches et les universités bénéficient peu en direct des projets LIFE-Nature, ils n'en sont pas moins fortement présents en tant que partenaires des projets.

Enfin, les institutions privées ont obtenu moins de 2 % des fonds. Les investisseurs privés sont peu donc présents sur ce créneau. Ils sont aussi peu présents parmi les cofinanciers des projets même s'ils soutiennent parfois les ONG bénéficiaires.

Les pays de l'Union européenne ont abordé les projets LIFE-Nature en fonction de leurs spécificités et de leur histoire de la conservation de la nature. En Espagne, par exemple, les régions sont très souvent bénéficiaires de projets car leurs responsabilités sont plus étendues en matière

de protection de la nature que dans d'autres pays européens. Elles s'appuient ensuite sur une collaboration avec des ONG pour la mise en œuvre. En Suède, au Danemark ou Portugal ou Irlande, les autorités nationales portent régulièrement les projets avec leurs agences environnementales. Au contraire, en Italie, l'échelon local est souvent moteur et les communes sont fréquemment bénéficiaires de projets LIFE. En France, ce sont les ONG et les établissements publics qui sont les principaux acteurs de LIFE-Nature.

Au-delà de l'apport au réseau Natura 2000, les bénéficiaires des projets, quels qu'ils soient, utilisent LIFE-Nature comme un outil de soutien à leurs orientations en matière de politique de la conservation de la nature et comme label communautaire.

<sup>1</sup> Sur la base d'une Décision communautaire.

<sup>2</sup> En 2002, 70 projets supplémentaires ont été sélectionnés et un nombre équivalent devrait l'être en 2003. Ces données trop récentes n'ont pas été prises en considération dans le bilan des 10 ans d'activités

<sup>3</sup> Les Régions sont définies par la déclaration sur le régionalisme en Europe adoptée par l'Assemblée des Régions d'Europe comme une "entité publique territoriale correspondant au niveau immédiatement inférieur à celui de l'État central et dotée d'un gouvernement disposant de pouvoirs politiques propres".

<sup>4</sup> EUR 15.





## Les acteurs de LIFE-Nature

### Nature au service des politiques régionales et locales

Les projets LIFE-Nature sont souvent utilisés pour la mise en place des politiques régionales et locales de conservation de la Nature lorsqu'elles sont en synergie avec l'établissement du réseau Natura 2000.

Les autorités régionales et locales sont les premiers bénéficiaires de projets LIFE-Nature avec près de 45 % des fonds et des projets. De plus, ces autorités régionales et locales n'interviennent pas seulement en tant que bénéficiaires puisqu'elles cofinancent très fréquemment les projets qui sont générateurs d'emploi (cf. encadré).

Les institutions régionales constituent des structures fédératrices, suffisamment solides politiquement et financièrement pour pouvoir porter des projets ambitieux. Dans certains États membres, comme l'Espagne ou l'Allemagne, elles ont de plus un rôle majeur dans la proposition de sites pour le réseau Natura 2000.

### LIFE-Nature et l'emploi

Une étude menée sur les projets LIFE-Nature sélectionnés en 1996<sup>(5)</sup> a souligné l'importance des emplois créés avec cet instrument financier. En effet, pour ce seul exercice, plus de 500 emplois en Équivalent Temps Plein pendant 3 ans ont été créés. Sur ces emplois, 313 étaient des emplois directement dédiés à la réalisation du projet et 200 étaient générés pour la sous-traitance.

Les postes financés par LIFE-Nature concernent essentiellement du personnel de niveau universitaire (45 % des équivalents temps plein financés directement). Cette catégorie regroupe les scientifiques chargés des études de milieu, des plans de gestions ou d'aménagements mais aussi les cadres administratifs chargés du suivi des projets. 22 % des postes sont d'un niveau ouvrier. Ils exécutent des travaux de gestion de biotope et des travaux de génie civil et écologique. 15 % sont des postes de techniciens ou d'administratifs et 13 % correspondent à des emplois divers, allant du garde, berger à l'animateur. Le coût moyen annuel du poste de travail variait de 10 000 à 70 000 euros selon les États membres. Cela tenait à la fois au type de qualification des emplois créés (gardiens, chercheurs...) qui variait sensiblement selon les pays mais aussi à la variabilité des coûts pour un même sujet. De nombreux emplois ont été pérennisés au-delà de la durée des projets LIFE-Nature.



© Photo Marita Karling, NLI



© Photo Kerstin Sundseth - NLI

Les régions espagnoles ont ainsi toutes été bénéficiaires de projets LIFE-Nature. En particulier, la direction de l'environnement de la région de Valence<sup>6</sup> a été bénéficiaire de 7 projets LIFE-Nature pour un montant total de presque 8 millions d'euros. Cela fait d'elle l'une des premières régions de l'Union européenne bénéficiaire de LIFE-Nature. Ces projets lui ont permis de mettre en place une politique

<sup>5</sup> Le Bloch, F. - 1997 - *Life-Nature 96 & l'emploi - Commission européenne, DG XI, rapport non publié 15 p.*

<sup>6</sup> *Generalitat Valenciana, consejería de Medio Ambiente*

de la conservation innovante et ambitieuse. En particulier, la région a bénéficié d'un financement en 1993 pour créer un réseau de microréserves de flore afin de préserver les espèces végétales d'intérêt communautaire sur le territoire de la région. Elle a pu ainsi créer 150 microréserves régionales sur un total de 688 ha et les proposer pour Natura 2000. Ce premier réseau européen de microréserves botaniques héberge 49 habitats de la directive et 8 espèces d'intérêt communautaire. Une procédure de désignation et de gestion a été approuvée et un personnel compétent a été recruté. Il poursuit ses activités au-delà du projet. Un deuxième projet LIFE-Nature, commencé en 1999, est maintenant centré sur les habitats prioritaires de la directive.

Les communes et communautés de communes ont mené à bien 46 projets LIFE-Nature en tant que bénéficiaires. C'est l'Italie qui détient la palme des projets communaux, mais il en existe dans 11 des 15 États membres. Les communes sont beaucoup plus fréquemment des partenaires des projets ou des cofinanceurs d'actions locales. Les élus locaux peuvent aussi jouer un rôle clé comme intermédiaire entre les différents acteurs. Ils font ainsi avancer la conservation comme ce fut le cas à Hüttenberg en Autriche (cf. interview page suivante). Même les grandes villes participent à LIFE-Nature comme Helsinki en Finlande avec la gestion de sa réserve Viikki-Vanhankaupunginlahti ou Strasbourg en France avec la restauration d'une forêt alluviale.



## Interview de Rudolf Schratzer (Autriche)

Maire de Hüttenberg



**TITRE DU PROJET :** Tourbière de Hörfeld (Kärnten-Steiermark).

**BÉNÉFICIAIRE :** Naturschutzverein Hörfeld Moor.

**BUDGET :** 0,526 millions d'euros un financement communautaire à hauteur de 50 %.

**DATES :** février 1997 à mars 2000.

**LIFE-Nature a-t-il constitué une bonne bannière pour réunir les acteurs locaux autour des objectifs du projet ? Pourquoi ? Y a-t-il une plus-value au niveau local lorsque l'on agit avec un soutien d'UE comme LIFE-Nature ?**

Sans le projet LIFE, il aurait été impensable de motiver les deux communes concernées (Hüttenberg et Mühlen), qui sont localisées dans deux régions fédérales différentes de l'Autriche (Carinthie et Styrie). Il en va de même



pour ces deux régions qui ont dû joindre leurs actions pour la zone protégée avec en particulier la maîtrise de l'usage des terres pour des coûts qui n'étaient pas à la portée des communes.

Grâce au projet, il a été possible de mobiliser d'autres acteurs locaux autour d'un objectif commun comme Naturschutzverein et Naturschutzbund (des ONG locales de conservation de la nature), Bergwacht (une organisation autrichienne pour la surveillance des Alpes), les agriculteurs, des personnes privées concernées ou intéressées, des restaurants et des tavernes locales.

Il ne faut pas oublier la promotion importante que le projet a constituée pour la région. D'une part, il s'est fait connaître bien au-delà de sa zone géographique. Sa réputation a énormément augmenté en particulier auprès des acteurs de la société intéressés par la conservation de la nature. D'autre part, l'intérêt pour la zone protégée a attiré du public dans le secteur avec des clients supplémentaires pour l'hébergement touristique, les restaurants et tavernes, les magasins et pour la vente directe à la ferme ou encore les autres offres touristiques comme les musées. Dans ce contexte, le projet LIFE est perçu comme une distinction dans le secteur et il est très apprécié.

**LIFE-Nature est-il un outil performant pour mener à bien des projets de conservation au niveau local ?**

Le projet LIFE est un outil pertinent pour mettre en place des objectifs de conservation car il a une approche holistique et il permet aussi de prendre en compte toute la gamme des usages et activités dans les environs du site du projet LIFE. En tant que maire d'Hüttenberg et, pendant de nombreuses années, président du " Hörfeld Moor Naturschutzverein" (une ONG locale), je peux, sans hésitation, recommander aux personnes intéressées par LIFE-Nature d'utiliser cet excellent instrument.



*Les espèces présentées dans l'encadré sont présentes sur le site de Hörfeld : Bombina variegata, Myotis myotis, Ciconia nigra*



*Inauguration d'un aménagement par des élus locaux dans un projet Allemand.*

*(© Photo Kerstin Wernicke, Federsee-Projekt).*



### L'implication des acteurs socio-économiques dans LIFE-Nature

Les projets interviennent fréquemment sur des milieux dont la conservation dépend du maintien d'une activité humaine mais qui peuvent néanmoins être menacés par celle-ci. L'agriculture est ainsi indispensable au maintien de nombreux habitats ouverts d'intérêt communautaire. C'est le cas, par exemple des pelouses sèches calcaires qui pour se maintenir doivent être pâturées, voire fauchées.

Les acteurs socio-économiques sont donc une composante clé de la réussite des projets LIFE-Nature et les agriculteurs et les forestiers sont souvent des acteurs importants des projets LIFE (cf. le projet danois en encadré). Mais les sites d'intervention sont également des lieux qui peuvent être utilisés par de multiples groupes

d'utilisateurs : chasseurs, promeneurs, randonneurs, pêcheurs. Leur activité peut avoir un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

C'est pourquoi, ils sont la cible des campagnes d'informations et leur participation et adhésion sont nécessaires à la réussite des plans de gestion.

### Les agriculteurs danois et la rivière Varde

La rivière Varde est probablement la seule du Danemark à ne pas avoir subi de grands aménagements hydrauliques. Le drainage et les engrais avaient néanmoins permis de transformer la zone en vue d'une production intensive d'herbe et au détriment des milieux naturels. Heureusement pour les oiseaux, lorsque le marché des aliments pour bétail s'est modifié, les Ministères de l'environnement et de l'Agriculture ont pu s'associer aux syndicats agricoles pour rétablir les habitats. La réhumidification est maintenant finement contrôlée et les limitations apportées à la fertilisation et aux pesticides ont permis aux agriculteurs de bénéficier des fonds agri-environnementaux. L'une des clés du succès provient de la collaboration entre les agriculteurs et les propriétaires fonciers avec une gestion au plus proche du terrain. L'emblème du projet est le Râle des genêts (*Crex crex*), un bon choix pour un projet technique où la communication doit jouer un rôle moteur.



© Photo Søren Mariægård - Rivière Varde



Enfin, les acteurs industriels et économiques réalisent des activités qu'il faut savoir marier avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Ainsi, les gestionnaires de réseaux électriques deviendront parfois des partenaires clés pour participer à l'enfouissement des lignes qui menacent l'avifaune comme ce fut le cas avec LIFE-Nature en Italie ou en Espagne. Les gestionnaires des ports situés dans les grands estuaires européens

sont souvent responsables de l'aménagement et la gestion de milieux naturels clés et de zones d'étapes migratoires importantes pour les oiseaux, c'est pourquoi ils ont participé à des projets LIFE en Grande-Bretagne. De même, l'intérêt et le succès des travaux hydrauliques sont souvent conditionnés par des droits d'usage sur les débits. Dans le cadre des projets LIFE-Nature, ceux-ci ont été négociés avec des industriels pro-

ducteurs d'hydroélectricité ou des gestionnaires de bassins versants (Roumanie, Autriche, France...)

Les acteurs socio-économiques s'investissent de deux façons dans les projets LIFE-Nature :

- > En tant que partenaires du projet, ils ont à leur charge la réalisation de certaines actions du projet. Ainsi, en France, les chambres consulaires agricoles et fores-



© Photo Gobierno de Canarias

### Un comité à Liminganlahti (Finlande)

Dans la zone humide de la baie de Liminganlahti en Finlande le projet LIFE-Nature prévoyait la réalisation d'un plan de gestion du site. Celui-ci est très fréquenté par les touristes, les pêcheurs et les chasseurs et les enjeux sociaux sont forts. Un comité de suivi du projet et 5 groupes de travail ont été formés avec un large échantillon représentatif d'acteurs locaux. Les membres comprenaient des autorités locales, des spécialistes de la conservation, des propriétaires, des chasseurs, des exploitants agricoles et des pêcheurs. Ils avaient pour mission d'élaborer le plan de gestion du site Natura 2000 et un plan de développement durable en conciliant les objectifs de conservation de la nature avec les moyens

d'existence et les loisirs de la population locale.

Depuis 20 ans, les propriétaires privés et les chasseurs d'un côté, et les conservateurs de la nature de l'autre, s'opposaient sans résultats. Dès le début du projet, la bonne représentation des groupes d'intérêts locaux dans les instances de travail a constitué un atout. Cela a permis de rétablir un dialogue et d'opérer un changement d'attitude permettant de débattre de façon positive des problèmes de conservation de la nature. Le bénéficiaire du projet a, par exemple, réussi à établir des zones où la chasse est interdite, ce qui constitue un résultat remarquable dans une zone où la chasse aux oiseaux d'eau est très populaire.

tières, voire les syndicats, sont souvent responsables d'études préparatoires ou d'actions de gestion. Leur participation permet par la suite une meilleure intégration des prescriptions de gestion dans les mesures agri-environnementales ou les autres mesures locales ou nationales.

- > En tant que membre de l'instance de suivi et de concertation du projet, ils s'intègrent dans le débat et s'approprient les objectifs des projets. Cela préfigure souvent les instances de concertation nécessaires à la réussite du réseau Natura 2000. Le projet LIFE-Nature sur la baie de Liminganlahti en Finlande constitue un bon exemple de l'implication des acteurs socio-économiques dans les comités de suivi (cf. encadré).

## Structurer et développer les ONG

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) jouent un rôle majeur dans tous les domaines de la société civile. Il en va, bien sûr de même pour la conservation de la nature et Natura 2000. Ainsi, European Habitats Forum, qui regroupe les grandes ONG européennes comme BirdLife ou le WWF, participe à tous les débats concernant Natura 2000. Les projets LIFE-Nature mobilisent fortement les ONG nationales et régionales qui ont été directement bénéficiaires de 26 % des projets LIFE-Nature. De plus, il y a 7 ONG parmi les 20 plus importants bénéficiaires de projets LIFE-Nature jusqu'à 2001<sup>(7)</sup> : WWF Italie, Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique (RNOB/BNVR), Royal Society for the Protection of Birds en Grande-Bretagne, Espaces Naturels de France et Ligue française pour la Protection des Oiseaux, Vereniging Natuurmonumenten aux Pays-Bas et Arcturos en Grèce.

Lors de la mise en place de LIFE en 1992, le statut des ONG de conservation de la nature était très différent d'un État membre à l'autre. Si la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas disposaient déjà de structures puissantes, ce n'était par exemple pas le cas de la Grèce. Grâce aux projets LIFE-Nature, plusieurs ONG ont maintenant pu se structurer pour tenir un rôle majeur dans la conservation de la nature grecque. C'est le cas d'Arcturos pour les zones de montagne et les grands carnivores (cf. interview page suivante), de MOM pour les milieux marins et le Phoque moine et d'Archelon pour les zones littorales et les tortues marines.

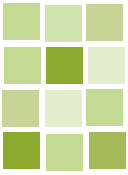
Un autre exemple intéressant est rencontré en France, où une fédération d'ONG a pu trouver à travers LIFE-Nature les moyens de structurer son action et de réunir ses membres. Avec 4 projets sur les tourbières, les pelouses sèches et des vallées alluviales et près de 9 millions d'euros, elle a coordonné près d'une vingtaine d'associations régionales réalisant la

gestion de milieux naturels. En Belgique, RNOB/BNVR a aussi mené dix projets sur des réserves naturelles réparties dans tout le pays en appliquant de façon très intéressante la notion de réseau chère à Natura 2000.

Même si ce n'est pas l'objectif premier, avoir été bénéficiaire LIFE-Nature procure une bonne expérience en matière de gestion de projet et permet l'acquisition de compétences et d'une légitimité assurant la reconnaissance par les autorités publiques. LIFE a donc contribué à établir et/ou renforcer le réseau d'ONG de protection de la nature dans l'Union européenne.

<sup>7</sup> Bénéficiaires ayant obtenu à la fois plus de 3 projets et plus de 3 millions d'euros d'aide communautaire





## Interview de Spyros Psaroudas

Directeur des projets de conservation d'ARCTUROS (ONG grecque)

### ***Est-ce que LIFE-Nature vous a aidé pour votre professionnalisation ?***

C'est à l'occasion de projets LIFE-Nature qu'ARCTUROS a recruté la plupart des experts de la conservation de la nature ou de la sensibilisation à l'environnement qui travaillent dans cette ONG. Ainsi, ils ont pu améliorer leurs compétences professionnelles et scientifiques. De plus, les projets LIFE-Nature concernent le réseau Natura 2000 et les espèces listées dans les directives "Oiseaux" et "Habitats", ce qui donne une dimension européenne et internationale au travail d'ARCTUROS. Les échanges de connaissances et d'expériences avec les autres bénéficiaires de projets LIFE-Nature, de même que la mise aux normes avec les standards internationaux améliorent encore les compétences professionnelles du personnel. Ainsi, notre organisation, au caractère amateur à l'origine, est devenue l'une des plus

compétentes et des plus sérieuses du sud-est de l'Europe. ARCTUROS doit une grande part de son succès à LIFE-Nature.

### ***Quel a été l'impact financier de LIFE-Nature sur votre ONG ?***

Les projets LIFE-Nature qui ont été coordonnés par ARCTUROS, ont amélioré de façon spectaculaire nos capacités opérationnelles. Cela a rendu possible la mise en place de projets intégrés avec une dimension globale et une vision de long terme. De plus, une grande partie de l'équipement et des infrastructures encore utilisés aujourd'hui par ARCTUROS ont été acquis durant les projets. En particulier, les projets LIFE-Nature pour la conservation de l'ours brun et du loup en Grèce ont permis la création du "Centre environnemental ARCTUROS" dans la préfecture de Florina au nord de la Grèce. Ce centre est maintenant autofinancé et sert aux

travaux de conservation et de sensibilisation d'ARCTUROS de même qu'à ses efforts de recueil de fonds.

### ***Est-ce que LIFE-Nature a permis d'accroître votre légitimité institutionnelle ?***

Lorsque LIFE-Nature a commencé son travail, il y a 10 ans, de nombreuses institutions et les services compétents communiquaient peu ou de façon très mesurée avec nous. Nous considérons que cela était dû au scepticisme général de la société grecque envers les ONG à cette époque mais aussi, pour partie, à la nature du travail d'ARCTUROS (conservation des grands carnivores). Cependant, les projets LIFE-Nature menés par ARCTUROS nous ont ouvert les portes de nombreuses organisations gouvernementales, des universités et des collectivités locales. Petit à petit, ARCTUROS a acquis la reconnaissance et la confiance qui sont indispensables pour la mise en place de nos tâches et le succès de nos projets. Sans aucun doute, cela n'aurait pas été aisé sans LIFE-Nature.

### ***LIFE-Nature vous a-t-il permis de faire progresser la conservation des zones de montagne en Grèce ?***

LIFE-Nature était le seul instrument financier de l'UE bien adapté aux besoins de conservation des espèces comme les grands carnivores ou de certains types d'habitats comme les montagnes grecques. Les projets LIFE-Nature d'ARCTUROS, trois projets sur les grands carnivores et un sur un important site Natura 2000 montagneux de Grèce, nous ont donné l'opportunité de mettre en place des actions et des mesures innovantes et démonstratives. Certaines de ces mesures ont été adoptées par les services publics et seront poursuivies avec d'autres moyens financiers (mesures agri-environnementales, Fond de Cohésion...). Il est évident que cette appropriation n'aurait pu avoir lieu sans les projets soutenus par LIFE-Nature.



© Photo Marc Thauront - Ours "d'arsseurs" confisqués à des moniteurs d'ours en Grèce

## Le Citoyen et LIFE-Nature

Au-delà des acteurs des projets LIFE-Nature, les citoyens européens ont été touchés directement ou indirectement par les actions de sensibilisation et d'information des projets LIFE-Nature qui ont consacré près de 7 % de leur budget à ces tâches.

L'un des premiers publics a été les jeunes avec le développement de programmes pédagogiques en milieu scolaire. En Lombardie (Italie), le Parc Naturel de Campi di Fiori a même inventé avec le soutien de

sieurs milliers de coupures de presse ont parlé des programmes LIFE-Nature et de leurs messages. La presse régionale et locale a été la première concernée car les projets sont avant tout des actions de terrain mais la presse nationale n'a pas été en reste. Les expositions, plaquettes, brochures, livres, CD-Rom posters, ou autocollants ont été autant de produits qui visaient le grand public. Tous portaient le logo de LIFE et/ou celui de Natura 2000,



© Photo Marc Thauront

LIFE-Nature un nouveau jeu de société destiné aux élèves des écoles de la région. Ce jeu, intitulé Pipistrelli, utilise le cycle annuel d'une chauve-souris comme support éducatif.

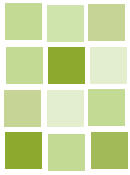
Les sites Internet des projets se sont beaucoup développés et sont même devenus obligatoires à partir de LIFE III. Ils permettent une communication démultipliée et un accès facile aux informations de base. Le site Internet général de LIFE (<http://europa.eu.int/comm/environment/life/home.htm>) constitue, bien sûr, l'une des principales sources d'information. Plus

permettant ainsi de faire émerger l'idée de réseau.

L'organisation de sorties nature sur le terrain, comme l'a abondamment réalisée le projet britannique sur les landes du Dorset a permis une sensibilisation du grand public à la beauté de la nature et dans le même temps à Natura 2000 et la législation communautaire. C'est pourquoi, pour marquer les 10 ans de LIFE et de la directive "Habitats", la Commission européenne a lancé en 2002<sup>8</sup> l'initiative des "Journées vertes". Plus de 430 événements ont eu lieu dans 15 pays

et ont attiré en tout 22 000 personnes venant de tous les horizons. La plupart de ces événements, allant du tour guidé sur le terrain aux conférences et expositions, étaient liés à des projets LIFE-Nature. L'opération est à nouveau menée en 2003 et les organisateurs reçoivent une valise "Green days" contenant des brochures sur Natura 2000 et des articles comme des posters aidant à la promotion de l'événement.

<sup>8</sup> Avec l'aide de l'ONG Eurosita



## La force du partenariat et du réseau

Lorsque l'on interroge les partenaires de LIFE-Nature sur les bénéfices des projets, la première réponse est bien souvent liée aux bénéfices du partenariat mis en place. LIFE est considéré comme une bannière autour de laquelle les conservateurs et les acteurs institutionnels et socio-économiques apprennent à travailler ensemble. L'un des meilleurs exemples a été fourni par le projet LIFE-Nature écossais sur les forêts calédoniennes où les différents acteurs ont créé une structure commune pour monter de nouveaux projets.

La plus-value de la sélection au niveau communautaire d'un élément du patrimoine local ou la fierté d'acquiescer une responsabilité européenne en étant en prise directe avec les équipes de la Commission donne à LIFE-Nature un pouvoir attracteur. Cela tient aussi au fait que la Commission européenne a

toujours défendu, tant pour Natura 2000 que pour LIFE, l'importance du partenariat et des processus de consultation. Cet aspect constitue d'ailleurs l'une des trois types de critères d'appréciation pour les candidatures de projets LIFE. Il y a un réel effet d'entraînement grâce au projet LIFE-Nature qui permet l'appropriation du patrimoine naturel par les acteurs locaux afin de le conserver au sein du réseau Natura 2000.

L'ambition de la Commission a toujours été de porter ce partenariat au-delà des projets locaux pour que les différents acteurs européens de la conservation de la nature puissent échanger à travers LIFE leurs compétences, leurs innovations et leur savoir-faire. Pour cela, des brochures techniques de présentation de résultats ont été publiées (cf. le site WEB) sur des sujets divers comme les grands carni-

vores ou les tourbières. Mais les services de la Commission ont souhaité aller plus loin et permettre la création de réseaux d'acteurs européens. Avant de lancer cette démarche avec LIFE III, la Commission a favorisé l'émergence de réseaux européens pour trois espèces menacées : le Phoque moine (*Monachus monachus*), l'Ours brun (*Ursus arctos*) et le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*). Pour les ours, la Commission européenne a été à l'initiative de réunions annuelles pour favoriser la coopération technique internationale transfrontalière. Des sessions de travail ont été organisées entre les bénéficiaires de projet LIFE-Nature en Autriche, France, Espagne, Grèce, et Italie. Des échanges méthodologiques ont ainsi pu s'opérer entre les différents projets, notamment sur les techniques de Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) ou sur les techniques d'optimisation de la disponibilité des ressources trophiques pour l'ours.



Avec le Gypaète, cette collaboration a pu être inscrite directement dans les objectifs des projets. En 1996, 4 projets LIFE-Nature visant la conservation ou la réintroduction du Gypaète barbu ont été sélectionnés en Aragon (Espagne), en Corse et dans les Alpes (France) et en Crète (Grèce). De plus, un autre projet international était encore en cours dans les Pyrénées (Espagne et France). Lors de la phase de révision des projets, la Commission a suggéré de valoriser au mieux les actions de mise en réseau dans chacune des quatre propositions. Ainsi, 2 ateliers techniques, par an, ont été organisés où ont eu lieu de véritables échanges techniques (détermination des âges à partir du plumage, étude du coût / bénéfice des actions de nourrissage) et un partage des outils de communication.

Ces expériences concluantes ont permis à la Commission de proposer deux évolutions majeures qui ont été retenues par le Conseil et le Parlement pour le Règlement LIFE III : les projets COOP et STARTER.

Les projets LIFE-Nature COOP, visent à renforcer la coopération entre les projets et à créer des dynamiques européennes en matière de conservation de la nature. Le premier appel d'offres a eu lieu en 2002 et a permis la sélection de 4 projets. L'un d'entre eux met ainsi en relation des projets LIFE-Nature allemand, écossais, finlandais, autrichien et français sur le thème des liens entre la conservation des oiseaux tétraonidés et la gestion des activités de tourisme et de loisirs. Le projet prévoit, entre autres, deux séminaires internationaux et la constitution de groupes de travail régionaux.

Les projets LIFE-Nature STARTER ont pour vocation de prendre en compte de façon spécifique, la difficulté de monter des projets internationaux. En effet, les différences administratives, la nécessité d'échanges particuliers et les enjeux des projets internationaux demandent une préparation spécifique que les acteurs de projets n'avaient pas toujours les moyens de financer lors des premiers exercices LIFE-Nature. C'est pourquoi, LIFE III a lancé cette initiative à laquelle participent 12 projets en 2002.

## La Commission européenne et LIFE-Nature



LIFE-Nature a constitué une occasion majeure pour mettre en contact de façon directe le personnel de la Commission européenne avec le terrain, ses acteurs et ses réalités. Cela a été particulièrement pertinent pour les zones peu peuplées ou marginales sur le plan économique et a permis de tirer parti des situations locales pour réfléchir à la mise en place de Natura 2000. A travers les projets LIFE-Nature, la Commission européenne est ainsi apparue comme un partenaire proche des problèmes locaux. Elle a développé une politique de proximité et une démarche "bottom-up" illustrée par les missions de contrôle et d'études réalisées par le personnel communautaire jusque dans les endroits les plus reculés. LIFE-Nature a aussi permis à la Commission de créer un réseau de contacts dans le milieu de la conservation de la Nature pour rendre plus efficace son travail au profit de Natura 2000. Ces échanges et ces rencontres ont aussi permis d'animer la lettre d'information de la Commission européenne sur Natura 2000 avec 16 numéros parus depuis mai 1996 et une diffusion 22.000 exemplaires.

*Mise en place d'une protection d'un site à chauves-souris. Le projet international sur les chauves-souris a été primé lors de la LIFE-week de 1999 (© Photo François Schwaab).*

A une plus grande échelle, La Commission européenne a organisé des manifestations qui ont permis la rencontre des différents acteurs européens de LIFE-Nature. Ainsi, elle a organisé une LIFE-week du 20 au 23 octobre 1999. Plus de 2.000 personnes ont participé à cet événement dont toutes les catégories de bénéficiaires ou de partenaires de LIFE en provenance de tous les États membres. Ce brassage a donné lieu à des discussions passionnantes dans les différents ateliers mais surtout dans les dizaines de stands d'exposition de projets. Cette semaine, première du genre, a été suivie par des "Green weeks" qui abordaient les thèmes environnementaux de façon plus large. Enfin, sous l'impulsion de la Commission européenne, les partenaires de LIFE-Nature ont participé à des e-conférences et des débats sur la recherche en matière de conservation.



# Gérer les sites Natura 2000 grâce à LIFE-Nature

L'article 6 de la directive „Habitats” prévoit que les États membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion. Ce chapitre étudie la contribution LIFE-Nature à l'émergence des plans de gestion.



© Photo Jost Einstein, Life Projekt Federsee.

Les plans de gestion, au sens large, sont reconnus comme un besoin et une nécessité pour assurer la conservation des espaces naturels protégés. De nombreux États membres ont même mis en place des obligations en la matière. Le concept de Natura 2000, dont les sites regroupent maintenant de l'ordre de 15 % du territoire communautaire, ne correspond cependant pas forcément aux concepts traditionnels de protection des espaces. Il ne s'agit en général pas de parcs nationaux ou de réserves naturelles intégrales. La gestion de ces sites doit tenir compte des exigences aussi bien scientifiques qu'économiques, sociales ou culturelles. Comme l'avait écrit en 1995 la Commissaire européenne à l'environnement, M<sup>me</sup> Bjerregaard “le

*réseau Natura 2000 n'a pas vocation à créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite”.*

Selon les pays et les traditions en matière de conservation de la nature, la mise en place de Natura 2000 peut donc bousculer les habitudes en matière de plans de gestion. L'article 6.1 de la directive “Habitats”, prévoit que les mesures de conservation des sites Natura 2000 peuvent prendre au moins deux formes : celle de “mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées” et, “le cas échéant”, celle de “plans de gestion appropriés”. La Commission européenne a publié en 2000 un Manuel d'interprétation sur l'article 6 de la directive intitulé “Gérer les sites

*Manuel d'interprétation de l'article 6 de la “directive Habitat” publié en 2000 par la commission européenne.*

*Gestion active d'un site Natura 2000 : Fauche d'une zone humide à Federsee en Allemagne.*

*Natura 2000” qui donne des indications sur la gestion des sites et qui a été développé sur la base de l'expérience acquise avec les projets LIFE. Les plans de gestion ne sont pas obligatoires et, dans certains cas, ils peuvent ne pas s'avérer nécessaires. Ils seront au besoin intégrés au sein d'un chapitre particulier d'une autre démarche de planification conformément au principe d'intégration de l'environnement dans les autres politiques. Parfois, le site Natura 2000 correspond à une zone isolée de taille*



réduite pour laquelle il n'est pas nécessaire d'intervenir et dans ce cas la démarche du plan de gestion n'est pas d'un bon rapport coût / efficacité. Cependant, dans la grande majorité des cas, les plans de gestion constituent un moyen efficace pour remplir les obligations prévues par la directive "Habitats". Deux conférences européennes importantes sont venues confirmer cet intérêt : celle de Galway en 1996<sup>(1)</sup> et celle de Bath en 1998. Les échanges entre les participants, dont de nombreux acteurs de LIFE-Nature, ont permis à la Commission de proposer dans sa publication "Gérer les sites Natura 2000" quelques idées directrices sur la méthodologie, les objectifs, la consultation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Bien que la gestion des sites Natura 2000 soit sous la responsabilité exclusive des États membres, LIFE-Nature a joué un rôle primordial en initiant dans la majorité des projets une demande spécifique de gestion fondée sur une bonne connaissance du site, l'étude des mesures de gestion adaptées et leur mise en place. LIFE a aussi permis d'acquérir localement une compétence, à partir d'expériences spécifiques, qui peut progressivement être étendue à l'ensemble des sites Natura 2000.

La notion de plan de gestion peut être variée. Pour ce rapport, le matériel étudié est constitué par les différentes formes de plan de gestion initiées dans les projets LIFE-Nature, sur une analyse un peu plus fine des projets italiens, grecs et français et sur le résultat du séminaire de Galway.

Sans prétendre normaliser les démarches menées au niveau européen, il paraît pertinent de décrire les grandes catégories de plans de gestion trouvées dans les projets LIFE-Nature. La Commission européenne a encouragé les projets LIFE-Nature à ne pas financer exclusivement des plans de gestion, souhaitant que lorsque des plans sont développés, ils soient mis en application pendant le projet afin de conserver un caractère pratique et opérationnel à ce dernier. Néanmoins quelques projets méthodologiques initiaux ont permis d'organiser la gestion des sites Natura 2000 sur l'ensemble d'un État membre ou d'une région comme en Italie ou en France.

## LIFE-Nature et la diversité des plans de gestion



© Photo Pohjois-pohjanmaan ympäristökeskus

La culture des plans de gestion et les traditions en la matière sont très différentes d'un État membre à l'autre. Un balayage des pratiques au sein des projets LIFE-Nature a montré qu'il y avait de nombreux objectifs, méthodes et procédures.

Les projets LIFE-Nature ont fréquemment contribué à l'élaboration de schémas de gestion des sites Natura 2000. Plus de 60 % des sites Natura 2000 visés par des projets LIFE-Nature<sup>(2)</sup> ont fait l'objet d'une démarche de planification qui peut être qualifiée de plan de gestion au sens le plus large du terme. Les plans d'action généraux pour les espèces, étudiés au chapitre précédent, n'ont pas été pris en considération.

À partir de l'analyse fine de projets ayant développé des outils de gestion, il est possible de définir 3 grandes catégories de plans de gestion : le plan de gestion global, le plan de gestion particulier et le cahier des charges de la gestion. Les différences entre ces trois catégories sont sensibles même s'il existe des similitudes entre ces notions.

L'une des principales différences entre ces trois catégories tient à la taille des sites visés par les projets LIFE. L'Université de Louvain valide les données numériques des Systèmes d'Informa-

*Région de Kuusamo en Finlande près de la frontière russe.*

tions Géographiques (SIG) fournies par les États membres lors de la proposition des sites Natura 2000. Un échantillon de sites pour lesquels le travail est terminé révèle que sur 13 706 sites ayant une superficie d'au moins 1 ha, on trouve approximativement :

- > un tiers de sites Natura 2000 de moins de 100 ha,
- > un tiers entre 100 et 1 000 ha,
- > un tiers de plus de 1 000 ha dont plusieurs centaines de plus de 10 000 ha.

D'une façon générale, les sites d'Autriche, d'Espagne, de Grèce ou du Portugal sont en moyenne de 5 à 10 fois plus grands que ceux de Belgique, d'Italie ou de Suède.

<sup>1</sup> "SAC Site Management", Galway, Irlande, 9-12 octobre 1996 et "Natura 2000 and people", Bath, Royaume-Uni, 28-30 juin 1998

<sup>2</sup> Projets LIFE II lancés entre 1996 et 1999



Les échelles de taille et les différences entre les États membres montrent donc qu'il ne peut pas y avoir une démarche unique en matière de plan de gestion même si quelques principes généraux peuvent être partagés. La façon d'appréhender les plans de gestion au sein des projets LIFE-Nature illustre ces différences et l'intérêt des démarches adaptées à la situation locale.

### Typologie des études préalables aux plans de gestion

LIFE-Nature finance de nombreuses études. La plupart d'entre elles permettront de disposer des connaissances nécessaires à la mise en place de la gestion ou à la réalisation du plan de gestion. Dans certains cas, elles sont une étape préalable à de futurs projets de conservation. La typologie des études présentée ci-dessous n'est pas exhaustive ;

- > Connaissance des écosystèmes
  - Inventaires, cartographie, évaluation de l'état de conservation
  - Recherches appliquées sur l'écologie d'une espèce ou d'un habitat afin de développer des techniques de conservation
  - Étude écoéthologique, suivi d'une population, analyses génétiques
  - Inventaires forestiers ou dendrologiques.
- > Études environnementales générales : hydrologie, hydrogéologie, géologie, géomorphologie ou pédologie.
- > Impacts des activités humaines
  - Études des facteurs de détérioration et/ou perturbation

– Étude historique sur l'usage des milieux.

- > Études sur l'économie du site et sa fréquentation
  - Études socio-économiques préalables, diagnostics pastoraux ou agricoles
  - Gestion ou développement de la fréquentation par le public.
- > Évaluation du succès des actions.

### Le plan de gestion global

**Définition** : le plan de gestion global définit les objectifs généraux de conservation en tenant compte des usages économiques et sociaux-culturels en vigueur. Il peut proposer une réglementation et réaliser un zonage mais ce n'est pas une règle absolue. Il détermine souvent des unités sur lesquelles des plans de gestion particuliers ou des cahiers des charges de gestion seront réalisés. Ces documents se situent dans une logique de planification territoriale où les objectifs de Natura 2000 sont déterminants mais non exclusifs. En particulier, le concept de développement durable est souvent au cœur des débats.

**Sites visés** : les zones visées sont souvent vastes et peuvent parfois comprendre plusieurs sites Natura 2000. Il n'y a souvent pas de structure gestionnaire particulière du site, soit parce que celui-ci ne s'y prête pas (très grande superficie), soit parce qu'elle n'est pas encore définie et le sera en général au terme du plan de gestion.

**Consultation - concertation** : la consultation est large et elle dépasse le cadre des services administratifs compétents. Les usagers et les acteurs du territoire participent de façon importante à la concertation et à la négociation.

**Opérateur** : les opérateurs peuvent être divers mais ils sont toujours sous la tutelle des autorités compétentes pour le territoire visé.

**Type de descriptif** : les habitats et les espèces de la directive sont présentés souvent au même titre que les autres richesses naturelles. La valeur du site pour la conservation de la nature est précisée et expliquée. Le descriptif comprend en général aussi des aspects sociaux, économiques, administratifs, culturels ou historiques.

### Exemples de plans cofinancés par LIFE-Nature :

- > "Specific Environmental Studies and Presidential decree" en Grèce,
- > Documents d'objectifs "Natura 2000" en France,
- > "Management schemes of marine SAC sites" au Royaume-Uni.

### Le plan de gestion particulier

**Définition** : le plan de gestion particulier définit des objectifs opérationnels précis de gestion conservatoire. Il intègre une planification et la définition des moyens nécessaires. Il repose sur une réflexion scientifique et technique solide qui est à la base de la concertation.

**Sites visés** : ils sont souvent de taille plus réduite que dans le cas précédent. Ils sont parfois compris au sein d'un site Natura 2000 à la conservation

*Prélèvement d'échantillon dans le cadre d'une étude sur les micro-invertébrés du lac Pihlajavesi en Finlande. Cette action fait partie d'un ensemble d'étude préparatoire à la réalisation du plan de gestion de ce site majeur du projet sur le Phoque marbré du lac Saimaa (*Phoca hispida saimensis*)*



© Photo South Savo Regional Environment Center



**PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT D'UN SENTIER DE DECOUVERTE SUR UN SITE NATURA 2000**

**FORMATIONS VEGETALES ACTUELLES :**

- Bas marais et tourbières basses alcalines
- Bas marais dégradé
- Bas marais dégradé parsemé d'arbres
- Boisement
- Végétation herbacée sur alluvions minérales
- Végétation arbustive sur alluvions minérales
- Milieux herbacés anthropisés (terrain de sport)
- Boisement anthropisé

**PLANTATIONS A REALISER :**

- Haie
- Fourré

**AMENAGEMENTS A EFFECTUER :**

- Zone d'accueil (parking, bancs, panneaux d'information...)
- Piste de gestion ou chemin communal existants
- Chemin d'accès à stabiliser
- Sentier de découverte du marais
- Sentier de découverte de l'étang
- Platelage (adapté aux personnes à mobilité réduite)

**TERRASSEMENT A EFFECTUER :**

- Zone de déblais
- Zone de remblais
- Décapage superficiel
- Création de dépressions

**AMENAGEMENTS A EFFECTUER :**

- Panneau de lecture du paysage
- Panneau d'interprétation
- Observatoire
- Plate-forme d'observation

duquel ils participent tout en constituant une unité de gestion autonome. Ce peut être le cas du plan de gestion d'une forêt ou de celui d'un espace protégé de type réserve naturelle. Ils correspondent souvent à des espaces où, soit la nature foncière des terrains, soit la réglementation sont homogènes. Les acquisitions territoriales réalisées avec les fonds LIFE-Nature bénéficient souvent de ce type de plan de gestion.

**Consultation - concertation :** la consultation est réalisée au minimum auprès des services administratifs compétents et des propriétaires fonciers. D'autres usagers et acteurs du territoire peuvent néanmoins y participer (chasseurs, clubs sportifs...).

**Opérateur :** les opérateurs sont en général les structures gestionnaires de l'espace concerné soit parce qu'elles en sont propriétaires ou en ont la maîtrise d'usage, soit parce que les autorités compétentes les ont nommées.

**Type de descriptif et d'objectifs :** ces plans de gestion sont plus appliqués que les précédents. Sur la base d'une

analyse descriptive ils définissent les objectifs précis de gestion d'un site. Ils se composent généralement de cinq parties :

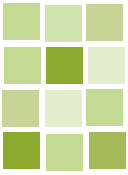
- > Une partie administrative (surface, géographie, gestionnaire, foncier, statut du site...).
- > Une partie descriptive (patrimoine naturel, perturbations humaines ou naturelles, menaces et besoins) qui envisage avec le maximum de précision possible l'état de conservation des habitats et espèces des directives "Habitats" et "Oiseaux".
- > Une planification qui définit les objectifs scientifiques ou conservatoires assignés à chaque parcelle en fonction de ses caractéristiques, pour cela, une échelle de temps est souvent proposée et parfois, l'objectif est restreint à un habitat ou une espèce sur le site.
- > Les modalités techniques nécessaires pour atteindre les objectifs et leurs coûts



Site Internet du projet sur la gestion des sites Natura 2000 marins au Royaume-Uni. Ce site s'adresse aux professionnels et peut être utilisé comme guide à la mise en place de plan de gestion dans les sites marins.

- > Les indicateurs d'évaluation et la périodicité des révisions du plan.

Une analyse des problèmes liés aux accès et à la fréquentation du site y est souvent ajoutée, d'autant plus, que l'accueil du public correspond parfois à un objectif premier.



Comités de pilotage et comités de suivi constituent des étapes majeures de l'élaboration des plans de gestion  
(© Photo Natur-landstiftung Saar.

### Exemples de plans cofinancés par LIFE-Nature :

- > Plans de gestion des réserves naturelles appliqués notamment en Belgique, en France, Suède, Irlande et au Pays de Galles.
- > Au Royaume-Uni, on peut répertorier dans cet ensemble les "Forest design plans", ou les "detailed operationnel plans". Les plans de gestion ou d'aménagement forestiers (Allemagne, Autriche, Finlande, France...) font partie de cet ensemble même s'ils sont souvent financés dans d'autres cadres liés à la fonction économique de la forêt.

### Cahier des charges de la gestion

**Définition** : le cahier des charges de la gestion définit les modes opératoires pour atteindre un résultat déterminé. Ils peuvent être élaborés soit pour la mise en œuvre d'un plan de gestion déjà existant, soit faire office de plans de gestion simples dans des cas peu complexes. Ils correspondent, en général, à un cahier des charges de chantier pour la mise en œuvre d'actions de gestion, à des plans techniques détaillés avant des travaux ou à des itinéraires techniques écologiques, sylvicoles ou agro-pastoraux précis.

**Sites visés** : ils sont en général de taille réduite, en particulier lorsqu'ils correspondent à l'unité de gestion d'un habitat de faible superficie

**Consultation - concertation** : la plupart du temps la consultation a eu

lieu dans un autre cadre (plan et programmes) et nous sommes là dans le domaine du projet dont les objectifs sont déjà entérinés. La consultation est donc souvent limitée ou réservée à quelques ingénieurs techniques et à des autorités compétentes.

**Opérateur** : sous le contrôle du gestionnaire, les opérateurs sont, en général, les responsables des travaux et les entreprises ou les acteurs économiques qui réalisent les travaux ou la gestion.

**Type de descriptif** : ils présentent de manière simple les différentes actions et les moyens techniques retenus pour les réaliser. Ils comprennent, le plus souvent, en dehors des préambules introductifs, la nature des opérations et des travaux ainsi que leurs modalités d'exécution sur le site concerné. Souvent, ils contiennent des dessins techniques précis.

### Exemples de plans cofinancés par LIFE-Nature :

- > "Avant-projets détaillés", "itinéraires techniques agricoles, pastoraux ou sylvicoles" en France,
- > "Technical notes" en Grèce.

### Les apports de LIFE-Nature

La gestion au profit de la conservation est une démarche nouvelle initiée par des projets LIFE-Nature dans environ 60% des sites Natura 2000. Les gestionnaires manquent encore souvent de références scientifiques, techniques et sociales. Le plan de gestion permet alors de clarifier le passage du

concept général au détail de la gestion au quotidien. Les acteurs du territoire et le public demandent, quant à eux, à comprendre et à participer afin de pouvoir accepter ces nouveaux modes de gestion, voire s'investir à leur profit. Dans chacun des projets LIFE-Nature, les plans de gestion constituent des outils servant parallèlement toutes ces approches : c'est le lieu du passage de l'idée au projet et de l'échange entre les acteurs. Avec l'information dont nous disposons, les résultats des projets LIFE-Nature s'étudient donc plutôt au niveau de chacun des sites unitaires mais LIFE a contribué à un début d'harmonisation dont les exemples sont présentés dans le chapitre suivant. Les premiers travaux de synthèse existent au niveau européen sous l'égide d'Eurosite, mais ils concernent pour le moment, des sites protégés d'une taille inférieure à quelques milliers d'hectares.

Certains projets qui ne prévoient pas de plans de gestion sont en fait une forme de plan de gestion. Des outils d'aide à la préparation de projets sont proposés à cet effet sur le site WEB de LIFE (<http://europa.eu.int/comm/environment/life/home.htm>). Basés sur la méthode dite du cadre logique, ils permettent aux proposant de clarifier leurs idées et de planifier leurs tâches. Ainsi, le projet LIFE-Nature devient une forme de plan de gestion : il définit un objectif pour le site (gérer l'habitat x ou les habitats de l'espèce y), les études nécessaires, la concertation locale, les travaux à prévoir...

## Exemples de projets LIFE-Nature pilotes sur les plans de gestion

LIFE-Nature a joué un rôle moteur dans une demande organisée de mise en place de gestion des sites Natura 2000 dans plusieurs États membres. À titre d'exemple, nous avons choisi de présenter l'approche de deux États membres, l'Italie et la France. Mais d'autres expressions de la subsidiarité peuvent être trouvées dans les projets LIFE-Nature suivants :

- > au Pays de Galle (UK) où une méthode scientifique très fine a été élaborée de 1995 à 2000 sur la base de 19 sites Natura 2000 pilotes,
- > en Grèce où LIFE-Nature a contribué à établir la culture des plans de gestion avec un programme pilote sur 10 sites et d'autres démarches complémentaires dans la plupart des projets,
- > en Irlande où la définition des plans de gestion a débouché sur un séminaire européen officiel durant la présidence irlandaise de 1996.

### Plans de gestion italiens

L'Italie a été le premier État membre de l'Union européenne à transmettre sa proposition de sites Natura 2000 à la Commission européenne qui contenait près de 14 % de la superficie nationale. Cet État membre a aussi vu le nombre de ses espaces protégés croître fortement pour passer de 1,5 % du territoire en 1980 à 3 % en 1990 puis à 9,3 % en 2000 (Lombardi, 2001). La loi cadre de 1991 sur les espaces protégés est à l'origine de cette croissance mais elle a surtout donné un rôle important aux régions responsables maintenant de 100 parcs régionaux venant compléter les parcs et réserves nationaux. Cette loi a organisé la protection des espaces en Italie, développé les structures de gestion et défini les lignes budgétaires correspondantes. Cette effervescence avec l'acquisition de connaissances, la concertation, la définition des zones et de leur réglementation a permis aux parcs nationaux de jouer un rôle pilote en la matière. Mais le réseau Natura 2000 est beaucoup plus vaste que

celui des espaces protégés et les modalités de gestion n'y sont pas forcément de même nature. Les projets LIFE-Nature en Italie ont ainsi rencontré dans le passé des difficultés au sujet des plans de gestion (contenu, valeur, modalités d'adoption et de mise en place...). Afin de cadrer la démarche, les autorités italiennes ont alors lancé un programme LIFE-Nature entre 2000 et 2003 afin de définir des lignes directrices pour les plans de gestion des sites Natura 2000. Suite aux premiers travaux, un décret du Ministère de l'Environnement a été publié le 3 septembre 2002, et il doit être suivi d'un programme de formation avec, entre autres, l'édition de manuels plus pédagogiques. Parallèlement, 9 sites pilotes préparent des plans de gestion pour près de 58 000 ha où sera testée la méthode.

*Site Natura 2000 de la province de Trento en Italie (© Photo Provincia Autonoma di Trento)*





Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, document élaboré dans le cadre d'un programme LIFE sur 35 sites pilotes en France. Les documents d'objectifs sont des plans de gestion à établir pour chaque site Natura 2000 en France.

Le décret italien insiste avant tout sur la possibilité d'intégrer le plan de gestion Natura 2000 dans d'autres démarches de planification locale.

La démarche doit intégrer les caractéristiques écologiques et socio-économiques du site et il y a une unique obligation de résultats : sauvegarder l'état et la fonction écologique des habitats ou espèces auxquels le site est dédié. L'originalité de la démarche italienne est liée à la traduction sur le site du concept de "statut de conservation favorable". Pour cela, le plan de gestion définit un indicateur et des limites de variation des conditions favorables. C'est évidemment ce critère qui devra être suivi dans le cadre du "monitoring" demandé par la directive.

Cet indicateur doit être spécifique au site et à l'espèce ou l'habitat. Il sera modulé selon des indications nationales fournies dans un manuel d'orientations de gestion selon 24 grands types de sites. Ce manuel, en préparation, sera le produit majeur du projet LIFE.

La démarche italienne débute naturellement par une étude des connaissances qui comprend des données physiques, biologiques, socio-économiques, culturelles et paysagères.

La deuxième étape consiste à évaluer l'état de conservation des espèces ou habitats sur le site. Il faut alors définir

les indicateurs qui permettent de qualifier l'état sur le site par rapport à l'état optimal. Enfin, l'influence des facteurs écologiques ou socio-économiques sur ces indicateurs doit être évaluée. Les deux dernières étapes définissent l'objectif général de gestion et la définition des priorités de gestion ainsi que la stratégie de gestion, y inclus le coût et le suivi.

La notion de valeur seuil au-delà de laquelle l'état de conservation va être qualifié d'acceptable sera bien évidemment l'enjeu des débats. C'est pourquoi, le manuel d'orientations de gestion sera un document déterminant. Contrairement au programme français présenté ci-dessous, la consultation des acteurs locaux n'est pas l'enjeu principal. Par contre, le projet italien se caractérise par son ambition scientifique et technique.

### Les documents d'objectifs français

Avant la mise en place de Natura 2000, la conservation des habitats et des espèces en France était caractérisée par trois démarches parallèles :

- > La protection réglementaire avec en particulier les parcs nationaux et les réserves naturelles,
- > La protection foncière avec un établissement public spécifique sur le littoral, des possibilités pour les collectivités (départements) et un rôle important des ONG,



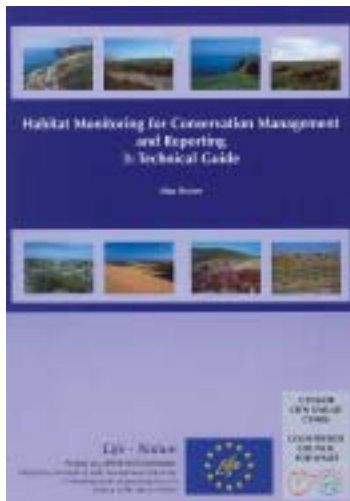
Cahier d'habitats forestiers français. Il donne une description et des conseils de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire en France.



Étude pédologique (© Photo Frieder Mauch, Life Projekt Federsee)

- > Des projets territoriaux dont l'un des axes pouvait être la conservation de la nature en particulier dans les Parcs Naturels Régionaux.

Cependant, des superficies limitées étaient concernées par les deux premières démarches et les besoins importants de Natura 2000, révélés par les premiers inventaires, ont constitué un électrochoc chez les acteurs du monde rural, inquiets "d'une stérilisation du milieu aux seules fins de protection de la Nature". De plus, la notion de plan de gestion était réservée aux parcs et réserves ou à la gestion forestière. Il est donc apparu nécessaire de développer de nouveaux concepts permettant, au sein du réseau Natura 2000, de marier des objectifs ambitieux de conservation de la biodiversité et la prise en compte des données socio-économiques et culturelles régionales. Le Ministère français de l'Environnement a donc sollicité une ONG pour réaliser un programme LIFE-Nature afin



Guide méthodologique pour les sites Natura 2000 au Pays de Galles. "habitat monitoring for conservation management and reporting".

de développer la notion de Documents d'objectifs. Lorsque l'État français a bloqué la mise œuvre de Natura 2000 en 1995 sous la pression des acteurs locaux, c'est ce projet LIFE-Nature qui a permis de relancer le dialogue et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de Natura 2000 en France... La démarche reposait sur trois points :

- > Réunir dans un comité de pilotage tous les réseaux agissant au profit de la protection de la biodiversité, les représentants du monde rural et en particulier les syndicats d'agriculteurs et de forestiers, les représentants des administrations concernées.
- > Élaborer sur la base de 37 sites pilotes un cadre national pour les documents d'objectifs.
- > Produire au terme du projet un manuel pédagogique et des textes juridiques pour étendre la démarche à l'ensemble des sites Natura 2000.

Si le manuel est paru au terme du projet (1998), les textes de loi et leurs textes d'application ont été plus tardifs (2000 à 2002). Plusieurs centaines de documents d'objectifs sont en cours d'instruction. Ils reposent sur les principes suivants :

- > Si l'État est responsable de la validation du document final,

c'est un médiateur ("facilitator") qui va l'élaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ceux-ci se réunissent périodiquement dans un comité de pilotage et/ou des groupes de travail.

- > Des études techniques permettent de définir les caractéristiques écologiques (carte des habitats et espèces de la directive) et socio-économiques du site Natura 2000.
- > Les acteurs du territoire définissent ensemble des objectifs et les traduisent sous forme de contrats que l'État pourra passer avec les propriétaires privés avec au besoin, une rémunération lorsque cela est nécessaire.

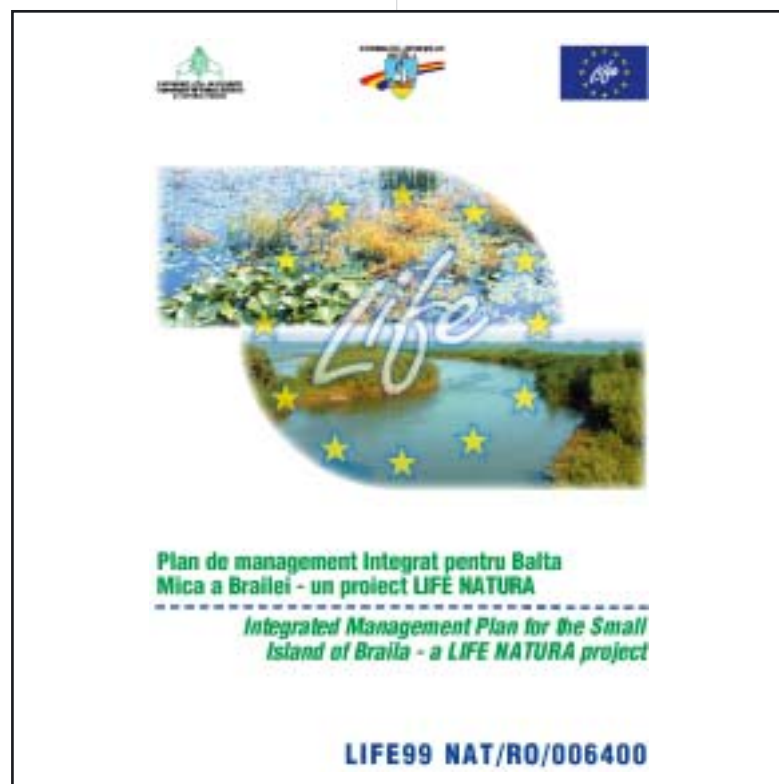
La démarche peut paraître lourde, mais elle a l'avantage d'inscrire Natura 2000 au cœur de tous les débats d'aménagements du territoire. Le réseau Natura 2000 n'est pas le domaine réservé des fonctionnaires de l'environnement et il impose l'intégration des politiques.

Le maillon faible de la démarche tenait à deux difficultés : le manque de

connaissance de terrain qu'il fallait combler et l'absence d'une définition de l'état de conservation favorable. Contrairement au projet italien, ce dernier point n'était pas la pierre angulaire du système. Le Ministère de l'Environnement a alors produit des "cahiers d'habitats" pour donner des lignes directrices sur la connaissance et la gestion des habitats et des espèces. Aujourd'hui, il apparaît encore nécessaire de valider les itinéraires techniques et financiers pour les contrats avec les propriétaires privés ou leurs mandataires.

La consultation du public et l'intégration des acteurs socio-économiques dans le processus constituent les deux points forts des résultats du projet LIFE-Nature français. Ce projet ainsi que le projet italien montrent comment LIFE-Nature peut aider la subsidiarité à s'exprimer. Ces deux projets poursuivent avec leurs différences le même objectif de préservation de la biodiversité européenne.

Plan de gestion réalisé dans le cadre d'un projet LIFE-Nature en Roumanie.





# Les modes opératoires de LIFE-Nature

La directive "Habitats" prévoit le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitat naturels et des habitats d'espèces concernés (article 3). Les États membres doivent établir "des mesures de conservation nécessaires" (article 6). L'ambition de LIFE-Nature est de financer des projets concrets de maintien ou de rétablissement des milieux naturels assortis de mesures concrètes souvent expérimentales ou novatrices. Ce chapitre illustrera quelques-unes de ces actions à travers l'Europe à partir de photos commentées. L'exhaustivité n'a pas été recherchée. En effet, chacun des thèmes abordés aurait pu faire l'objet d'un rapport spécifique.

Au-delà des plans de gestion abordés dans le chapitre précédent, un projet met en œuvre de nombreuses actions pour atteindre le ou les objectifs fixés. On peut distinguer plusieurs types ou catégories d'actions :

- > Les actions concrètes de terrain, parmi lesquelles on peut distinguer deux sous-catégories :
  - Les travaux uniques de gestion du biotope : il s'agit là des interventions ponctuelles permettant de rétablir une situation antérieure (comme la réouverture de milieux par le défrichage), de travaux d'aménagement ou encore d'investissements (construction d'un centre d'élevage pour une espèce menacée, par exemple)
  - Les travaux de gestion courante dont font aussi partie les actions de "monitoring".
- > Les actions de maîtrise foncière, dont les enjeux sont parfois indispensables pour la bonne réalisation des projets.
- > Les actions de sensibilisation et de communication à destination des acteurs locaux, de la communauté scientifique et du grand public.



**Réouverture de prairies sèches par gyrobroyage sur les plateaux de l'Ardèche.** Le gyrobroyage est une technique couramment utilisée pour entretenir les milieux ouverts envahis par les ligneux, comme cela est souvent le cas dans les zones de déprise agricole (parcours sub-steppiques de graminées annuelles, pelouses calcaires, landes...). Cette technique est également utilisée dans les zones forestières pour recréer ou restaurer des milieux ouverts intraforestiers ou en lisière de forêt. Ces travaux permettent de lutter contre la fermeture des milieux, de conserver la diversité biologique et de maintenir un paysage traditionnel. Le gyrobroyage peut être réalisé une seule fois pour réouverture d'un milieu qui sera ensuite entretenu par un retour du pâturage, ou bien devenir une opération d'entretien, en répétant l'opération tous les ans. En Ardèche, l'opération a été suivie par l'installation de troupeaux bovins sur le site (© Photo Sigam).



## La gestion des habitats et des espèces : des investissements pour redresser la situation et une gestion régulière

Les actions de gestion des habitats et des espèces réalisées sous LIFE présentent de grandes variétés. Dans les 535 projets LIFE-Nature terminés ou en cours, une multitude d'actions de conservation a pu être mise en œuvre, des plus classiques aux plus expérimentales. LIFE-Nature a pour vocation d'être un instrument pilote et cette vocation se reflète dans les actions mises en œuvre par les projets. Les 10 premières années de ce programme ont permis la réalisation de nombreuses actions originales qui auraient été difficilement réalisables en dehors du cadre d'un projet LIFE-Nature.

### ■ *Entretien et Restauration des milieux ouverts*

Parmi les mesures classiques de gestion des habitats et des espèces, les actions de rétablissement et d'entretien des milieux ouverts sont fréquentes : défrichage, débroussaillage, déboisement, fauche en utilisant des techniques variées, mécaniques ou manuelles. Les projets LIFE-Nature sont souvent l'occasion de tester de nouvelles techniques. Ils aboutissent régulièrement à la consolidation des expériences acquises par la publication de guide de gestion. Le monde agricole est très souvent impliqué dans ces projets LIFE et sa coopération constitue un élément essentiel à la réussite de nombreux projets. Dans le but de recueillir un grand nombre de témoignages, la Commission européenne a d'ailleurs organisé un séminaire en octobre 2002 sur le thème "LIFE, Natura 2000 et l'agroenvironnement" (cf. page 92) pendant lequel de nombreux acteurs de projets LIFE sont venus témoigner de leur propre expérience. Lorsque des travaux sont entrepris dans des zones naturelles, l'adéquation des engins de travaux avec le milieu est un critère essentiel à prendre en compte. Les zones humides en particulier sont des secteurs particulièrement fragiles pour lesquels des protections doivent être prises, sous peine de dégrader le sol et le milieu.



© Photo Francis Müller - ENF

*Chargement pour le transport d'un troupeau de moutons vers un site de projet sur lequel un pâturage tournant a été mis en place.*



© Photo CEPA

*Pose d'un passage Canada. Le projet français "Pelouses sèches" a initié de nombreuses opérations de coopération avec les agriculteurs pour établir des systèmes d'entretien des milieux ouverts. Comme de nombreux autres projets LIFE-Nature, il a également initié l'installation de jeunes agriculteurs, embauché des bergers et équipé les sites. Il a également aidé à la mise en place de mesures agroenvironnementales.*



© Photo Michel Pajard

*Gestion d'un site par pâturage*



### ■ Aménagement de sites pour limiter la fréquentation et pour l'accueil du public

La surfréquentation est un problème qui touche de nombreux sites, menaçant des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Pour lutter contre cette menace, des projets LIFE-Nature posent des clôtures et des barrières dans le but de bloquer le passage des véhicules à l'origine de détérioration ou de dérangement sur les sites. Dans d'autres cas, cette menace peut être maîtrisée simplement en aménageant les chemins ou en réalisant des itinéraires permettant de canaliser les visiteurs. Certains projets LIFE sont allés plus loin et ont été à l'origine de la déviation de sentiers de randonnées qui s'avéraient être des facteurs de dérangement très importants pour la faune, notamment l'avifaune nicheuse. Ces déviations n'ont pu être réalisées qu'après des phases de concertation et de négociation avec les acteurs locaux concernés et les autorités compétentes.



Aménagement d'un chemin pour la stabilisation d'une pente, Italie.  
(© Photo Azienda Regionale delle Foreste).



(© Photo Verein zum Schutz wertvoller Landschaftsbestandteile in der Oberpfalz e.V.)

En Allemagne, après la réhumidification du site, les chemins d'un site du projet "LIFE tourbières de Prackendorf et Kulz" sont devenus impraticables et ont dû être réaménagés. Des passerelles en bois ont été construites sur l'emplacement des anciens sentiers, permettant au site de conserver sa vocation d'accueil du public. La création de structures d'accueil a également un rôle pédagogique et permet la découverte d'un milieu dans de bonnes conditions.



Structure originale d'information (Finlande). Ylläs-Aakenus est un très grand site Natura 2000 (370 km<sup>2</sup>) situé dans le Lapland finlandais, près d'une importante zone touristique qui attire environ un demi-million de visiteurs par an. Le tourisme "nature" étant en pleine expansion, de plus en plus de monde va randonner ou skier à Ylläs-Aakenus, attiré par la grande beauté du site. Un projet LIFE s'attaque aux impacts négatifs que ces activités peuvent avoir sur le milieu naturel. Il prévoit la définition et la mise en place d'un plan d'aménagement ayant pour but la canalisation des tourisms dans la zone, en collaborant étroitement avec les communautés locales et l'industrie du tourisme. Le projet aboutit à des résultats innovants, notamment avec la réalisation de sentiers de découvertes "nature". Ils permettent non seulement d'assurer la protection du site, mais aussi de faire mieux connaître Natura 2000 aux visiteurs et aux habitants de la région. Là où il y avait beaucoup de réticence envers Natura 2000, un dialogue constructif et positif s'est mis en place (© Kerstin Sundseth - NLI).

### ■ Gestion des milieux forestiers

Dans les Alpes autrichiennes, le projet Kalkalpen a permis de restaurer une forêt mixte de hêtres, sapins et épicéas dans un site Natura 2000, par la coupe sélective des épicéas dans les zones où celui-ci était dominant, résultat d'anciennes pratiques forestières. Un total de 640 ha a ainsi été traité. Une nouvelle technique, bon marché, permettant de traiter les coupes d'épicéa pour maintenir du bois mort sans courir le risque d'infections, a été utilisée pour la première fois en Autriche. Des techniques de gestion et de chasse innovantes permettant de limiter la pression du gibier et de favoriser la génération naturelle ont également été testées.

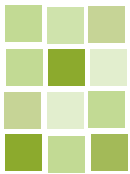
Les forestiers et les biologistes inspectent les forêts dans le parc national de Kalkalpen (© Photo Frank Vassen).

Avec le projet sur le Grand Tétrás et la Gélínotte des Bois en Forêt noire (Allemagne), des forestiers et des municipalités se sont associés afin de mettre en place une gestion forestière favorisant la reproduction et la recherche de nourriture des tétraonidés. Ainsi, des éclaircies ont été réalisées afin de stimuler la croissance d'arbustes à baies et la structure du boisement a été diversifiée et enrichie. Ce projet a permis d'introduire une gestion forestière au bénéfice des oiseaux mais aussi un suivi des populations et l'évaluation de l'état de conservation des habitats. L'excellent partenariat a eu un effet incitatif : au lieu des 150 ha prévus, c'est 298 ha d'habitats forestiers qui ont bénéficié de ces nouvelles mesures de gestion et des municipalités qui ont voulu se joindre ultérieurement au programme ont financé les travaux par elles-mêmes.



Grand Tétrás *Tetrao urogallus*  
(© Photo Quetzal)





### ■ Les travaux hydrauliques

La restauration des zones humides est un thème récurrent des projets LIFE-Nature. La restauration des caractéristiques hydrauliques passe souvent par :

> Un rétablissement des caractéristiques hydrauliques de façon à disposer d'une alimentation en eau adaptée. Ces opérations sont toujours réalisées en concertation avec les autres utilisateurs de la ressource en eau et notamment les agriculteurs pour lesquels les actions de restauration peuvent avoir des impacts majeurs. Ainsi ces projets doivent en général prévoir des compensations pour les agriculteurs se trouvant lésés ou doivent passer par la maîtrise foncière.

> Un nettoyage des accumulations de matière organique qui bloque le développement de la végétation aquatique. Cette opération a, par exemple, été entreprise par des projets LIFE-Nature en France (lac de Grand-Lieu) et aux Pays-Bas (cf. page suivante).

Mais ces travaux hydrauliques peuvent prendre d'autres formes variées. Les actions de récréation et notamment les opérations ambitieuses de renaturation de rivières sont détaillées dans un chapitre ultérieur. Les opérations hydrauliques peuvent aussi être de nature moins ambitieuse, notamment de nombreux projets prévoient dans le cadre d'opération d'amélioration d'habitat ou d'habitat d'espèces des travaux légers d'irrégularisation de rivières, de création de mares...



*En Allemagne, afin de restaurer l'hydrologie de la tourbière de Kulz dans le nord-est de la Bavière, plus de 30 barrages ont été construits dans le but de fermer les ruisseaux exutoires de la tourbière. Le niveau des eaux a ainsi été relevé sur l'ensemble de la tourbière et les nouvelles conditions hydrologiques devraient permettre de retrouver une tourbière active (© Photo Verein zum Schutz wertvoller Landschaftsbestandteile in der Oberpfalz e.V).*

*Tourbière de Kulz restaurée. L'impact exact des opérations de restauration ne peut pas être apprécié dans son intégralité immédiatement après sa réalisation et les changements du milieu naturel doivent faire l'objet d'un suivi pendant de nombreuses années pour pouvoir mesurer le succès du projet.*

© Photo Verein zum Schutz wertvoller Landschaft. in der Oberpfalz e.V).

Entretien du marais de Federsee en Allemagne par fauche manuelle.

*Dans certaines zones du marais, les produits de la fauche sont trop pauvres pour servir de fourrage au bétail. C'est pourquoi, il est impossible de réinstaller une agriculture sur ces zones. Pourtant, elles doivent impérativement être fauchées annuellement sous peine de voir le milieu se banaliser puis se fermer et la diversité biologique décroître rapidement. Dans le but de maintenir une activité sur ces terrains, des débouchés alternatifs pour les produits de la fauche sont recherchés, comme par exemple, leur utilisation pour la production de combustibles "verts" (© Photo Kerstin Wernicke, Life Projekt Federsee).*



Une barge de dragage aspire la vase du fond du lac Naardermeer aux Pays-Bas (© Photo Natuurmonumenten).

*Le support de LIFE-Nature a permis de s'attaquer aux principaux problèmes menaçant le Naardermeer, une importante ZPS néerlandaise : une baisse continue du niveau des eaux et l'envasement du lac. Pour lutter contre cela, une zone tampon a été créée dans laquelle le niveau des eaux a été remonté de 40 cm permettant de recréer une zone humide de 200 ha qui a rapidement été colonisée par de nombreuses espèces de canards et limicoles. Cette nouvelle zone humide a été spécialement aménagée pour permettre l'observation des oiseaux et a été intégrée à un réseau de pistes cyclables, limitant ainsi la pression sur les zones centrales de la réserve naturelle. De plus, 300,000 m<sup>3</sup> de boues riches en nutriment ont été draguées hors du lac. Pour cela, le bénéficiaire a construit un bateau de dragage spécial, équipé de cameras et de sondes étanches et capable d'aspirer la vase du fond du lac. Le bateau est aujourd'hui utilisé dans d'autres zones Natura 2000 de même nature, gérées par le bénéficiaire.*



Exploitation traditionnelle de tourbe en Écosse (© Photo Marc Thauront).

*Le Nord de l'Écosse abrite sur 400 000 ha, la plus grande tourbière de couverture d'un seul tenant en Europe et peut-être dans le monde : la tourbière de Caithness.*

*En plus de l'acquisition de 7,265 ha, le projet LIFE-Nature a entrepris une restauration de grande échelle dont l'objectif était de ramener seize tourbières dégradées vers un état de conservation favorable. Au total, 1 250 petits barrages ont été installés le long de 19,9 km de fossés de drainage, 202 ha de bois ont été abattus et 2 087 barrages supplémentaires ont été mis en place le long de fossés forestiers. Ces expériences ont été rassemblées dans un guide détaillant le coût et l'efficacité des différentes techniques de restauration testées.*



### ■ *La gestion des rivières et la DCE (directive cadre sur l'eau)*

En Europe centrale, plusieurs projets LIFE-Nature visent des rivières sur de grandes échelles et ainsi sont de bons laboratoires d'étude pour la mise en place de la directive cadre sur l'eau : Emsauen (90 km sur la rivière Ems), Obere Drau (60 km sur le rivière Drau en Autriche), Huchen (45 km sur le Danube en Autriche), Donau-auen et Donau-ufer (sur les 50 km du Danube entre Vienne et Bratislava), et Tiroler Lech (15 km de la rivière Lech dans les Alpes). Bien que ces rivières soient très différentes en terme d'habitats et

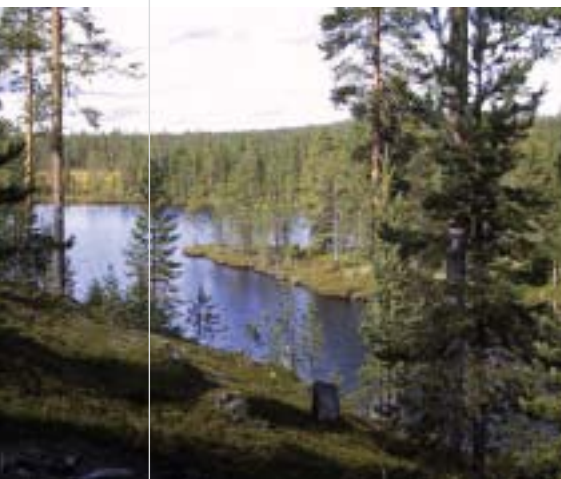
d'espèces, les mesures prises sont similaires. Des travaux d'ingénierie ont pour but d'éliminer les endiguements, brises lames et autres structures du même type, d'éliminer ou de contourner les barrières à la migration naturelle des poissons (9 passes à poissons ont été construites sur la seule rivière Ems, 13 ont été construites lors du projet Huchen) et enfin, des travaux pour reconnecter les anciens méandres et bras des rivières. En parallèle, des travaux peuvent être menés pour recréer la microtopographie typique des plaines alluviales (bassins, mares...). L'objectif est de

### ■ *La maîtrise foncière*

Depuis son lancement, LIFE-Nature a accepté des projets comprenant de la maîtrise foncière. Entre 1992 et 2001, l'objectif global d'acquisition des projets LIFE a été d'environ 171 000 hectares soit moins de 0,5 % de la superficie proposée pour Natura 2000. Lors du dernier recensement au printemps 2002, 136 960 hectares ont déjà été acquis. À cela il faut ajouter des locations de terrains ou de droits pour une durée déterminée. À la même date de 61 000 ha avaient été loués sur les 67 000 envisagés. Les critères d'éligibilité des acquisitions ont été renfor-



*Rivière Eisbach, région de Salzbourg, Autriche, 1 an après la fin des travaux de restauration du projet LIFE-Nature, la rivière a retrouvé son aspect naturel (© Photo Markus Kumpfmüller).*



restaurer la dynamique naturelle des rivières - érosion et sédimentation, inondation des forêts alluviales, immersion périodique des bassins et dépression en bord de rivière etc. Tout cela est à la fois bénéfique aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et constitue de bonnes mesures pour la prévention des inondations.

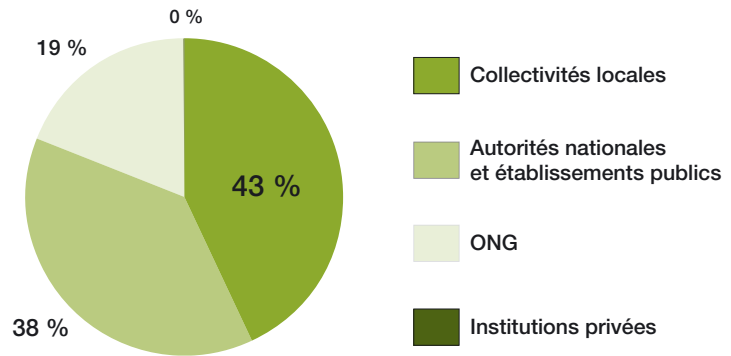
*Forêt de conifères reliée à des eskers fluvio-glaciaires, un habitat que l'on trouve qu'en Finlande et Suède parmi les États membres européens actuels (© Photo Jan Hjorth ja).*



cés à partir de LIFE II, en particulier pour veiller à ce que l'acquisition ne soit pas utilisée pour pallier la mauvaise application des lois et règlements. Pour acquérir des terrains avec LIFE-Nature, il faut avoir un projet de gestion dynamique. Comme le montre la figure 5, ce sont essentiellement les autorités nationales et locales qui ont acquis des terrains.

*Site de Elenydd, Pays de Galles, Grande-Bretagne  
(© Countryside Council for Wales).*

**Fig. 5 : Part de la maîtrise foncière réalisée selon le type de bénéficiaires de projets LIFE-Nature**





### ■ *Éradication ou contrôle des espèces exotiques ou non indigènes*

LIFE-Nature a financé de nombreux projets comportant des actions d'éradication des espèces invasives sur des îles en Espagne, Portugal, France, Grande-Bretagne, par exemple. Les espèces invasives animales et végétales constituent souvent un danger majeur pour les écosystèmes endémiques.



*Élimination de *Carpobrotus edulis* sur l'île de Minorque, Baléares. Espèce invasive, originaire d'Afrique du sud et très populaire en tant que plante ornementale dans les jardins, constitue la principale menace contre les espèces de plantes d'intérêt communautaire de Minorque (dont 4 sont prioritaires). Un projet LIFE-Nature s'est attaqué au problème en commençant par une phase d'expérimentation dont le but était de trouver la technique la plus efficace pour éradiquer *Carpobrotus edulis*. Cette phase de test à petite échelle sera suivie d'actions d'éradication beaucoup plus larges (© Jesús Laviña).*



*Mise en place de pièges pour capturer les visons d'Amérique sur l'île d'Uist du sud et du nord en Écosse, Grande-Bretagne. L'objectif de cette action est de protéger les espèces d'oiseaux menacées nichant sur le sol et qui sont la proie de cette espèce. Au total, plus de 2 000 pièges ont été disposés sur 2 îles (South and North Uist). Les pièges sont vérifiés tous les jours pour capturer les espèces recherchées (Visons, rats et furets). Les espèces non visées sont relâchées. À la fin du projet, les connaissances acquises seront partagées et transmises à d'autres pays européens rencontrant les mêmes problèmes (© Photo John Houston, NLI).*





Éradication de plantations de conifères du site de Ashness Woods (Angleterre) : élimination des rémanents.

Lors de ce projet de restauration des forêts atlantiques naturelles de chênes en Grande-Bretagne, une grande opération d'éradication du rhododendron, espèce invasive, a été menée sur 370 ha. Une clôture a ensuite été installée pour protéger le site et permettre la régénération naturelle (© Photo Caledonian partnership/Highland Birchwood).

### ■ Conservation des espèces végétales ex-situ

Les projets de protection des espèces végétales d'intérêt communautaire associent fréquemment des mesures de conservation in situ (sur le terrain) et ex-situ (en laboratoire). Un exemple de mesure in situ classique est la récolte de graines sur site et leur semis en petits lots pour tester les procédures de germination les mieux adaptées et renforcer les populations dans leur milieu naturel. Certaines plantes à très faible production de graines ont besoin d'une assistance ex-situ et ainsi certaines espèces peuvent être multipliées in vitro avant d'être réintroduites dans la nature. Ce procédé a permis, par exemple la restauration exceptionnelle de *Cistus heterophyllus*, sous-espèce *carthaginensis* dans la région de Valence en Espagne.



Laboratoire de microbiologie : préparation des plantes en conditions stériles, en vue de leur multiplication in vitro. Ces actions ont été menées dans le cadre d'un projet pour la protection de 4 espèces de plantes prioritaires sur les îles éoliennes en Italie (© Photo Angelo Troia).



Plantes de *Cytisus aeolicus* en culture, en vue de leur réintroduction sur le terrain, après multiplication in vitro (© Photo Paola Quatrini).



Fleur de *Cytisus aeolicus*, une des espèces visées par le projet italien (© Photo Angelo Troia).



L'îlot de Strombolicchio, au large de l'île de Stromboli est un des sites du projet (© Photo Angelo Troia).



### ■ *La caractérisation des populations animales : exemple des poissons*

Les connaissances sur les populations de poissons sont très partielles en Europe. C'est pourquoi, la plupart des projets LIFE-Nature s'intéressant à ces espèces ont commencé par des programmes de caractérisation des populations. Lors des campagnes d'échantillonnage de l'esturgeon européen,

chaque individu capturé est pesé, identifié ou bagué et subit un lavage gastrique dans le but de caractériser son alimentation. Les campagnes de caractérisation des populations de poissons sont le plus souvent couplées avec des mesures de conservation concrète des espèces ; il peut s'agir d'élevage et de reproduction en captivité dans le but d'une réintroduction ou d'un renforcement de popula-

tion. Dans le cas de l'Esturgeon européen, 23 000 larves ont été produites à partir de 2 individus matures capturés dans l'estuaire de la Gironde et 9 000 individus ont été relâchés. Il peut également s'agir de mesures visant l'amélioration des habitats : création de passe à poissons permettant de franchir les obstacles, amélioration de la qualité des eaux, des berges...



© Photo photo Andreas Ernest Zitek

*Le Huchon, Hucho hucho. Originellement largement répandu en Autriche et au sud de l'Allemagne, il n'est plus présent que dans 4 affluents du Danube en Autriche, et ces populations sont toutes menacées d'extinction. L'un des derniers bastions est l'hydrosystème Pielach-Melk en basse Autriche. Les frayères y sont intactes mais leur accès est entravé par pas moins de 13 barrages répartis sur 45 km de rivière. En 1999, des interventions visant à rendre ces obstacles franchissables par le Huchon furent lancées dans le cadre d'un projet LIFE-Nature.*



*Récupération d'individus de Truite marbré, Salmo marmoratus, dans un bassin d'élevage. Les poissons sont élevés en vue d'un renforcement des populations sauvages dans la rivière Ticino en Italie. (© Photo G.R.A.I.A Srl.).*



*Campagne d'échantillonnage de la population d'Esturgeon européen dans l'estuaire de la Gironde, France. (© Photo Marc Maury).*

■ **Réintroduction ou renforcement de population d'espèces animales**

Les projets LIFE-Nature ont occasionnellement permis des programmes de réintroduction ou de renforcement de



(© Photo Piero Papa)

*Chamois des Abruzzes, Rupicapra pyrenaica ornata. Avec LIFE-Nature, cette sous-espèce est réintroduite dans les parcs nationaux du Grand Sasso et Monti della Laga.*



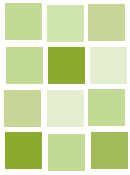
*Élevage de Testudo hermanni – œufs dans l'incubateur. Les jeunes seront relâchés sur le site du Parc Naturel des Portes de Fer en Roumanie pour renforcer la population naturelle et une garantie de sa viabilité. Le projet LIFE-Nature a permis la création d'un centre d'élevage et il envisage la réintroduction de 250 individus en 2002 et 2003. En parallèle, des actions de restauration de l'habitat sont aussi prévues (© Photo University of Bucarest, Centre for environmental research and impact studies).*

population d'espèces animales et végétales. Les phases préparatoires aux réintroductions sont complexes et longues mais garantissent le succès de l'opération. Pour les espèces animales, il s'agit soit de capturer des animaux à relâcher dans une autre

région, soit de trouver des reproducteurs qui seront élevés en captivité et dont les descendants seront introduits dans le milieu naturel.



*Réintroduction d'un ours slovène dans le parc d'Adamello Brenta en Italie. Cette région du nord de l'Italie abrite la dernière population d'ours brun Alpin (Ursus arctos). Celle-ci était réduite en 1997 à 3 à 4 individus seulement et aucune reproduction n'avait été observée depuis 1990. Deux programmes LIFE successifs ont travaillé pour redresser cette situation. Ils ont, pour cela, capturé 5 ours slovènes qu'ils ont réintroduits dans le parc. Ces ours ont été équipés d'un collier émetteur et d'une balise Argos pour être suivis par radiotrekking une fois relâchés. Photo du haut : suivi par radiotracking des ours relâchés (© photos Parco Naturale Adamello Brenta).*



### ■ Réalisation d'aménagements originaux pour la faune

Les aménagements réalisés pour la faune peuvent être nombreux et seuls ont été choisis la construction de placette d'alimentation, l'équipement des élevages dans le cadre des mesures d'accompagnement pour la protection des grands mammifères, la mise en place de nichoirs particuliers et les centres de sauvetage.

*La mise en place de placettes de nourrissage pour le Vautour moine dans les Grands Causses, France. Les placettes de nourrissage ont été mises en place par de nombreux projets LIFE-Nature concernant des espèces de vautours (Vautour moine, Gypaète barbu et Percnoptère). Deux types d'objectifs sont envisagés par cette action :*

- Une aide à la colonisation de nouveaux sites. L'objectif est de fixer une nouvelle population, en attirant les individus par l'apport de nourriture supplémentaire.
- Soutenir une population existante en augmentant les chances de survie des immatures et des juvéniles par l'apport de nourriture supplémentaire.

*L'apport de nourriture supplémentaire, saine, peut aussi constituer un moyen efficace de lutter contre les menaces d'empoisonnement par la nourriture dont sont victimes ces espèces.*

*Dans le site des Grands Causses, le projet a été à l'origine de l'adoption d'un décret dérogatoire autorisant les éleveurs à déposer les carcasses de leur bétail sur des placettes d'alimentation de rapaces nécrophages, plutôt que de les faire enlever par un éleveur comme la loi les obligeait jusqu'ici. De nombreuses placettes ont ainsi été construites et sont aujourd'hui utilisées par les éleveurs locaux ; elles doivent répondre à des règles d'hygiène très stricte, notamment pour éviter toute contamination de la nappe phréatique.*

(© Photo C. Coton)





Faucon crécerellette *Falco naumanni* ; mâle et femelle (© Photos G. Schmitt).

*Pose de nichoirs pour le Faucon crécerellette en Crau, France.*

*La Crau est une vaste étendue plane qui ne présente pas de sites de nidification naturels, le Faucon crécerellette utilise donc les tas de pierres disséminés dans la plaine et potentiellement quelques bâtiments (bergeries) répartis sur le territoire. L'objectif du projet était d'initier le retour d'une partie de la population sur les bergeries afin de limiter l'impact d'une prédation trop importante sur les nids localisés dans les tas de cailloux. 135 nichoirs ont été installés sur 11 sites différents (10 bergeries + 1 ancien abri militaire) et différents types de nichoirs et de méthodes pour attirer les oiseaux sur les bergeries ont été testés. Cette connaissance pratique sera sans doute très utile dans le cadre de la restauration de l'espèce sur les anciens sites de reproduction de la façade méditerranéenne. (© Photo O. Patrimonio).*



*Chien, troupeau et filet. La nature prédatrice des grands carnivores et les dommages causés aux animaux domestiques ont toujours engendré des conflits avec les populations humaines et leur élimination illégale est toujours une menace. Dans le but de réduire les conflits entre grands prédateurs et les éleveurs, les projets LIFE-Nature visant ces espèces ont mis en place de nombreuses mesures. Pour une bonne protection des troupeaux contre les attaques de loup, les mesures suivantes ont été mises en place en Espagne, Portugal, Italie, France et Grèce : équipement des élevages : mise en place de races de chiens de bergers "spécialistes" du loup, mise en place de filets mobiles de protection pour maintenir le troupeau groupé pendant la nuit, embauche d'aides-bergers. Ces mesures ont bien souvent été accompagnées de mesures compensatoires, permettant une indemnisation des éleveurs dont le troupeau est victime d'une attaque par un loup. Le même genre de compensation existe pour l'ours (© Photo Florent Favier).*



*Sauvetage d'une tortue *Caretta caretta* dans un centre de secours en Italie.*

*Les tortues Caouanne (*Caretta caretta*) sont régulièrement victimes de pêches accidentelles par les pêcheurs ; elles peuvent alors être sérieusement blessées et avoir besoin d'être secourues. Le centre vétérinaire de secours d'île de Linosa en Italie, mis en place dans le cadre d'un projet LIFE-Nature, fonctionne avec la coopération des pêcheurs qui signalent les individus blessés (© Photo A. Zannetti).*



## ■ Surveillance

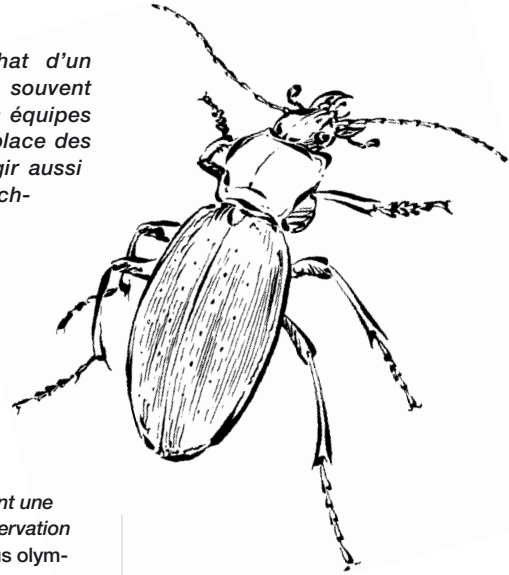


(© Photo Ignacio Torres)

Surveillance sur l'îlot de Benidorm, Espagne : sur ces îlots très fréquentés de la côte de Valence (Benidorm et Columbretes), les activités humaines représentent une véritable menace. Le projet intervenant sur ces ZPS a permis la mise en place de services de surveillance, opérant tous les jours sur les îlots. Le projet LIFE-Nature a permis

le financement de l'achat d'un bateau. LIFE-Nature a souvent financé l'équipement des équipes chargées de la mise en place des programmes. Il peut s'agir aussi bien d'équipements techniques (incubateur, matériel de radio-pistage, bateaux, véhicules...) que de matériels plus administratifs garantissant des bonnes conditions de travail.

Toutes les espèces nécessitent une surveillance de l'état de conservation de leur population, ici *Carabus olympiae*.



## L'éducation, l'information et la sensibilisation

Les projets LIFE-Nature prévoient tous des actions de communication, d'information et de sensibilisation ; en moyenne près de 7 % du budget des projets y ont été consacrés. Au minimum, des panneaux d'information sont placés sur les sites du projet, mais ce volet des programmes peut être très ambitieux. Ces actions visent en général trois catégories de publics :

- > Les groupes d'usagers ayant des intérêts dans le projet (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs, élus locaux...) qu'il est très important d'informer et de former. Communiquer sur les objectifs du projet peut se confondre avec des actions de négociation, voir de lobbying ayant pour objectif de fédérer tous ces groupes autour du projet.
- > Le grand public et en particulier les populations locales. L'enjeu est double concernant ce public. Les actions de communication peuvent, en effet, avoir pour but l'éducation des populations adultes et des jeunes à la protection de la nature ; mais faire découvrir une espèce ou un lieu à ce public est aussi un moyen de leur révéler l'importance de ce patrimoine

naturel et de leur permettre de se l'approprier.

- > Les professionnels de la conservation de la nature auprès desquels les expériences acquises durant le projet peuvent être diffusées. La diffusion des résultats acquis est un volet important des projets LIFE-Nature, à des échelles locales, régionales et très souvent internationales quand le sujet s'y prête.

### ■ L'information et sensibilisation sur le site du projet

L'exemple des projets grecs sur la tortue Caouanne (*Caretta caretta*) a été choisi pour illustrer ce thème. La Grèce héberge les plus grandes populations de tortues *Caretta caretta* de l'Union européenne et plusieurs projets ambitieux ont été menés sur cette espèce, notamment en Crète. La stratégie des projets se développe autour de deux axes : réduire la mortalité des tortues et développer la sensibilisation du public. Ce deuxième volet est essentiel pour la protection d'une espèce dont les sites de nidification sont des plages envahies de vacanciers à la recherche du soleil. Les principaux groupes visés par

la campagne de sensibilisation sont les visiteurs et les propriétaires des infrastructures touristiques.

Des informations sur le programme sont données aux touristes tout au long de la saison de ponte et d'éclosion des œufs (fin mai à octobre). Des personnes participant aux projets sont présentes sur les sites pour sensibiliser les touristes, des panneaux informatifs sur les opérations en cours, des kiosques sont installés...



Panneau d'information sur le déplacement des nids (© Photo Dimitrios Dimopoulos / ARCHELON)



© Photo Dimitrios Dimopoulos / ARCHELON

*Kiosque d'information à proximité des plages de nidification des tortues.*

■ *Aller à la rencontre des publics pour l'éducation et la sensibilisation*

La concertation avec les élus et les groupes d'usagers est souvent un élément crucial d'un projet qui peut dépendre des bons résultats de ces réunions. Le jeune public est fréquemment visé par les projets à travers des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au milieu naturel. Les actions les visant prennent des formes variées : visites de sites, d'expositions, mais également organisation d'animations dans les écoles. Les communautés locales, les jeunes et les enfants, les usagers du site (promeneurs, chasseurs, escaladeurs, pêcheurs...) sont tous potentiellement des cibles des programmes d'éducation et de sensibilisation. Des animations, ayant pour objectif l'éducation et la sensibilisation des adultes sont très souvent mis en œuvre par les projets ; il peut s'agir de sorties de terrain avec des clubs de découverte et de protection de la nature ou du grand public plus généralement, d'organisation d'événements...



© Photo E.P.I. Timisoara-Romania

*Centre d'information en Roumanie. Le projet LIFE-Nature a permis la restauration et l'équipement d'un ancien bâtiment en centre d'information du public ; Une salle a été équipée de panneaux d'information et de matériel audiovisuel (TV + magnétoscope) pouvant accueillir environ 40 personnes assises. Ces lieux sont utilisés comme espace de rencontre avec les acteurs locaux dont les activités interfèrent avec le projet. Des réunions de concertation, d'information peuvent y être organisées. L'exposition permanente a pour objectif d'informer le grand public, la population locale sur le site du projet et les actions menées par le projet.*



© Photo Emmanuel Patte, C.S.L.

*Débat avec les élus.*



© Photo Teles Kotitsas / Natural history museum of Crète

*Animation auprès du jeune public : visite d'une exposition (Gypaète barbu) en Crète.*



### ■ *L'information des professionnels de la conservation de la nature*

Les projets LIFE-Nature organisent souvent à la fin ou en cours des projets des actions de mise en réseau avec d'autres professionnels de la conservation de la nature, permettant ainsi une diffusion et un échange des expériences acquises. Ces actions peuvent prendre la forme de sortie de terrains, de rencontre mais aussi de colloques. Des documents sont généralement produits spécifiquement pour ce public. Il peut s'agir de guide de gestion, de brochure présentant le projet et les résultats acquis, d'articles scientifiques...



Visite d'un groupe technique d'une association sylvicole sur un site de projet italien (© Photo Azienda Regionale delle Foreste).

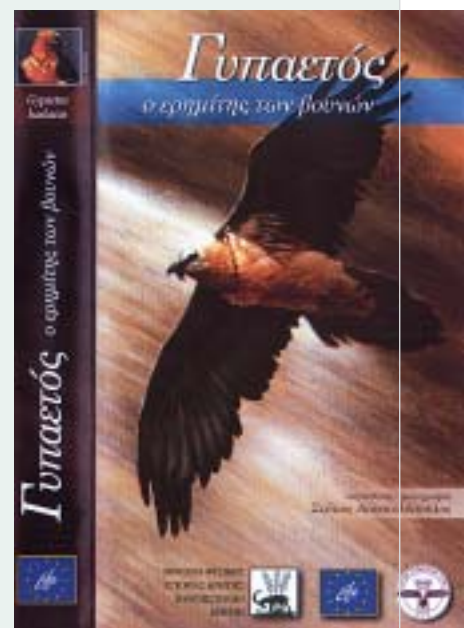
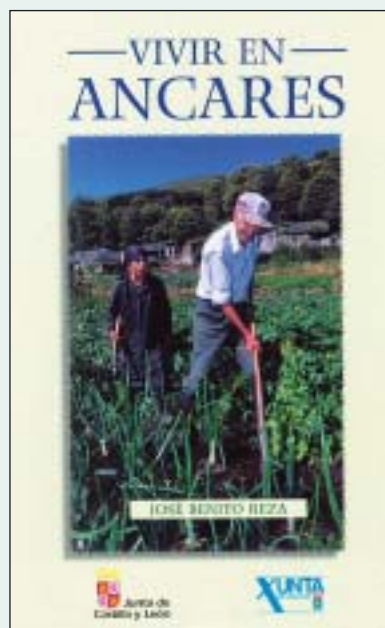


Guide de gestion des tourbières. Produit d'un projet LIFE français, il a été largement diffusé auprès des gestionnaires de tourbières.

### ■ *Les productions des projets*

Les supports de diffusion et de communication de projets LIFE peuvent prendre des formes très variées.

Quelques exemples de production de projet LIFE : vidéo, brochure d'information, de découverte, mais aussi livre à l'attention du grand public, gadget, Tee-shirt et, bien entendu, site Internet.







**Das LIFE-Projekt "Wasserband Obere Draa"**  
LIFE bringt Leben an die Obere Draa.

**Projektpartner**

- Das Projekt
- Aktivitäten
- Projektpartner
- Fotogalerie
- Kontakt

Mit dem LIFE-Projekt "Wasserband Obere Draa" startet das umfangreiche Flussumweltschutzprogramm in der Geschichte Österreichs und eines der größten in ganz Europa. Auf einer Strecke von 12 km zwischen Obdachling und Spittal beginnen die Arbeiten zur Wiederherstellung und Erhaltung der außerordentlichen Vielfalt an Lebensformen und Arten am Oberlauf der Draa.

Projektpartner sind die Bundeswasserbauverwaltung des Landes Kärnten, die Abteilung Landesplanung und Naturschutz sowie Städtler- und Städtlerbau der Kärntner Landesregierung, das Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft und die WWF Österreich. Die Experten siehe unten: Kärnten des Projekts im Rahmen des Programms "LIFE".

■ **Création de Logo**

De nombreux projets démarrent leurs actions de communication par la création d'un logo propre au projet que l'on retrouvera dans toutes leurs publications. Il s'agit d'un sigle reconnaissable, facilitant la visibilité et la reconnaissance du projet. Outre les logos propres au projet, le logo LIFE est obligatoire sur toutes les productions.



Logo créé spécialement pour un projet chauves-souris en Italie.

■ **Rôle de la presse régionale**

Les journaux locaux sont souvent sollicités par les projets LIFE pour présenter le projet lui-même ou les actions marquantes (inauguration, réunions publiques, visite de la Commission...). Certains projets prévoient, de façon spécifique, des actions en relation avec la presse ; par exemple, le projet Bande

rhénane, en France, a prévu dans son budget, de publier à trois reprises une double page sur le projet dans les deux plus grands journaux régionaux : en début de projet, lors d'une opération marquante pendant le cours du projet et un à sa fin, dans le but de dresser un bilan. Ce support permet de toucher un

grand nombre de personnes, ne s'intéressant pas de façon spécifique au milieu naturel et qui sont difficilement atteintes par les autres supports de communication.

Article de journal présentant un projet LIFE visant le loup en Italie.

EMILIA-ROMAGNA CRONACHE

Mercoledì 23 ottobre 2002

# AMBIENTE / Gli animali sul nostro Appennino

## 'Urli coi lupi' nei boschi per trovare le cucciolate

**APPENNINO SELVAGGIO**

**Zona nella quale sono state individuate almeno 2 cucciolate di lupo**

*Per mesi hanno lanciato ululati di notte sui monti e registrato le risposte. Individuati almeno tre gruppi di giovani lupi. L'attività riprenderà in estate e sarà aperta al pubblico diviso in piccoli gruppi*

del Frignano (alto appennino modenese) e dell'Alta val Parma e Ceda (100 laghi). Si «ulula» nelle ore notturne, da punti scelti in modo casuale sulla carta del terreno di ispezione e raggiunti precisamente dagli operatori con l'uso di sistemi telemetrici satellitari.

Dopo la prima fase di indagine a tappeto per la copertura di tutta l'area, si tornerà nelle prossime settimane ad ululare sull'appennino nelle zone in cui si sono registrate risposte per avere ulteriori indicazioni. L'attività di wolf-bawling riprenderà nell'estate 2003. Elemento di novità sarà l'apertura al pubblico, in piccoli gruppi, di alcune sessioni di wolf-bawling che si potranno prenotare dalla prossima primavera.

All'inizio della neve ripartirà invece l'indagine, già avviata nello scorso inverno e iniziata in primavera, sulle orme e segni di presenza dei lupi (snow tracking): i ricercatori seguiranno le tracce, muovendosi sugli sci o con racchette da neve, registrando ogni osservazione.





# Surveillance, connexion et restauration : LIFE-Nature est-il un outil pilote ?

La directive "Habitats" insiste avant tout sur le maintien ou le rétablissement de l'état de conservation favorable des espèces et des habitats au sein du réseau Natura 2000. Pour cela, il est nécessaire de réaliser un suivi en continu sur les sites d'une part et à l'échelle du réseau entier, d'autre part. L'article 11 de la directive est dédié à ce sujet et ce suivi de l'état de conservation peut faire apparaître la nécessité d'intervenir de façon particulière soit pour mettre en relation les sites les uns avec les autres, soit pour créer ou recréer des habitats grâce à l'écologie de la restauration. L'article 10 de la directive insiste aussi sur la cohérence du réseau Natura 2000 et vise la gestion de structures linéaires ou de pôles relais qui peuvent se situer en dehors du réseau. Ces différents thèmes de la conservation de la nature s'exprimeront lors de la mise en place définitive du réseau. Il est pertinent d'examiner comment LIFE-Nature a anticipé ces enjeux.



*Panneau signalisant le refuge pour les rapaces dans la réserve naturelle de Montejo de la Vega en Espagne.*

© Photo WWF - Adena/Jorge Sierra

## LIFE-Nature, monitoring et surveillance

Qu'il s'agisse de projets LIFE-Nature, de l'application de la directive habitat ou de toutes autres actions de conservation, un suivi de l'impact des programmes est toujours primordial pour vérifier l'efficacité des actions menées. Ainsi, les stipulations de l'article 11 de la directive "Habitats" font de la surveillance, ou monitoring, un aspect important de la directive. L'article 17 de la directive va même plus loin en exi-

geant tous les 6 ans de la part des États membres, un bilan sur la mise en place des mesures de la directive ainsi qu'une évaluation de leurs impacts sur le statut de conservation des habitats et des espèces visées. Les États membres ont ainsi rendu leur premier rapport et la Commission européenne en réalise la synthèse. Pour répondre à cette obligation, les États membres doivent prévoir des programmes de

surveillance à des échelles nationales ou être capables de collecter l'ensemble des résultats des programmes de suivis locaux. Le monitoring ou surveillance peut être défini simplement comme "une collecte récurrente de données sur un indicateur identifié et pertinent". Ce qui est pratiqué sur le terrain ne répond pas constamment à cette définition. La littérature sur ce sujet est abondante et montre que les

résultats de surveillance ne sont pas toujours satisfaisants. Cela s'explique souvent par une mauvaise planification du travail : une étape cruciale du processus est la mise en place d'un protocole de suivi pouvant être reproduit facilement. La définition et la description de la méthode doivent être faites avant de commencer la collecte des données et de façon précise, pour permettre à des personnes n'ayant pas participé au premier programme, de reproduire le suivi.

### L'apport des projets nationaux et internationaux

Un projet LIFE-Nature international sur la mer de Wadden, auquel ont participé les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark, a permis de lancer entre 1995 et 1998 un programme de surveillance à l'échelle d'une grande région écologique naturelle. L'objectif de ce projet commun<sup>(1)</sup> était de développer et de tester l'approche sur la base des rapports scientifiques et des conclusions de conférences interministérielles. Le projet LIFE a abouti à l'élaboration d'un programme global de monitoring et d'un manuel disponible sur Internet<sup>(2)</sup>. Il a eu un rôle démonstratif très important en définissant une méthodologie transposable à de nombreuses régions écologiques transfrontalières. Les États membres impliqués dans ce projet pourront ainsi répondre à leurs obligations de suivi des habitats et espèces d'intérêts communautaires présents sur les sites de la mer de Wadden.

Un projet allemand sur les habitats naturels de la région biogéographique continentale a fourni un autre

exemple de programme de suivi sur une vaste région. Ce projet, mené entre 1995 et 1998, concernait spécifiquement l'article 11 de la directive "Habitats" et l'obligation des États membres d'exercer la surveillance régulière du statut de conservation des habitats d'intérêts communautaires des sites Natura 2000. Le projet a choisi 17 habitats de la région biogéographique continentale dans le but de définir une méthode de surveillance pour chacun d'eux transposable aux autres États membres de la région biogéographique continentale. Le projet prévoyait aussi de développer un système d'alerte permettant une identification rapide des détériorations des sites. Le projet a abouti à la publication d'un guide de surveillance des habitats visés<sup>(3)</sup>.

D'autres projets ont eu lieu à une échelle régionale comme en Sardaigne où les autorités locales ont élaboré un système de surveillance pour 59 sites Natura 2000. Le projet avait trois phases : mettre en place les méthodes et bases de données informatiques nécessaires, valider ces méthodes à travers des analyses naturalistes de terrain et mettre en place une base cartographique pour tous les sites (SIG) afin d'assurer un suivi de long terme.

### L'apport des projets locaux

À une échelle plus réduite, de nombreux projets réalisent des actions de suivi permettant de vérifier les effets des actions menées sur l'état de conservation des espèces et des habitats visés. Les quelques exemples ci-dessous montrent que LIFE-Nature a contribué significativement au développement et à la mise en place de techniques de monitoring.

#### *Suivi des habitats d'intérêts communautaires par les projets locaux*

Les protocoles de suivi des habitats ont souvent été abordés par les projets LIFE-Nature en utilisant les analyses classiques de la végétation, en général basées sur la phytosociologie, ou le suivi des paramètres environnementaux abiotiques.

Dans le projet italien sur le lac "Aleserio", des placettes permanentes étaient disposées dans les roselières



© Photo Fabio Pugnaghi

*Suivi des loups à partir des traces laissées dans la neige en Italie.*

afin de suivre régulièrement l'évolution de la végétation. En parallèle, les caractéristiques hydrologiques du lac, les variations du niveau de la nappe et ses effets sur les tourbières étaient relevés toutes les deux semaines afin de vérifier les résultats des opérations menées par le projet LIFE-Nature. Un autre projet italien sur le parc de Ticino utilisait des placettes permanentes dont le but était de suivre la présence et l'évolution de populations d'espèces forestières invasives, en parti-

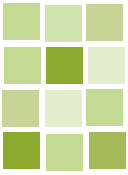
<sup>1</sup> D'abord appelé Demowad, il est aujourd'hui plus connu sous le nom Trilateral Monitoring and Assessment Program (TMAP)

<sup>2</sup> <http://cwss.www.de/TMAP/Monitoring.html>

<sup>3</sup> Bundesamt für Naturschutz (1998): Das europäische Schutzgebietssystem NATURA 2000. BfN - Handbuch zur Umsetzung der Fauna-Flora-Habitat-Richtlinie und der Vogelschutz-Richtlinie. - Ssymank, A. Hauke, U. Rückriem, Ch. & Schröder, E.



La mer de Wadden (@ Harald Marencic)



culier *Prunus serotina* et *Robinia pseudoacacia*. Leur abondance peut en effet être considérée comme un critère pour évaluer l'état de conservation des habitats.

Ces techniques sont au besoin reproductibles, mais elles doivent être adaptées aux caractéristiques locales sur la base des conseils des scientifiques.

### *Contribution au monitoring des espèces animales et végétales par les projets locaux*

Le suivi des espèces animales d'intérêt communautaire est très fréquent dans les projets LIFE-Nature. Les critères et les techniques utilisés varient selon l'espèce considérée et l'objectif poursuivi.

Les grands mammifères, comme l'ours, le loup ou le chamois des Abruzzes ont fait l'objet de plusieurs projets qui avaient tous un volet suivi des populations. Dans le cas du programme de réintroduction du chamois des Abruzzes (*Rupicapra ornata*) dans le Gran Sasso, les individus relâchés étaient suivis grâce à des techniques de radio-pistage. En parallèle, des

campagnes de comptage de la population ont été réalisées saisonnièrement sur des routes prédéterminées en faisant appel à des dizaines d'observateurs. Ainsi, il a été possible de récolter des données nombreuses et standardisées.

La diversité des méthodes de suivi peut être illustrée avec les projets concernant les ours (*Ursus arctos*). Ainsi, dans les 5 pays où cette espèce a fait l'objet de projets (Patrimonio 1999), des techniques complémentaires sont utilisées. Pour les toutes petites populations, comme celle du Béarn en France, le suivi des traces sur des parcours déterminés apporte beaucoup d'informations. La photographie automatique avec des appareils cachés dans la nature apporte des compléments utiles (Cantabrique en Espagne, Pinde en Grèce ou les Pyrénées en France). Dans les projets de réintroduction (Adamello Brenta en Italie, par exemple) le radio-pistage s'avère nécessaire. Mais les données de suivi récoltées sur ce grand carnivore sont variées et peuvent aussi bien être réalisées à partir d'analyses génétiques des poils, du constat des dommages ou de la nourriture dis-

ponible. Ainsi, un projet italien dans les Apennins a mis au point une méthode fiable permettant d'identifier visuellement la nourriture disponible utilisée par l'ours.

Les méthodes de suivis des populations d'oiseaux sont bien établies et largement utilisées à travers le monde depuis des années. Cependant LIFE-Nature a contribué à mettre en place des programmes innovants et ambitieux. Par exemple, le projet finlandais de conservation de l'Oie naine (*Anser erythropus*) a utilisé des techniques inédites jusque-là, basées sur un suivi vidéo et la reconnaissance des marques ventrales des individus. Plus classiquement, ce projet a aussi utilisé le suivi télémétrique pour obtenir de nombreuses données sur les routes de migration et les zones de mues. L'importance du nord du Kazakhstan comme étape migratoire de l'Oie naine a ainsi été confirmée.

Des populations de rapaces rares, comme d'autres espèces d'oiseaux, ont bénéficié des méthodes bien rodées de suivi du succès de la reproduction. Le projet espagnol sur l'Aigle impérial (*Aquila adalberti*) a ainsi mené



© Photo Olivier Patrimonio, Ecosphère.

Baguage d'un Faucon crécerellette permettant le suivi de la population.



© Photo Môm - S-Adamantopoulou

*Inventaire de l'ichthyofaune des îles Fournoi en Grèce ; étude préparatoire à l'élaboration d'un plan de gestion des îles avec pour objectif la protection du Phoque moine.*

un suivi performant et a montré que la population est passée de 135 couples en 1995 à 152 couples en 2001. Il a ainsi pu montrer que la réalisation de placettes de nourrissage s'est révélée très efficace pour réduire la mortalité chez les jeunes les années où la nourriture était limitée. Ce projet est typique d'un cas où les résultats du suivi permettent d'offrir directement des options de gestion.

D'autres populations de vertébrés ont aussi fait l'objet de suivi lors de projet LIFE-Nature. C'est le cas d'une Tortue marine (*Caretta caretta*) et du Phoque moine (*Monachus monachus*) en Grèce, du Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) aux Canaries ou des chauves-souris en Europe continentale, avec un projet international auquel participaient la Belgique, les Pays-Bas, la France et le Luxembourg. Ces pro-

jets LIFE-Nature ont eu des résultats significatifs en terme de définition ou d'adaptation de méthodologies à des espèces particulières. L'exportation des résultats vers d'autres régions ou d'autres situations locales s'est surtout réalisée à travers des publications scientifiques, des interventions dans les séminaires et colloques et dans des coopérations transnationales entre projets LIFE.

L'importance et la diversité du suivi des espèces végétales sont en revanche bien moins développées. Cela n'est pas étonnant puisque le nombre d'espèces végétales visées par LIFE-Nature a été plus faible. Mais dans ce domaine également, LIFE a apporté sa contribution. Deux projets s'y sont particulièrement intéressés : le projet portugais sur la conservation des plantes rares et prioritaires de Madère et le projet de conservation du Sabot de Vénus (*Cyripedium calceolus*) et du Saxifrage hérissé (*Saxifraga hirculus*) dans le nord de la Finlande. Ce dernier a vérifié les effets des mesures de gestion des habitats mises en œuvre sur les populations de ces deux espèces.

Comme les exemples le montrent, LIFE-Nature a joué un rôle significatif dans le développement et la mise en application des programmes de suivi à des échelles locales, voire nationales, ou régionales. La plus-value de



© Photo ETANAM

*Mise en place d'une station automatique dans un lagon grec pour le suivi dans le temps de différents paramètres de l'eau, dont température, salinité, pH, oxygène.*



© Photo Alecmia

Abri construit pour permettre l'inventaire et la surveillance des oiseaux dans le parc naturel "el Hondo de Elche" en Espagne.

ces démarches tiennent beaucoup à leur valeur démonstrative. Sur le plan de l'innovation, de nombreux projets ont abouti à l'élaboration de nouvelles méthodes et à l'amélioration de protocoles de monitoring déjà connus. Des avancées ont été réalisées et peuvent maintenant être diffusées auprès d'autres projets de conservation. Cependant, cette diffusion est aujourd'hui difficile à mesurer. Une centralisation des résultats et une amélioration de leur lisibilité permettraient une meilleure appropriation par les acteurs de la conservation. La Commission européenne améliore ainsi son site WEB pour mieux faire circuler les résultats.

Enfin, il est important de souligner l'approche pratique des actions de suivi menées par les projets LIFE-Nature car elles ont entraîné dans certaines situations une prise de décision immédiate. Cette approche permet aux programmes de suivi de remplir leur objectif premier : vérifier les effets des actions de conservation et fournir des orientations de gestion. Il y a là une source pour aider les États membres à répondre à leur obligation de suivi et de rapports sur l'état de conservation du réseau Natura 2000.

## Les corridors écologiques

Des besoins variés peuvent motiver les déplacements des espèces : recherche de nourriture ou d'un partenaire pour se reproduire, dispersion, migration... Ainsi, la dispersion est une stratégie de survie des espèces qui leur permet, en se déplaçant, d'occuper différents habitats où elles trouvent des conditions de vie appropriées. En effet, plus une espèce a une aire de répartition étendue et meilleures sont ses chances de survivre à des changements environnementaux ou des menaces locales. Certaines espèces migrent aussi chaque année sur de très longues distances pour trouver les meilleures conditions de vie tout au long du cycle annuel. De nombreux oiseaux ont adopté cette stratégie et plusieurs routes migratoires peuvent être identifiées entre l'Europe et l'Afrique.

Une des premières causes de déclin de la diversité biologique en Europe est la fragmentation des habitats. C'est particulièrement vrai dans les régions les plus développées du continent. La fragmentation des habitats peut avoir les conséquences suivantes sur la biodiversité :

- > Les individus d'une espèce n'ont plus accès à une zone suffisamment grande pour leur survie,
- > Les animaux migrateurs ne sont plus capables de se rendre dans les sites où ils auraient normalement séjourné une partie de l'année,
- > Les communautés naturelles n'ont plus la possibilité de se déplacer en réponse à des changements des conditions environnementales,
- > Les échanges génétiques entre les différentes populations locales sont devenus impossibles.

C'est pourquoi, Natura 2000 ne vise pas simplement la désignation de sites mais bien la mise en réseau de ces zones préservées. Dans les zones où la fragmentation des habitats a un impact négatif sur la biodiversité, la restauration d'une connexion entre les différentes localisations de ces habitats peut aider à minimiser le problème. En général, plus l'îlot est petit et isolé, plus le besoin d'une reconnexion est fort pour permettre aux espèces de se disperser et de migrer

vers d'autres zones. Pour préserver la biodiversité européenne, les zones de protection devraient être relativement proches les unes des autres et physiquement interconnectées afin de permettre la dispersion et la migration des espèces des échanges génétiques entre les différentes populations locales.

Pour être opérationnel et garantir la conservation des habitats et des espèces visés, le réseau Natura 2000 doit donc non seulement contenir des sites noyaux, mais aussi des zones tampons et des corridors écologiques pour permettre le mouvement des espèces et des éléments nécessaires à leur reproduction comme les graines. Les corridors écologiques sont ainsi cités dans l'article 10 de la directive "Habitats". Cet article demande "en vue d'améliorer la cohérence du réseau Natura 2000" que "les États membres s'efforcent d'encourager la gestion d'éléments du paysage [...] essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages". Ces éléments, qui revêtent une importance majeure pour la connexion des habitats et de la faune et la flore sauvages, peuvent présenter une structure linéaire et continue, comme les rivières et leurs berges ou les traditionnelles haies marquant les frontières des champs. Ils peuvent aussi avoir un rôle de relais, comme, par

exemple, les étangs ou les petits bois. Les corridors écologiques doivent être adaptés aux espèces auxquelles ils s'adressent. S'il peut s'agir des éléments du paysage, des structures linéaires et des autres "relais" (étang, mare...), plusieurs types d'occupation du sol peuvent aussi être compatibles avec la fonction de corridor. C'est le cas des zones exploitées de façon extensive qui peuvent également fournir le bon niveau d'interconnexion. Une grande flexibilité est donc possible pour décider du tracé ou des dimensions du corridor. Les connaissances ne sont cependant pas encore suffisantes pour définir précisément les besoins des espèces et la configuration précise des corridors. Le sujet est étudié par les scientifiques et il est considéré comme crucial pour la conservation de la nature dans les décennies à venir.

La conservation de zones "relais" pour les oiseaux a traditionnellement été financée par Life-Nature et de nombreux exemples relatifs à la préservation des routes migratoires peuvent être cités dans différents pays. Plus récemment, ce point a été abordé pour d'autres groupes et ces dernières années, plusieurs projets LIFE-Nature ont eu pour objectif la mise en place et la gestion de corridors pour différentes espèces.

Il est reconnu que l'écosystème d'une rivière peut fournir des conditions



© Photo Juan Carlos Blanco

Empreinte d'ours

adéquates pour la migration et la dispersion de nombreuses espèces. En Europe centrale, la moyenne vallée de l'Elbe constitue un écosystème fluvial unique qui a gardé ses caractéristiques naturelles sur certaines portions. Plusieurs projets LIFE-Nature, financés de 1991 à aujourd'hui en Allemagne, ont agi pour restaurer les habitats de la plaine inondable autour de l'Elbe et ses affluents, le Havel et la Schaale dans le but de créer de longs corridors biologiques. Ces mesures, prises dans le but de régénérer les habitats riverains ont déjà produit des effets positifs sur les populations de la loutre et du castor. En Autriche, deux projets complémentaires ont travaillé dans le but de sécuriser un corridor le long des frontières slovaque et tchèque, renforçant la collaboration entre les pays concernés. Les plaines inondables le long des rivières March et Thaya marquent la frontière avec ces pays et comptent parmi les plus importantes zones humides d'Autriche. La mosaïque de rivières, de prairies humides et de forêts alluviales constitue l'habitat de plusieurs espèces rares comme le Castor, la Tortue cistude, quelques "fossiles vivants" crustacés et une grande variété d'espèces d'oiseaux. Les projets, qui ont commencé en 1995, ont développé un concept de réhabilitation des rivières et mis en œuvre des travaux de reconnections des anciens méandres de la rivière pour améliorer le régime hydraulique de la plaine alluviale et restaurer les prairies humides et les forêts alluviales. Un projet financé par le Global Environment Facility (GEF) est également en cours dans la partie slovaque



© Photo Regione Toscana

Mare : exemple d'élément du paysage servant de relais écologique.



© Photo Provincia autonoma di Trento

*Dans la province de Trento en Italie, deux projets LIFE-Nature se sont attachés à restaurer des zones humides et des rivières le long de trois vallées situées sur une route migratoire majeure pour les oiseaux à travers les Alpes.*

de la vallée de la rivière March. Les projets GEF et LIFE se renforcent l'un l'autre, permettant la conservation de l'ensemble des habitats naturels et la création d'un important corridor biologique pour plusieurs espèces.

Ciblés sur le saumon du Danube, *Hucho hucho*, et d'autres espèces de poissons, deux autres projets autrichiens ont agi pour la réouverture des voies de migration de ces espèces dans une série de cours d'eau affluents du Danube. Le but est d'augmenter les opportunités de migration sur 78 km en reconnectant certaines rivières et une portion du Danube dans la région de Wachau. Des barrages ainsi que d'autres types d'obstacles ont été enlevés ou modifiés pour permettre la migration des poissons. Toutes ces actions ont été mises en œuvre en étroite collaboration avec les autorités chargées de la gestion des eaux, les usagers et les proprié-

taires concernés et avec le soutien des pêcheurs amateurs qui se battent depuis des années pour la préservation du saumon dans le Danube.

L'Ours brun est une autre espèce qui a fait l'objet d'une attention particulière en matière de création et d'amélioration des corridors biologiques. Plusieurs projets ont pour but de lutter contre la fragmentation de ses habitats dans les dernières zones occupées par l'espèce de l'Union européenne.

Dans le nord de l'Espagne, des projets Life-Nature, coordonnés entre deux régions, travaillent actuellement à un plan de restauration des habitats forestiers pour permettre à l'ours de recoloniser des sites. Une analyse détaillée de la zone a permis d'identifier, dans ces régions peu boisées, les voies les plus adaptées au déplacement de l'espèce et, où des mesures forestières sont aujourd'hui

prises afin de réaliser un grand corridor forestier. Dans deux régions de Grèce, les massifs du Pinde et de Rodope, un projet LIFE-Nature met lui aussi en œuvre des actions de conservation et de gestion dans le but de permettre aux ours de se déplacer et de recoloniser des zones. Le projet essaie également de promouvoir des mesures similaires avec l'Albanie. Enfin, à quelques kilomètres de la frontière entre l'Autriche, l'Italie et la Slovénie, un projet LIFE-Nature travaille à la création d'un corridor au-dessus d'une autoroute, obstacle physique majeur, dans le but de favoriser la migration des Ours bruns slovènes et croates dans les Alpes autrichiennes. Le projet prévoit la construction d'un pont de 150 m de large enjambant l'autoroute, pour permettre le passage de la faune mais aussi la restauration et l'amélioration des habitats forestiers naturels.





Écureuil volant (*Pteromys volans*)

Un projet LIFE-Nature en Finlande travaille sur la gestion de forêt en dehors des sites Natura 2000 dans le but d'améliorer la connexion entre les zones hébergeant des espèces menacées comme le Pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*) et l'Écureuil volant (*Pteromys volans*). Le projet consiste à produire un guide de gestion pour les propriétaires privés dans la région de Carélie du nord pour favoriser la mobilité des pics et des écureuils entre les sites de reproduction et de nourrissage y compris des sites potentiels qui ne sont pas inclus dans le réseau Natura 2000. Cette expérience pilote intervient sur une petite échelle mais elle a une grande valeur démonstrative, particulièrement importante pour la Finlande où 70 % des forêts sont privées.

Ces premières expériences favorisent la connexion des sites proposés au titre de Natura 2000 et les corridors biologiques en faveur des espèces. Elles jouent le rôle de précurseurs car la connexion entre les sites Natura 2000 sera, après la finalisation du réseau, un point crucial permettant d'en garantir la cohérence et l'efficacité.

*Panoramique du corridor pour la grande faune reliant le parc national des Abruzzes et le parc régional de Sirente Velino (© Photo Giorgio Marini).*



## LIFE-Nature et la restauration

En Europe, la préservation des milieux naturels existants ne suffit pas forcément à assurer un bon état de conservation, notamment dans les régions fortement urbanisées et artificialisées où les habitats ont été détruits. C'est pourquoi la directive, "Habitats" vise non seulement le maintien mais aussi "le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire" (article 2). Cette restauration écologique n'est pas un substitut possible à la conservation des habitats naturels existants.

Les corridors constituent une première réponse à cette problématique. Mais les projets LIFE-Nature financent aussi parfois la restauration de types d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

La "création" est définie par la transformation d'un type d'écosystème en un autre qui n'existait pas auparavant à cet endroit, du moins dans un passé récent à l'échelle humaine. Si elle n'est pas exclue du champ d'activité de LIFE-Nature, elle ne peut être considérée comme une priorité. En effet, l'idée de création sous-entend le produit de l'imagination humaine alors que la restauration est la reproduction d'un état de référence.

La restauration vise, quant à elle, à ramener un écosystème dégradé dans les conditions les plus proches possibles de celles qui étaient les siennes avant dégradation. Pour cela, il faut réparer ou recréer à la fois les caractéristiques fonctionnelles et structurelles de l'écosystème dégradé et s'assurer que les processus de dynamique naturelle sont de nouveau effectifs.

Selon le niveau de dégradation et l'état de référence, la restauration peut consister à simplement réhabiliter ou bien à recréer. Évidemment, le coût d'un projet de restauration sera d'autant plus élevé que l'habitat à restaurer est dégradé et donc éloigné de son état de référence. Les investissements de cette nature sont donc à justifier en fonction des enjeux et des priorités. Un des paramètres essentiels des projets de restauration consiste donc à définir l'état de référence préexistant. Dans le cadre de la directive

"Habitats", cet état de référence est l'état de conservation favorable de l'habitat d'intérêt communautaire ou de l'habitat d'une espèce.

LIFE-Nature a soutenu une gamme de projets pour restaurer des habitats naturels :

- > En augmentant leur surface devenue relictuelle,
- > En modifiant des écosystèmes existants pour accroître leur intérêt pour la faune et la flore,
- > En éliminant un aménagement (digue, canal...) qui empêchait le retour vers un habitat naturel préexistant.

Les actions de réhabilitation peuvent prendre la forme d'opérations relativement légères dans le cas de l'élimination d'espèces invasives végétales ou animales. Le débroussaillage de milieux ouverts en voie de colonisation est aussi une opération assez couramment menée avec LIFE-Nature.

*Travaux de restauration de la rivière Danube (© Photo Nationalpark Donau-Auen GmbH).*



*Brochure de présentation d'un projet de restauration allemand.*

LIFE-Nature a aussi financé des projets de restauration de très grande ampleur visant par exemple la réhumidification d'une vallée entière. L'aménagement de milieux naturels à partir de terres agricoles constitue l'étape la plus poussée réalisée avec LIFE-Nature. Son acceptation sociale repose souvent sur une combinaison d'objectifs : qualité des eaux, prévention des inondations, demande urbaine de loisirs nature...

Une bonne illustration de ces projets est fournie par la stratégie nationale





Travaux de renaturation de berge, rivière Danube, Autriche (© Photo Nationalpark Donau-Auen GmbH).

danoise pour la restauration d'un couloir écologique pour les oiseaux nicheurs qui a bénéficié du soutien de LIFE-Nature dans certains sites.

Avant les aménagements et les mises en valeur de l'après-guerre, le littoral occidental du Danemark était formé d'une vaste mosaïque de zones humides. Cette région constituait un couloir écologique essentiel pour les oiseaux d'eau migrateurs le long d'une des principales voies de migration européennes. Progressivement, la plupart de ces zones humides ont été drainées pour l'agriculture. Jusqu'au milieu des années 70, plus de 2000 km<sup>2</sup> ont été convertis en terres arables, avec pour conséquence une baisse inévitable du nombre des oiseaux migrateurs. Afin d'inverser les effets de certains aménagements, le gouvernement danois a adopté une stratégie nationale en 1987 pour restaurer 20 000 ha de zones humides sur une période de 20

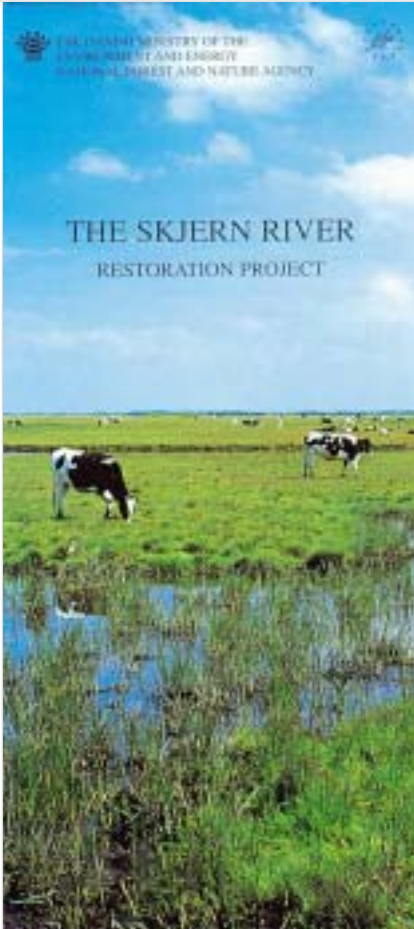
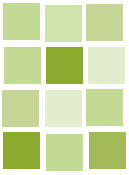
ans. Certains sites Natura 2000 dégradés et désignés au titre la directive Oiseaux (ZPS) ont bénéficié alors d'un cofinancement LIFE-Nature.

Ainsi, le projet du fjord de Vest Stadil est la deuxième plus grande initiative de restauration entreprise ces dernières années. Sur un site de 2 215 ha, le projet a élevé les niveaux d'eau sur 680 ha, permettant une augmentation substantielle des habitats favorables à l'accueil des oiseaux migrateurs : 200 ha de prairies sèches, 110 ha de roselières et de prairies humides, et 115 ha d'eau libre supplémentaire se sont ainsi ajoutés aux 225 ha de zones humides déjà existants.

Un projet de restauration de cette ampleur a nécessité des travaux lourds de génie civil. Des câbles électriques ont été déplacés, une station de pompage et un bassin de sédimentation ont été construits et 2 km de nouveaux canaux et de fossés ont été creusés.

Ces travaux étaient précédés d'une évaluation détaillée pour connaître la capacité du site à répondre positivement à de tels aménagements. Cette phase d'étude est essentielle. En effet, la restauration à cette échelle est encore du domaine expérimental, et le coût élevé peut être considéré comme insupportable en cas d'échec.

Un autre élément important pour le succès d'un tel projet est la coopération et l'appui de la communauté locale. Les acteurs locaux ont été impliqués bien avant le commencement du projet LIFE lors d'une série de réunions locales. Les propriétaires fonciers ont été consultés pour savoir s'ils étaient disposés à vendre leurs terrains et le Ministère de l'Agriculture a participé aux opérations de remembrement et d'échanges de terre. Un plan d'action a été élaboré de sorte que les objectifs de conservation soient transparents pour tous ceux qui étaient concernés.



*Brochure éditée expliquant le grand projet de restauration sur la rivière Skjern au Danemark.*

L'effet de la restauration n'est pas immédiat. Bien que le Vest Stadil ait été inondé comme prévu, il faudra encore 30-40 ans avant que le système agricole actuel soit progressivement remplacé par les successions plus naturelles de prairies humides et de roselières. Mais le nombre des limicoles, qui y stationnent et s'alimentent, a déjà augmenté sensiblement. Dans un projet plus ancien mené en France sur le site d'Orx, la réponse de la nature a été beaucoup rapide. En effet, l'espace agricole était une ancienne lagune humide transformée assez récemment par pompage pour la culture des légumes. Située au pied des Pyrénées, elle a tout de suite retrouvé une partie de ses fonctions avec l'accueil de milliers de canards.





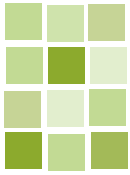
Situé sur la bordure nord de la mer de Wadden, le fleuve Varde est un autre site restauré au Danemark grâce à LIFE-Nature en 1999. Il s'agit du seul fleuve côtier danois non aménagé par divers barrages ou ouvrages. Mais là aussi, le drainage et les fossés installés pour l'agriculture intensive ont eu un effet négatif sur la valeur écologique du site en asséchant les zones humides périphériques. LIFE-Nature, en partenariat avec les mesures agroenvironnementales, a permis la restauration des prairies adjacentes qui ont été converties à l'agriculture extensive. La rivière Skjern est un dernier site danois sur lequel des projets de restauration sont en cours.

La restauration n'est assurément pas une tâche facile et sa pertinence est parfois l'objet de débats. Mais au Danemark les efforts stratégiques commencent à porter leurs fruits avec le développement de sites d'accueil pour des milliers d'oiseaux qui empruntent la voie de migration de l'ouest paléarctique. L'exemple du fjord de Vest Stadil montre que si les acteurs locaux sont impliqués dès le début du projet, ce type d'expérience n'est pas forcément excessivement coûteux et difficile à entreprendre au regard des résultats que l'on peut obtenir.

D'autres pays ont bénéficié de financement LIFE-Nature pour mener à bien des projets de restauration et de nombreux projets ont des composantes "restauration" d'ampleur plus modeste que celle des projets danois. Mais même l'action modeste peut être révolutionnaire. Ainsi, dans les polders Friesland Buitendijks aux Pays-Bas, un projet a été réalisé à l'encontre de siècles de traditions néerlandaises : il ne s'agissait plus de gagner des terres sur la mer mais d'enlever les digues et réseaux de drainage sur quelques milliers d'hectares pour restaurer des zones humides. On peut mentionner à nouveau la restauration d'importantes zones humides le long de l'Elbe et de ses affluents en Allemagne et un projet dans l'est de la France où les acteurs locaux ont réussi à corriger les erreurs du passé en rétablissant le cours initial d'une rivière de montagne, le Druegon. Ce cours d'eau s'écoule sur 36 kilomètres depuis le Jura jusqu'au Doubs et dans les années 50, un vaste et coûteux programme de rectification du cours d'eau et de drainage des zones humides de la vallée a été engagé. Il avait pour objectif la mise en valeur de 2 000 ha de terres agricoles et la lutte contre les inondations. Au début des années 70, la rivière transformée en un canal rectiligne avait été raccourcie de 30 %, alors que seulement 200 ha avaient finalement été gagnés par l'agriculture.

Grâce au projet LIFE, la rivière a retrouvé son ancien lit sur plusieurs tronçons pour lui permettre de réhumidifier le fond de vallée, de retrouver la richesse piscicole qui faisait sa renommée et de sauvegarder les zones humides périphériques, en particulier des tourbières. Comme dans le cas des projets danois, le projet LIFE-Nature français s'insérait dans un projet plus vaste qui mobilisait tous les acteurs du territoire. D'autres financements venaient compléter les différentes actions et une communication importante a été menée auprès de l'ensemble des habitants de cette zone rurale.

*Travaux de restauration de dunes.  
(© Photo Marc Thauront)*



# LIFE-Nature en faveur de la biodiversité

Les articles 2 de la directive “Habitats” et de la directive “Oiseaux” stipulent la nécessité de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages. L'article 6.1 de la Directive “Habitats” demande que les États membres établissent les mesures qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe 1 et des espèces de l'annexe 2 présents sur les sites. Ce chapitre apprécie la contribution de LIFE-Nature à la mise en place de mesures de la conservation à partir d'un échantillon pour les habitats (309 projets) et de l'ensemble des projets pour les espèces.



© Photo Fundación CBD-Habitat - Dehesa española.

La Convention sur la Diversité Biologique, définit la notion récente de biodiversité. Il s'agit de la *“variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes”*. Elle correspond donc à la multitude d'espèces ou de races locales, d'habitats naturels ou d'écosystèmes, de maté-

riel génétique voire, par extension, de tout complexe d'organismes vivant en relation les uns avec les autres. La diversité climatique constitue, associée à la diversité géologique, un facteur naturel qui détermine la biodiversité européenne. Le deuxième facteur de biodiversité est lié aux hommes, à leurs cultures et leurs traditions qui ont façonné les paysages européens. L'homme a ainsi fortement réduit la couverture forestière au Moyen-Âge, drainé les marais et marécages au cours des siècles récents, ou créé des

zones ouvertes pour la culture vivrière et les pâturages. Pendant des siècles, les changements et les évolutions se sont produits à un rythme lent. Cela a permis à la diversité biologique de l'Europe de s'adapter et de développer ses caractéristiques. Ainsi, un certain nombre d'habitats écologiques dépendent aujourd'hui de l'homme pour leur gestion : les dehesas deviendraient une chênaie méditerranéenne classique sans l'homme et ses pâturages. L'étendue et la vitesse de changement des conditions environnemen-

tales ont toutefois augmenté ces dernières décennies, ce qui n'a pas été sans conséquences pour les milieux naturels. C'est pourquoi, ils nécessitent maintenant une politique de conservation. La mise en place du réseau Natura 2000 constitue une réponse à leurs besoins de conservation. Cependant la désignation de sites ne suffit pas. Le développement de programmes et d'actions spécifiques de gestion apparaît aussi nécessaire afin de développer des modalités et des plans de conservation pertinents. L'objet de ce chapitre sera donc d'étudier les réponses apportées par LIFE-Nature, mais aussi les paradoxes, les manques ou les difficultés des acteurs de la conservation de la nature, pour mener à bien une tâche difficile précisée dans les directives : maintenir un état de conservation favorable pour les espèces et habitats visés.

La notion d'habitat semble parfois ambiguë car ce mot est d'utilisation récente en conservation de la nature. Dans les textes communautaires il est utilisé avec deux sens complémentaires :

- > **Les types d'habitats naturels** qui correspondent à des "zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles". Listés dans l'annexe 1 de la Directive "Habitats" et précisés dans le Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union européenne, leur description est parfois générale. Les États membres peuvent ainsi s'adapter aux circonstances écologiques locales et apporter les précisions nécessaires au niveau national ou régional. De nombreux guides nationaux des habitats de la directive sont ainsi apparus (Royaume-Uni, France...).
- > **L'habitat d'une espèce** qui est le "milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique". Si les espèces sont bien définies dans les annexes de la directive, leurs habitats restent souvent à préciser.



© Photo LPO-FIR

Panneau indiquant la création d'un exclos pour lutter contre le surpâturage et protéger l'habitat du Faucon crécerelle, *Falco Naumanni*, en plaine de la Crau, France.



Zone humide du parc national de Kemer, Lettonie (© photo Kerstin Sundseth - NLI).

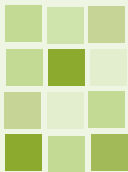
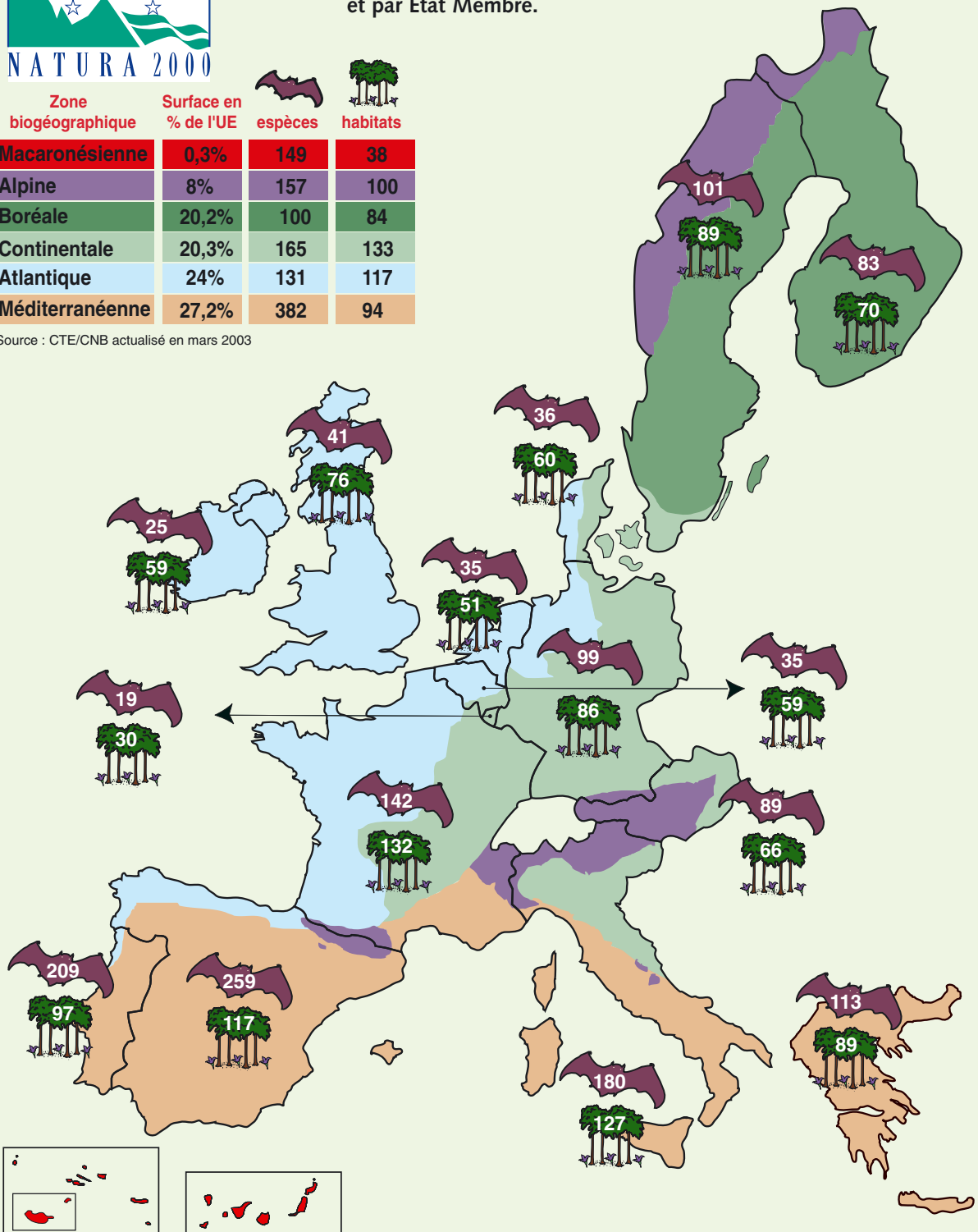


Fig. 6 : Répartition des espèces et des types d'habitats de la directive "Habitats" par zone biogéographique et par État Membre.

Zone biogéographique	Surface en % de l'UE	espèces	habitats
Macaronésienne	0,3%	149	38
Alpine	8%	157	100
Boréale	20,2%	100	84
Continentale	20,3%	165	133
Atlantique	24%	131	117
Méditerranéenne	27,2%	382	94

Source : CTE/CNB actualisé en mars 2003





## LIFE-Nature et la conservation des types d'habitats naturels et des zones humides

*Pavement calcaire, habitats rocheux prioritaires, Gaitbarrows, UK.*



© Photo John Houston

À fin 2002, l'annexe 1 de la directive "Habitats" définit 198 types d'habitats naturels pour 9 grandes catégories de milieux (forêts, habitats d'eau douce...). Si ces types d'habitats naturels sont précisés, il est aussi demandé dans l'article 10 de la directive de s'efforcer d'encourager la gestion d'éléments du paysage favorables à la faune et la flore sauvages. En effet, il y a un lien entre les paysages et les milieux naturels. L'action de LIFE-Nature a été étudiée à partir d'un échantillon de 309 projets cofinancés durant la deuxième phase de l'instrument (1996-1999)<sup>1</sup>. La qualité de cet échantillon dépend de la façon dont les bénéficiaires ont rempli les fiches d'information mais dans l'ensemble ces données sont relativement fiables. Environ 250 projets LIFE-Nature (soit 80 %) visent des types d'habitats naturels, les autres se consacrant exclusivement aux espèces ou à d'autres objectifs particuliers.

### Life-Nature a-t-il bien couvert les divers types d'habitats ?

Seuls 27 types d'habitats naturels de la directive "Habitats" n'ont jamais été concernés durant la période considérée, dont 9 habitats prioritaires. Cela signifie qu'en 4 ans, LIFE-Nature a visé une ou plusieurs fois 87 % des types

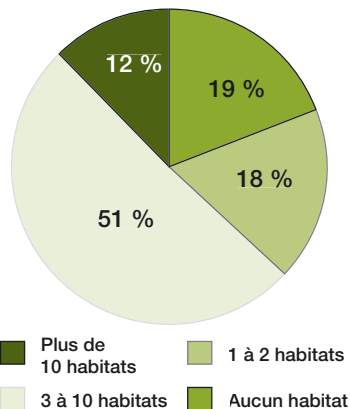
d'habitats d'intérêt communautaire. Plusieurs des habitats non visés sont localisés dans des zones boréales ou de haute montagne et relativement peu menacés. Quelques-uns sont cependant situés dans des zones à plus forte pression anthropique, par exemple, sur les falaises et landes littorales ou dans les zones pannoniques du Burgenland en Autriche. Enfin, les derniers, souvent très localisés, peuvent avoir été concernés par les projets avant 1996 ou après 2000.

Au-delà de ces rares exceptions, LIFE-Nature est donc intervenu largement dans l'Union comme le montre la figure 8. Ainsi, les deux tiers des types d'ha-

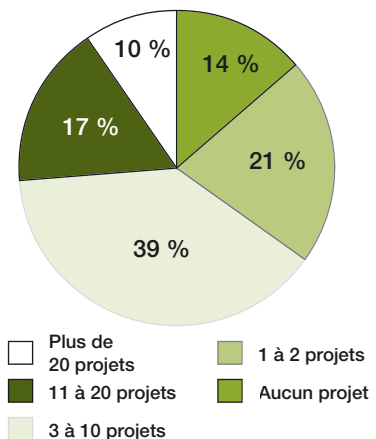
bitats ont été visés par les actions de plus de 3 projets et 10 % par plus de 20 projets.

Comme l'indique la figure 7, quelques projets sont très spécifiques et ne visent qu'un ou deux habitats (18 %). Mais beaucoup de projets travaillent sur une large gamme de milieux présents (51 %), voire une gamme très large (12 %).

Les projets LIFE-Nature ont permis de compléter les connaissances sur les sites Natura 2000 puisque dans 17 % des cas, les habitats visés par les projets n'étaient pas signalés dans les bases de données du Centre Thématique Européen pour la Protection de la

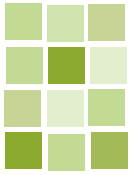


**Fig. 7 :** Nombre d'habitats visés par les projets LIFE-Nature (1996-1999).



**Fig. 8 :** Nombre de projets LIFE-Nature (1996-1999) par type d'habitats.

<sup>1</sup> Dont 7 en Roumanie



Nature et de la Biodiversité. LIFE-Nature ne travaille donc pas exclusivement sur les habitats pour lesquels les États membres ont pris des engagements formels de conservation.

### Les projets LIFE-Nature et les zones humides

Plus du tiers des types d'habitats de la directive se trouve dans les zones humides. L'analyse montre que plus de 80 % des projets visent au moins partiellement des zones humides sur l'un ou l'autre de leurs sites d'intervention. À cela, il faut ajouter les projets qui n'ont pas une approche par type d'habitat naturel mais qui visent des espèces inféodées aux zones humides (projets sur les poissons, par exemple). Les projets LIFE-Nature apportent donc une contribution notable aux objectifs de la Convention internationale sur les zones humides de 1971, dite Convention de Ramsar. Ainsi la réalisation de plans de gestion dans les projets LIFE-Nature est l'une des premières étapes de l'utilisation rationnelle des zones humides que promeut cette convention.

En juin 2002, 21 des 39 sites espagnols de la Liste Ramsar avaient été concernés par un projet LIFE-Nature. Plusieurs centres d'information et d'étude majeurs sur la conservation des zones humides ont aussi été aidés par LIFE-Nature dans la première moitié des années 90 (en Grèce avec EKBY ou France avec le Scamandre en Camargue). Des projets de coopération internationale ont été organisés dans plusieurs bassins hydrographiques :

- > l'amélioration des zones humides dans l'estuaire de l'Escaut



© Photo Marc Thauront

Les forêts alluviales de l'Alno padion sont les habitats les plus fréquemment visés par des projets LIFE.

(Schelde, 1995-2000, Belgique et Pays-Bas),

- > la préservation de la vallée du Guadiana (1993-1996, Portugal et Espagne),
- > Monitoring de l'écosystème de la mer de Wadden (1995-1998, Pays-Bas, Danemark, Allemagne).

LIFE-Nature est intervenu directement au profit des objectifs de la convention de Ramsar avec le projet de 1994 "Promotion des sites français inscrits à la Convention de Ramsar". Le bureau de la Convention de Ramsar a



Gestion active des roselières par fauche pour la conservation des habitats d'oiseaux prioritaire autour du lac de mikri Prespa, Nord de la Grèce.

même été bénéficiaire d'une partie du projet MEDWET sur la coopération régionale pour les zones humides méditerranéennes.

Sur les 19 habitats les plus fréquemment visés par LIFE-Nature, 16 concernent des zones humides qui peuvent être réparties en trois groupes : les vallées alluviales, avec rivières, lacs et étangs, les milieux tourbeux et les lagunes côtières.

Les vallées alluviales se détachent nettement puisque sur les 250 projets retenus :

- > 73 projets visent des forêts alluviales de l'Alno-Padion (91E0<sup>(2)</sup>),
- > 56 projets des systèmes de mégaphorbiaies à hautes herbes (6430) associés aux précédentes,
- > 25 projets des rivières du *Ranunculus fluitantis* (3260),
- > 21 projets des forêts galeries (92A0).

Les forêts alluviales de l'Alno-Padion ont été identifiées depuis longtemps comme un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité (Yon & Tendron 1981) et le Conseil de l'Europe avait déjà adopté une recommandation à ce sujet en 1982 (Imbo-



Brochure de présentation du delta de l'Ebre, principale zone humide de Catalogne et d'importance européenne. Test sur la biodiversité de méthodes d'exploitation du riz alternative de la zone LIFE.

den 1987). Les projets sur ces milieux se rencontrent surtout dans la zone continentale (Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, France). Depuis la création de LIFE-Nature tous les grands bassins majeurs pour les forêts alluviales ont fait l'objet de projets, en particulier dans les vallées du Rhin, du Danube, et du Ticino. Les forêts galeries sont, quant à elles, situées en zone méditerranéenne.

Pour les rivières, s'il existe des projets à travers toute l'Union, deux pays se sont distingués par des approches originales. En Grande Bretagne, un projet financé en 1997 cherche à établir une stratégie pour la conservation des rivières et des espèces associées. Basé sur 7 rivières, ce projet s'intègre bien dans les concepts prônés par la directive cadre sur l'eau<sup>(3)</sup>. En France, c'est durant la première période de LIFE (1992-1995) que plusieurs projets ont préservé le caractère naturel des rivières (Loire, Moselle, Oise...) ou son rétablissement (Druegeon). Les

<sup>2</sup> Ces chiffres correspondent aux codes de l'habitat dans la directive

<sup>3</sup> n° 2000/60/CE

<sup>4</sup> Près de 80 aujourd'hui

plans d'eau visés par LIFE-Nature (plus de 50 projets) sont souvent associés aux vallées alluviales.

L'action de LIFE-Nature sur les milieux tourbeux a été analysée dans une publication de la Commission européenne (Raeymaekers, 1999). En effet, 66 projets s'étaient focalisés sur les tourbières jusqu'en 1998<sup>(4)</sup> dont 31 étaient considérés comme des projets clés. Ces projets visent plusieurs types d'habitats, les principaux étant les forêts tourbeuses (91D0), les tourbières acides ou alcalines (7140, 7230, 7110, 7210), ou leurs formes dégradées avec les prairies à molinie (6410).

Les lagunes côtières (1150) constituent le dernier type de zone humide fréquemment visé par les projets. Plus d'une trentaine de sites sont concernés, avec en particulier des projets sur les plus grands ensembles européens : les lagunes languedociennes qui s'étendent sur 200 km au sud de la France, le Delta du Pô et de l'Ebre, les lagunes côtières britanniques...

### Impact des projets LIFE-Nature

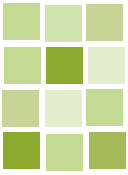
En dehors des zones humides, seuls trois autres habitats fréquemment visés ressortent de l'échantillon. Il s'agit des pelouses sèches calcaires (6210) avec 35 projets, en Italie ou en France par exemple, des pelouses maigres de fauche (6510) avec 27 projets et des landes sèches (4030) avec 28 projets. L'abandon des pratiques traditionnelles agricoles menace ces trois habitats dont le maintien est lié à l'homme. Les habitats forestiers, qui couvrent des superficies importantes dans l'Union, ne sont pas loin avec 19 projets pour la Taïga occidentale (9010) ou pour les forêts méditerranéennes de Chênes verts (9340).

En conclusion, si les zones humides sont les premières bénéficiaires des fonds LIFE-Nature, il apparaît que l'ensemble des habitats est effectivement visé. Ce champ d'action est donc bien couvert. Quantitativement, certains habitats sont plus largement

visés que d'autres mais les habitats prioritaires ne semblent pas favorisés par leur meilleur taux de co-financement.

Une étude récente de la Commission européenne (Gazenbeek & Sundseth, 2002) a analysé les effets à long terme de neuf projets LIFE. Tous ces projets font encore l'objet d'une activité en faveur de la conservation des milieux aujourd'hui. Cela signifie que les projets peuvent donner une impulsion et se poursuivent pour bâtir sur le long terme car les problèmes ne peuvent pas tous être réglés définitivement au démarrage. La conservation a souvent besoin d'une action continue et doit pour cela trouver d'autres modes d'action ou d'autres fonds au terme des projets LIFE. Ceux-ci remplissent donc leur rôle en amorçant la demande du long terme et en visant la pérennisation des besoins. Lorsque LIFE-Nature est intervenu pour acquérir des milieux primaires, sur lesquels l'action de l'homme a donc été négligeable, l'objectif exceptionnel était alors d'intervenir une fois pour toutes en soustrayant le milieu à tout risque d'impact anthropique. Ce type d'action foncière a été mené en particulier dans la Taïga occidentale en Suède.





## LIFE-Nature et la conservation des espèces

La richesse de l'Union européenne en espèces de faune et de flore est conséquente, même si elle n'atteint pas celle des milieux tropicaux. Son évaluation est assez aisée pour les animaux et les végétaux supérieurs. Elle est par contre beaucoup plus délicate pour les invertébrés, dont les insectes, ou pour les champignons et les algues.

D'après la publication "Dobris Assessment" de l'Agence Européenne de l'Environnement (1995), cette biodiversité inclut pour l'Europe entière :

- > 250 espèces de mammifères,
- > 520 espèces d'oiseaux,
- > 270 espèces de reptiles et amphibiens,
- > 227 espèces de poissons d'eau douce,
- > environ 12 500 espèces de végétaux supérieurs,
- > environ 200 000 espèces d'invertébrés.

Moyen Âge, l'extension puis la régression de l'élevage extensif du mouton, l'artificialisation du XX<sup>e</sup> siècle et la démographie humaine ou encore les introductions d'espèces font partie des grands phénomènes qui bouleversent la répartition des espèces et la taille de leur population.

Si le nombre d'espèces disparues en Europe au cours des derniers siècles est moindre que dans d'autres parties du monde, ce phénomène est néanmoins toujours présent et préoccupant. Ainsi, 4 taxons de la directive "Habitats" ont a priori totalement disparu plus ou moins récemment si l'on se fie aux dernières données de l'UICN<sup>5</sup> :

- > 1 mammifère des montagnes pyrénéennes (*Capra pyrenaica pyrenaica*), disparu en 2000,
- > 2 plantes, l'une aux Açores (*Vicia dennesiana*) et l'autre sur l'île d'Alboran au large d'Almeria (*Diploaxis siettiana*) qui subsiste dans des banques de graines,

tion d'une espèce. En effet, le parc national d'Ordessa en Espagne avait été créé en particulier pour ce taxon endémique en 1918. Il avait déjà disparu du versant français au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La dernière naissance a été constatée en 1987 et lorsqu'un projet LIFE-Nature franco-espagnol est intervenu, entre 1993 et 1999, il était trop tard pour trouver une solution à l'échelle du problème. En particulier les connaissances scientifiques sur l'espèce et son étho-écologie étaient insuffisantes. Comme le signalait la lettre d'information "Natura 2000"<sup>6</sup>, il faut en tirer une leçon d'humilité vis-à-vis du reste du monde et l'Union européenne doit mettre en œuvre une politique dynamique de protection de ses espèces naturelles.

Le cas de la plante *Diploaxis siettiana* est plus prometteur. Cette plante subsistait encore en 1974 sur l'île d'Alboran (située entre Almeria et la côte marocaine) sur la bordure d'une plateforme d'hélicoptère. C'est probablement son entretien par aspersion d'eau de mer qui est à l'origine de sa disparition ultérieure. Heureusement une collection de graines avait été prélevée en 1974 et un projet LIFE-Nature tente maintenant de réintroduire l'espèce.

La principale évolution en Europe depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas la disparition mais plutôt la très forte régression de la taille des populations pour de nombreuses espèces. Des études menées en Grande Bretagne montrent ainsi des taux de réduction de plus de 50 %, entre 1970 et 1990, pour des espèces d'oiseaux communs comme l'Alouette des champs ou la Perdrix grise (BirdLife



© Photo Parc National d'Ordessa

Bouquetin des Pyrénées, *Capra pyrenaica pyrenaica*

À cela il faut ajouter les végétaux inférieurs et les champignons dont le nombre n'est pas connu avec précision.

Cette richesse est le fruit de l'histoire de la terre (dérive des continents, périodes glaciaires et réchauffements...), de l'évolution des espèces mais aussi de l'impact de l'homme. Ainsi, les grands défrichements du

- > 1 escargot de Madère (*Leiostryla lamellosa*) qui pourrait encore exister mais qui n'a pas été vu depuis plus d'un siècle.

Le cas du Bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica pyrenaica*) est intéressant car il démontre que la conservation des habitats n'est pas toujours suffisante pour assurer la conserva-

<sup>5</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature

<sup>6</sup> février 1999

<sup>7</sup> Dans l'ensemble du chapitre, les 105 anciens projets ACE ou ACNAT ont été considérés au même titre que les projets LIFE-Nature



© Photo RSPB

11 projets LIFE-Nature ont été consacrés au Râle des genêts depuis 1992.

International 2000). Évidemment les espèces rares comme le Râle des genêts, *Crex crex*, ont des taux de diminution similaires dans de nombreux pays (Allemagne, France, Hongrie...). On ne s'étonnera donc pas de constater que 11 projets LIFE-Nature ont été consacrés à ce dernier depuis 1992.

Le premier texte international sur la protection des espèces remonte à 1901 avec la convention de Paris sur les oiseaux utiles à l'agriculture. Mais si pendant longtemps, la protection des espèces a dominé ces textes, elle a vite été complétée dans le dernier quart du XXe siècle par la protection des habitats de ces mêmes espèces. Aujourd'hui, les directives, règlements et actions communautaires comprennent des mesures pour les deux approches :

- > La protection des espèces avec les plans d'action, la régulation du commerce, la réglementation des captures, du transport, de la chasse ou de la perturbation...
- > La protection des habitats des espèces au travers du réseau Natura 2000, des mesures agro-environnementales ou des autres possibilités du règlement développement rural et bien évidemment des actions menées par les projets LIFE.

© Photo G.R.A.I.A. Srl

### LIFE-Nature a-t-il servi la conservation des espèces des directives ?

La plupart des 640 projets LIFE-Nature interviennent avant tout sur des sites et leurs types d'habitats naturels mais les espèces animales et végétales profitent de ces actions. Parfois cependant, il est nécessaire de mener des projets plus focalisés sur les espèces menacées.

En effet, celles-ci vivent souvent dans des complexes d'habitats ou sur des aires dispersées et entrecoupées de zones peu favorables. De plus, elles se déplacent parfois : migrations ani-

males, vent ou oiseaux pour les graines... Les scientifiques considèrent que la bonne échelle de gestion est ce qu'ils appellent la métapopulation, c'est-à-dire un ensemble de populations localisées interagissant entre elles.

De nombreux projets ont ainsi visé, de façon directe et spécifique, les espèces sans pour autant intervenir sur un site précis. Dans la nomenclature LIFE, ces projets sont associés au code NA3 et correspondent à l'article 3.5.a).iii) du Règlement LIFE. Ils sont au nombre de 61 dont près du tiers en Espagne et près des trois quarts dans les pays du sud de l'Europe où la biodiversité des espèces est plus forte (cf. figure 6 p. 70). Les espèces à grand rayon d'action, comme les rapaces ou les phoques ont souvent été concernées par de tels projets.

*75 % des poissons de la directive ont été visés par des projets LIFE. Sur la photo, récolte des œufs de la femelle de *Rutilus pigus* dans le but de réaliser des reproductions artificielles et de renforcer les populations naturelles en Italie.*





© Photo Lars Hedentås

*Dicranum viride*, une mousse de la directive qui n'a jamais été directement visée par un projet LIFE.

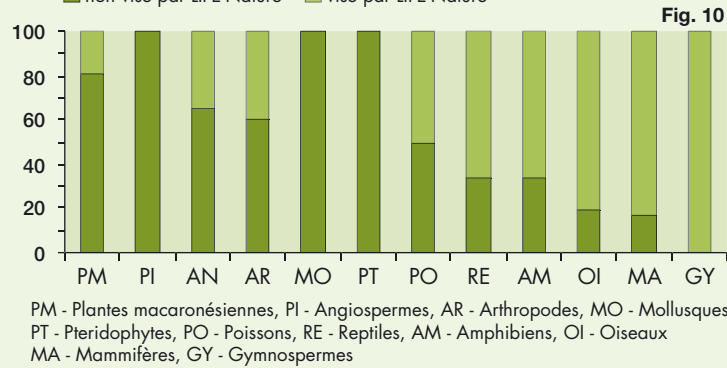
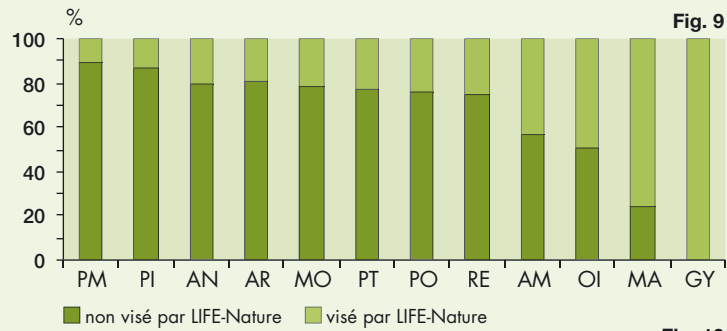
Les autres projets appartenant à la nomenclature NA1 et NA2<sup>(9)</sup> visent des sites Natura 2000 définis. Nous avons convenu qu'ils concernent aussi une espèce donnée lorsque :

- > L'objectif général, ou au moins l'un des résultats attendus, vise clairement et directement l'espèce,
- > Au moins l'une des actions entreprises vise clairement et directement l'espèce.

Cette vision est donc assez stricte et il est certain que d'autres projets non retenus dans cette approche concourent aussi à la conservation de l'une ou l'autre des espèces des directives. Ainsi, lorsqu'un projet intervient sur un type d'habitat de l'annexe 1, pour l'acquisition foncière par exemple, le projet n'a été retenu que s'il était explicite que l'action entreprise vise aussi de façon particulière l'espèce susceptible d'être hébergée par cet habitat.

207 projets NA1 ou NA2 concernent ainsi une espèce de façon particulière auxquels il faut ajouter les 61 projets NA3. On peut, en conséquence considérer que 42 % des projets LIFE-Nature<sup>(10)</sup> agissent de façon directe sur l'une ou l'autre des espèces des directives "Oiseaux" et "Habitats".

Près de 28 % des espèces des directives "Oiseaux" et "Habitats" ont été directement visées par un ou plusieurs projets LIFE-Nature (figure 9) : ce chiffre apparaît faible. Même s'il correspond à une réalité, il occulte néanmoins les différences qui existent entre les groupes d'espèces. Chez certains groupes, l'intervention sur les milieux naturels dans leur ensemble permet



**Fig. 9 et 10** : LIFE-Nature et les inégalités entre les groupes d'espèces (fig. 9) et les inégalités entre les groupes d'espèces prioritaires (fig. 10).

aisément de conserver les espèces hébergées par ces habitats. C'est le cas, par exemple, des oiseaux forestiers (pics, gobe-mouches...), des oiseaux des zones humides (limicoles, anatidés...) ou des oiseaux des milieux steppiques. Même si la moitié des espèces d'oiseaux n'a pas été visée spécifiquement, ce chiffre est donc probablement peu significatif par rapport à l'effet réel des projets LIFE.

Seuls 20 % des espèces de végétaux supérieurs ont été visées par LIFE-Nature. Ainsi, plus de 40 % des angiospermes<sup>(11)</sup> de l'annexe 2 de la directive n'existeraient que sur un ou deux sites Natura 2000 dans l'Union : un quart seulement a été visé par LIFE-Nature. Cela est à mettre en relation avec le nombre de sites Natura 2000 touchés par des projets LIFE-Nature (10 % environ) mais certainement aussi aux connaissances scientifiques des bénéficiaires des projets. En effet, il est plus facile de trouver des experts ornithologiques ou sur les grands carnivores que des botanistes ou entomologistes gestionnaires de l'espace. De plus, certaines espèces mobilisent plus facilement que d'autres. Contrairement aux habitats, la figure 10 permet de constater que les espèces

prioritaires, faisant l'objet d'un taux de cofinancement plus élevé, font plus facilement l'objet de projets LIFE-Nature. Ainsi 44 % d'entre elles sont visées contre seulement 22 % des espèces non prioritaires. Ce caractère prioritaire est conféré par la directive "Habitats" pour les espèces relevant de cette directive et il peut faire l'objet d'une décision spécifique du comité "Habitats" pour les oiseaux comme ce fut le cas à partir de 1993.

Dans certains cas, LIFE-Nature a pu couvrir une part importante de l'aire de répartition d'une espèce dans l'Union européenne ou dans un État membre. Ainsi, l'encadré page 79 présente le cas du Renard polaire (*Alopex lagopus*) et du Phoque annelé (*Phoca hispida saimensis*) en zone boréale ainsi que ceux du Sonneur à ventre rouge (*Bombina bombina*) au Danemark ou du Pique-prune (*Osmoderma eremita*) en

<sup>9</sup> Ils correspondent aux deux autres sous-articles (.5.a.i) & ii) du Règlement LIFE

<sup>10</sup> Et ses prédécesseurs ACE et ACNAT

<sup>11</sup> Végétaux supérieurs, chiffre hors Macaronésie

Suède. Dans d'autres cas, il serait pertinent que les bénéficiaires aient une approche de travail globale sur les sites Natura 2000 sur lesquels portent leurs projets. Ainsi, le cas de *Dicranum viride* est instructif. Il s'agit d'une espèce de mousse méconnue qui n'existe que dans les vieilles forêts d'une trentaine de sites Natura 2000 des zones continentales, boréales et alpines. Six de ces sites sont visés par un total de 8 projets LIFE-Nature mais aucun ne prévoit d'actions ou d'études au bénéfice de cette espèce de mousse. Sur les 4 sites autrichiens de l'espèce, deux ont été visés par des projets LIFE-Nature dont la totalité des 298 ha du site Wallersee-Wengermoor. Pourtant cette mousse n'est pas spécifiée dans les objectifs du projet. De même, sur les 2 sites français de l'espèce, l'un fait l'objet de deux ambitieux projets pour un montant global de 6,8 millions d'euros. L'espèce n'est pas mentionnée dans les objectifs du projet même si l'on peut espérer que les plans de gestion prévus en tiendront compte. Enfin, sur les 5 sites italiens de l'espèce, deux ont été visés par des projets LIFE-Nature portant essentiellement sur les grands carnivores dont la réintroduction de l'ours dans le Trentin avec  $\pm$  1,5 millions d'euros.

Pour ce groupe des végétaux inférieurs, seules 4 des 29 espèces de la directive ont été étudiées spécifiquement dans des projets espagnols ou français. Ces chiffres ne sont pas forcément étonnants de même que ceux concernant les invertébrés. Par contre, il est plus étonnant de noter parmi les vertébrés que 15 des 20 espèces de reptiles de la directive n'ont encore jamais été visées ou 75 % des espèces de poissons.

Les espèces des directives "Habitats" et "Oiseaux" qui ont été couvertes par au moins 5 projets sont au nombre de 31. On y retrouve 15 espèces de mammifères, 13 d'oiseaux, 1 d'amphibien (*Bombina variegata*, le Sonneur à ventre jaune), 1 de reptile et 1 de plante supérieure (*Cypripedium calceolus*, le Sabot de Vénus).

*La Tortue carette est l'une des espèces phare de LIFE-Nature avec une dizaine de projets. Ici en Grèce, fouille des nids dans le but d'évaluer le succès d'éclosion des œufs en Crète et nouveau-nés.*





Le nombre d'espèces couvertes par au moins dix projets sur la période considérée est plus faible avec :

> 4 oiseaux

- *Botaurus stellaris*,  
Butor étoilé, 13 projets,
- *Aegypius monachus*  
Vautour moine, 12 projets,
- *Hieraaetus fasciatus*  
Aigle de Bonelli, 11 projets,
- *Crex crex*, Râle des genêts,  
11 projets.

> 5 mammifères

- *Ursus arctos*, Ours brun,  
23 projets,
- *Canis lupus*, Loup, 14 projets,
- *Monachus monachus*,  
Phoque moine, 11 projets,
- *Rhinolophus hipposideros*  
et *Rhinolophus ferrum-equinum*  
avec 10 projets pour chacune  
de ces chauves-souris.

> 1 reptile

- *Caretta caretta*, Tortue carette,  
10 projets.

À part les chauves-souris, toutes ces espèces permettent d'obtenir un cofinancement communautaire de 75 %. Beaucoup de ces espèces occupent de grands territoires ce qui rend leur conservation plus difficile. Mais elles constituent aussi des porte-drapeaux permettant de travailler sur de larges territoires. C'est le cas en particulier de l'Ours brun, "recordanimal" toutes catégories pour les financements LIFE-Nature, qui vit sur des territoires pouvant faire plusieurs centaines de km<sup>2</sup>. Une première synthèse des projets LIFE-Nature ayant démarré pour cette espèce entre 1992 et 1996 a été publiée récemment (Patrimonio, 1999). Ils représentaient près de 10 % des fonds LIFE-Nature pour la période 1992-1995. Plus de 10 nouveaux projets sont venus compléter aujourd'hui l'action avec, par exemple, la réintroduction dans le Trentin italien. Il est probable que le pouvoir symbolique de l'espèce et son caractère indicateur dans les écosystèmes de montagne justifient cet investissement. Cependant, il est clair que la mise en réseau pour ce type de projets est fondamentale. Elle a été tentée pour les ours avec un projet international franco-espagnol et par plusieurs séminaires des projets.



© Photo Juan Carlos Blanco - Ours brun femelle et ses oursons



## Espèces de l'annexe 2 de la directive "Habitats" présentes dans le Nord de l'Union européenne dont la population a été largement couverte par LIFE-Nature

### Renard polaire



Dans l'Union européenne, le Renard polaire (*Alopex lagopus*) n'existe que dans le nord de la Finlande et de la Suède. Ces deux États membres ont mené sous l'égide de l'Université de Stockholm un projet LIFE-Nature international en faveur de cette espèce. Il portait sur une cinquantaine d'individus, soit les trois quarts de la population de l'Union. L'objectif était d'arrêter le déclin de l'espèce en protégeant ses meilleurs sites, en améliorant le taux de survie par un nourrissage artificiel (lorsque cela était nécessaire) et en limitant les problèmes de compétition avec le Renard commun.

### Phoque marbré

A la fin de l'ère glaciaire, il y a environ 9000 ans, la mer baltique s'est retirée en laissant de grands lacs en Finlande. Des phoques ont été ainsi piégés et ont évolué en sous-espèces particulières. C'est le cas du Phoque marbré (*Phoca hispida saimensis*) dont il existe une population relicte dans le lac Pihlajavesi avec près du quart de la population mondiale. Après différentes études techniques, LIFE-Nature a financé un plan de gestion pour le lac, où quelques centaines d'hectares ont été acquis avec le projet. Une campagne d'information a complété l'opération.

### Sonneur à ventre rouge



© Photo Erich Wederkinch

Au Danemark, le Sonneur à ventre rouge (*Bombina orientalis*) n'existait plus que sur 8 sites Natura 2000, un projet LIFE-Nature mène des actions sur 7 d'entre eux touchant ainsi 95 % de la population de cet État membre. La protection des sites, la création ou la restauration de plusieurs dizaines de mares et l'introduction de l'espèce sur 6 nouveaux sites sont des actions clés du projet. Une campagne d'information et des visites guidées complètent le travail.

### Pique-prune



Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) est l'un des invertébrés les plus menacés de l'Union européenne. Cette espèce, très sédentaire, ne s'écarte pas de plus de quelques centaines de mètres du vieil arbre creux qui l'a vu naître. La Suède pourrait héberger jusqu'à la moitié de la population européenne. C'est pourquoi le projet LIFE-Nature qui couvre 45 sites et 75 % de la population suédoise, a une grande importance. Par des interventions foncières sur les sites et leur protection ainsi que des travaux agro-forestiers pour préserver les vieux feuillus creux et leur environnement, ce projet mène une action qui a des impacts positifs pour l'ensemble de la biodiversité des sites Natura 2000 concernés.





## Les espèces considérées en danger par la communauté scientifique internationale

Depuis de nombreuses années, l'UICN fait travailler de concert les autorités administratives, les scientifiques et les conservateurs. A travers sa commission pour la sauvegarde des espèces (SCC), elle évalue depuis plus de 30 ans l'état de conservation, à une échelle mondiale, d'une très large gamme d'espèces, de sous-espèces et parfois même de populations. Le but est d'identifier les taxons les plus menacés et de promouvoir ainsi leur conservation. Ces évaluations ont une base scientifique solide et sont aujourd'hui reconnues et utilisées par de nombreuses organisations en particulier pour établir les Listes Rouges.

Pour les espèces des directives communautaires peu ou pas visées par LIFE-Nature, les évaluations de l'UICN aident à définir les priorités d'intervention souhaitables. Elles mettent en évidence le niveau de responsabilité de l'Union européenne à l'échelle mondiale. Sachant que l'Union est elle-même l'une des parties de la Convention sur la Diversité Biologique, la subsidiarité n'est pas la seule réponse possible et l'instrument LIFE-Nature pourrait fixer à l'avenir certaines priorités, quitte à trouver de nouveaux modes d'action.

Ces évaluations de l'UICN sont attribuées aux taxons selon des critères quantitatifs précis, basés sur le taux de déclin, la taille de la population totale, la zone d'occurrence et d'occupation, le degré de peuplement et la fragmentation de la répartition. L'édition 2001 de ces critères (<http://www.redlist.org/>)

a servi de base d'information et pour certaines espèces végétales une édition de 1997 : <http://www.wcmc.org.uk/species/plants/>. Cependant, l'information reste inconnue pour une partie des taxons<sup>(12)</sup>. Afin de faciliter les analyses, les niveaux de responsabilité de l'Union peuvent être regroupés de la façon suivante :

- > **Très forte** : catégories éteint (Ex) ou éteint à l'état sauvage (Ew), en danger critique d'extinction (CR) et en danger (En, E)
- > **Forte** : catégories vulnérable (Vu, V), quasi menacé (NT) et rare (R)
- > **Non définie** : catégories Données insuffisantes (DD, I), Préoccupation mineure (LC), Non menacé (NT)

L'UICN étudie les taxons à une échelle mondiale et non à une échelle européenne. De ce fait, certaines espèces présentes dans les annexes des directives peuvent avoir un statut Non Menacé ou Préoccupation Mineure. Le niveau de responsabilité de l'Union européenne pour ces espèces est moindre même si la légitimité de leur présence dans les directives n'est pas remise en cause. Le tableau 4 dresse le bilan de l'action de LIFE-Nature vis-à-vis des espèces à enjeu.

Il est intéressant de constater que LIFE-Nature est intervenu plus fortement sur les espèces à fort enjeu. Il faut d'ailleurs ajouter au tableau un projet sur *Romanichtis valsanicola*, un poisson roumain jugé en danger critique d'extinction.



© Photo Fundación CBD-Habitat

*Le Lynx ibérique est considéré "en danger critique d'extinction" par l'UICN.*

Pour les espèces jugées en danger critique, il est probable que les 11 projets consacrés au Phoque moine, *Monachus monachus*, ont contribué au maintien si ce n'est au développement de ses populations. Devant l'enjeu, la Commission européenne avait d'ailleurs lancé un audit sur l'efficacité des projets en cours afin d'orienter au mieux son action.

Par contre les 5<sup>(13)</sup> projets consacrés au Lynx ibérique, *Lynx pardinus*, ne l'ont pas empêché de passer en 2001 du statut "En danger" à "En danger critique d'extinction", avec une population tombée à environ 200 individus alors qu'il y en avait 1 200 spécimens

**Tab. 4 :** *Espèces à enjeux internationaux de l'annexe 2 de la directive "Habitats" et de l'annexe 1 de la directive "Oiseaux".*

Y a-t-il eu intervention de LIFE ?	Oui	Non
Éteint (Ex, Ew)	2	2
en danger critique d'extinction (Cr)	13	9
En danger (En, E)	43	106
<b>Total des espèces des directives pour lesquelles la responsabilité est très forte</b>	<b>58</b>	<b>117</b>
<b>Autres espèces des directives pour lesquelles la responsabilité est forte</b>	<b>94</b>	<b>223</b>

<sup>12</sup> 21% des espèces et sous-espèces animales des directives et 31% des espèces et sous espèces végétales

<sup>13</sup> Plus 2 n'ayant démarré qu'en 2002

recensés au début des années 90. Selon l'UICN, il pourrait prochainement devenir la première espèce de félin sauvage à s'éteindre depuis 2 000 ans au moins. La raison première de son déclin est la disparition de sa proie le lapin, décimé par la myxomatose et une maladie hémorragique virale. Cependant, cette explication n'est pas suffisante et la fragmentation de son habitat du fait de l'aménagement du territoire et du développement agricole et industriel joue un rôle important.

Parmi les espèces "En danger critique d'extinction", 11 des 13 qui ont fait l'objet de programme LIFE-Nature, étaient considérées comme prioritaires pour le financement ce qui permet d'obtenir 75 % de fonds communautaires. Par contre, 6 des 9 qui n'ont pas fait l'objet de programme LIFE-Nature n'étaient pas prioritaires pour le financement.

Parmi les espèces à enjeux non visées par LIFE-Nature, il faut remarquer un groupe d'escargots du genre *Leiostryla* avec 5 espèces de l'annexe 2 : 1 éteinte, 3 "En danger critique d'extinction" et 1 vulnérable. La principale mesure à prendre aujourd'hui est du domaine de la recherche. En effet, même l'état des populations est totalement inconnu, sans parler de la biologie. Aujourd'hui, ce sont seulement les projets d'actions de conservation qui sont financés par LIFE-Nature, la recherche pure étant inéligible. Les enseignements des analyses et projets en cours mettent en cause l'inéligibilité de certaines mesures dans le cadre des projets LIFE pour quelques espèces dont la conservation ne peut être assurée dans un premier temps que par une meilleure connaissance. Enfin, quelques espèces végétales menacées peuvent être préservées via le type d'habitat naturel auquel elles sont inféodées. C'est le cas par exemple du palmier *Phoenix theophrasti*, une espèce quasi menacée de l'habitat "9 370 Palmeraies à *Phoenix*". La population est ainsi préservée par un projet LIFE-Nature sur la palmeraie de Vai en Crète.

## LIFE-Nature et les plans d'action

Parmi les facteurs d'évolution de la conservation de la nature en Europe, les plans d'action correspondent à une tendance majeure de ces 15 dernières années.

À l'instar des pays nordiques, la tendance générale (Goldberg in CoE 1997) a consisté "à abandonner un système traditionnel dans lequel la loi protégeait les espèces et les localités abritant des espèces ou des écosystèmes 'importants' pour une approche qui met aujourd'hui l'accent sur la protection générale des catégories d'espaces naturels ou des habitats, l'intégration de l'aspect protection de la nature dans d'autres secteurs ainsi que la création de plans d'action en faveur des espèces menacés".

Les actes du colloque de Bértiz (CoE - 1997) permettent de bien définir ces plans d'actions. Ils constituent un moyen de communication important qui stimule les partenariats, influence les acteurs de la conservation aux niveaux local, national, régional et mondial. Ils offrent un cadre de références commun à des acteurs très divers et les recommandations énoncées reposent sur des arguments scientifiques et développés de façon convaincante.

Il existe différents niveaux de précision pour ces plans ainsi que différentes terminologies (plan d'action, plan de rétablissement...) et dans cette publication nous nous référerons au sens le plus large du terme. Tous ces documents :

- > justifient le besoin d'agir,
- > déterminent des objectifs,
- > décrivent les actions à mettre en œuvre à différentes échelles géographiques et par différents acteurs,
- > proposent un échéancier,
- > selon les cas, ils définissent aussi un budget, une période de validité et peuvent être validés à divers niveaux.

L'élaboration de plans d'action a été jusqu'à présent une activité de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (SSC), de BirdLife International ou bien encore du secré-

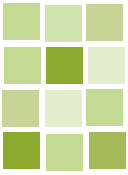
tariat de la CMS ou Convention de Bonn sur les espèces migratrices.

Au sein de l'Union européenne, ces plans d'actions ont été développés au niveau national par des pays comme le Danemark, l'Espagne, la France, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni. La Direction Générale Environnement de la Commission européenne s'est plus particulièrement investie dans les plans d'actions concernant les oiseaux menacés. Ainsi le projet LIFE-Nature "Preparation of actions plans for the recovery of globally threatened bird species in Europe", mené par la RSPB et ses partenaires de 1993 à 1996, a permis d'initier cette démarche avec 23 plans d'action publiés par le Conseil de l'Europe (Heredia, Rose & Painter 1996). Par la suite, la Direction Générale Environnement a poursuivi la démarche avec d'autres fonds et 8 autres plans d'action pour des oiseaux prioritaires ont été publiés (Schäffer & Gallo-Orsi 2001).

LIFE-Nature a aussi permis la participation à plusieurs plans d'action publiés sous l'égide du Conseil de l'Europe. Ainsi, les nombreux projets LIFE financés sur les grands carnivores ont participé aux réflexions menées par le "Large carnivore initiative" qui ont débouché sur l'adoption de plans d'action en faveur de l'Ours brun (*Ursus arctos*), du Loup (*Canis lupus*) ou du Lynx (*Lynx lynx*). Enfin quelques projets

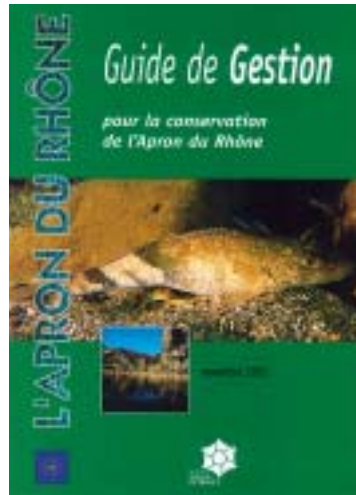


Plans d'action européens publiés grâce au concours de projets LIFE.



LIFE-Nature ont développé des plans d'action nationaux pour des espèces à l'instar du projet mené par des ONG grecques sur le Cormoran pygmée (*Phalacrocorax pygmaeus*). Il existe donc aujourd'hui :

- > Les plans d'actions à l'échelle communautaire ou européenne au sens large, financés par LIFE-Nature pour les oiseaux et par le Conseil de l'Europe pour les autres groupes :
  - 28 pour des oiseaux
  - 5 pour des mammifères
  - 2 pour des arthropodes
  - 2 pour des mollusques
  - 1 pour les plantes supérieures.
- > Les plans d'actions nationaux d'espèces endémiques qui équivalent donc à des plans d'actions communautaires. Ainsi LIFE-Nature a financé celui de *Zingel Asper* en France.
- > Des plans d'actions nationaux divers dont ceux financés par LIFE-Nature avec *Anser albifrons flavirostris* et *Phalacrocorax pygmaeus* en Grèce.
- > Des plans d'actions locaux comme ceux financés par LIFE-Nature dans plusieurs ZPS espagnoles.



Guide de gestion de L'Apron du Rhône, *Zingel asper*, espèce endémique française.

Il existe une corrélation certaine entre la fréquence des projets LIFE-Nature visant une espèce et l'existence de plans d'actions au niveau européen. Cependant personne ne peut dire si c'est l'existence de plans d'actions qui facilite les projets ou les nombreux projets qui apportent la connaissance nécessaire à l'élaboration des plans d'actions. Même si nous mettons de côté les oiseaux, groupe le mieux connu, et les grands carnivores qui

constituent des espèces porte-drapeau l'espèce végétale la plus visée par LIFE-Nature, *Cypripedium Calceolus* (5 projets), et l'espèce de chauve-souris la plus visée par LIFE-Nature, *Rhinolophus ferrumequinum* (10 projets), sont couvertes par un plan d'action européen. Parmi les invertébrés, en général très peu touchés par LIFE-Nature, on remarquera que l'espèce *Margaritifera margaritifera*, qui dispose d'un plan de gestion européen, a été visée par deux projets LIFE-Nature.

Lorsque le plan d'action existe, la Commission européenne doit veiller à ce que tout nouveau projet LIFE entre bien dans le cadre défini par les plans d'action. Cela renforce la légitimité des projets, permet de tirer parti de la mise en réseau déjà réalisée et d'éviter de financer des projets qui ne rencontreraient qu'un faible soutien. Ainsi, un projet LIFE de réintroduction du canard *Oxyura leucocephala* en Corse entre 1997 et 2001 s'est soldé par un échec partiel. Ce projet, situé en marge du plan d'action publié, n'a pas profité du soutien de la communauté internationale et du réseau d'expertise nécessaire. Même si des raisons complémentaires expliquent les difficultés du projet, elles ont été renforcées par le manque de reconnaissance internationale.

En conclusion LIFE a été le précurseur de plans d'action européens, mais ceux-ci ne couvrent encore qu'une partie des espèces et ils ne concernent pas les habitats. Il paraît opportun, pour renforcer l'unité et l'efficacité de l'action communautaire de disposer d'outils d'orientation et de planification forts. Ils peuvent permettre de donner un corps à la mise en réseau et de susciter des projets de terrain. C'est l'objectif des mesures STARTER<sup>(14)</sup> et COOP<sup>(15)</sup> mises en place sous LIFE III. Il est donc souhaitable de favoriser l'émergence des plans d'action européens ou nationaux. Cela est d'autant plus facile que LIFE-Nature a permis d'acquérir de l'expérience sur la plupart des habitats à travers les actions menées.



Brochure pour la sensibilisation des enfants à la conservation du Sabot de Vénus réalisée dans un projet LIFE de Bourgogne (F).

<sup>14</sup> Préparation de projets impliquant des partenaires dans plusieurs États membres (article 3 du Règlement LIFE).

<sup>15</sup> Échange d'expérience entre projets (article 3 du Règlement LIFE)

## Interview de Nuno SARMENTO (Portugal)

### Responsable de la communication de la Ligue Portugaise pour la Nature (LPN)

**TITRE DU PROJET :** Conservation des oiseaux steppiques de Castro Verde

**BÉNÉFICIAIRE :** Liga para a Protecção da Natureza (LPN)

**BUDGET :** 2,153 millions d'euros avec un financement communautaire à hauteur de 75 %

**DATES :** Janvier 1993 à février 1999 (2 phases)

#### **Quels ont été les effets du projet "Conservation des oiseaux steppiques de Castro Verde sur la population de la Grande outarde ?"**

Avec le projet "Conservation des oiseaux steppiques de Castro Verde", un pas très significatif a été fait pour la protection de la Grande outarde au Portugal. Castro Verde est la zone abritant la plus importante population de cette espèce au Portugal avec plus de moitié de la population nationale. Elle est estimée à 500-700 individus pour un total d'environ 1000 oiseaux au Portugal.

Les projets LIFE-Nature ont permis la mise en place d'une gestion des terres agricoles mieux adaptée aux exigences des populations de Grande outarde. Dans les propriétés de la LPN (1 700 ha ont été achetés durant les projets), c'est à nous de définir les pratiques culturales permettant d'améliorer les conditions de nidification ou de nourrissage de l'avifaune. Il s'agit principalement de maintenir le système traditionnel extensif de culture céréalière sans irrigation.

Les projets LIFE Nature ont également aidé le développement du Programme Zonal du Castro Verde dans le cadre du Règlement (CE) n° 2078/92 sur les mesures agroenvironnementales. Ce programme aide la mise en place de ces mesures dans toute la zone, permettant de compléter et étendre les actions en faveur de la Grande outarde. En effet, l'espèce est dépendante d'une agriculture traditionnelle et non compétitive, largement dépendante des aides compensatoires. Tous les agriculteurs de la zone ont la possibilité d'adhérer au programme.



Grande Outarde en parade (© Photo Adenex).

Dans le Castro Verde, la conservation de la Grande outarde est aujourd'hui garantie par :

- Les propriétés de la LPN qui sont gérées en faveur de cette espèce d'oiseau et des autres espèces de la steppe
- Le Programme Zonal du Castro Verde qui permet le maintien du système traditionnel de cultures céréalières.

#### **Pensez-vous que ces résultats sont suffisants pour garantir la protection de l'espèce à long terme au Portugal ?**

Concernant le Portugal, la situation est très différente car très peu d'actions sont entreprises pour la conservation de l'espèce. Des Programmes Zonaux

de ce type n'existent nulle part ailleurs et les pratiques culturales, en particulier l'irrigation, ont souvent un impact négatif sur l'espèce. Enfin, il y a un manque de mesures en faveur de la conservation de cet oiseau dans les autres ZPS du pays. En conséquence, la population de Grande outarde a diminué partout. Même si elle a significativement augmenté dans le Castro Verde depuis la mise en place des projets Life-Nature, la population totale du Portugal ne reste que plus ou moins stable.

Pour garantir la protection de la Grande outarde au Portugal sur le long terme, les projets LIFE et le Programme Zonal devront être suivis par d'autres actions dans le reste du pays.



# Financer les sites Natura 2000 avec LIFE-Nature

L'article 8.1 de la directive "Habitats" prévoit que les États membres communiquent à la Commission européenne les montants qu'ils estiment nécessaires pour mettre en place les mesures de conservation prévues à l'article 6. Ce chapitre étudie l'apport de LIFE-Nature à l'évaluation des coûts globaux du réseau Natura 2000.



© Photo Pohjois-pohjanmaan ympäristökeskus

Dès sa création, LIFE Nature a eu pour principal objectif de maintenir ou de rétablir les habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Il a été l'instrument financier privilégié pour financer le début de la mise en place du réseau Natura 2000. Les projets LIFE-Nature apportent des éléments de réponse concrets et intéressants sur les besoins de financement du réseau Natura 2000. En effet, les coûts ont été systématiquement enregistrés de façon homogène depuis 1994. Sur l'ensemble des projets ACE, ACNAT<sup>(1)</sup> et LIFE-Nature, il existe ainsi des informations globales sur 640 projets et des informations pertinentes et détaillées pour 491 projets. A fin 2001, LIFE-Nature et ses prédécesseurs sont intervenus sur 1.776 sites proposés pour Natura 2000. L'expérience

de terrain acquise depuis plusieurs années par les opérateurs permet de dégager des tendances utiles pour l'évaluation du coût global d'établissement et de fonctionnement de Natura 2000.

Les États membres devaient estimer les coûts nécessaires pour la mise en œuvre de Natura 2000 et les communiquer à la Commission européenne avec les propositions de sites (article 8.1). La Commission européenne a lancé fin 2001 un groupe de travail sur l'article 8. Il comprenait des représentants des États membres, de plusieurs directions générales de la Commission européenne et des acteurs locaux (ONG, usagers, Collectivités locales). Son objectif était de développer une approche commune sur les différents paramètres à prendre en considération, de proposer des évaluations sur les besoins à moyen terme et à long terme

et de réaliser des recommandations pour le financement des mesures de conservation pour les sites Natura 2000. Le rapport final de ce travail est paru fin 2002 et ses conclusions sont reproduites en fin du chapitre. Certaines des données présentées dans ce chapitre ont été prises en compte par le groupe de travail.

Les informations collectées dans les projets LIFE permettent d'extrapoler les besoins de financement de Natura 2000 suivant deux approches différentes, soit à partir des coûts de gestion à l'hectare par habitat et par espèce, soit à partir du coût moyen des projets par site.

<sup>1</sup> Règlements CEE n° 2242/87 du Conseil du 25 juillet 1987 et CEE n°3907/91 du Conseil du 19 décembre 1991

La disposition des habitats en mosaïque sur de nombreux sites ou leur chevauchement, la diversité des gestionnaires et l'intégration avec les activités humaines sur les sites ne facilitent pas ces évaluations fondées sur la première approche. Quelques projets LIFE ont néanmoins évalué les coûts de gestion des milieux naturels de cette manière. C'est le cas d'un projet LIFE-Environnement mené par Espaces Naturels de France sur plusieurs années à partir de 233 propriétés gérées par des ONG. Il avait pour objectif de déterminer le coût de gestion à l'hectare de 5 types de milieux naturels (pelouses sèches, parcours ovins méditerranéens, landes océaniques, prairies inondables et tourbières et bas marais) en tenant compte de divers paramètres (pentes...) et de divers modes de gestion. Un autre projet LIFE-Nature a publié une étude de cas pour les landes dans le Dorset (UK). Un document final d'une centaine de pages décrit ainsi les méthodes et les coûts à l'hectare pour plusieurs catégories de travaux destinés à rétablir les landes dans un bon état de conservation (RSPB in Gazenbeek & Sundseth 2002).

Il est probable que la mise en réseau des nombreuses opérations menées localement au sein des projets LIFE-Nature permettrait d'obtenir des informations financières pertinentes sur les coûts de gestion par habitat et par espèce. L'acquisition de données de détail sur les coûts à partir de l'ensemble des projets représenterait cependant un travail complexe sur le plan méthodologique et coûteux en temps.

Dans l'évaluation des coûts à partir de la deuxième approche, il faut tenir compte de la différence des facteurs écologiques, culturels et historiques, voire économiques d'un État membre à l'autre en matière de conservation de la nature. Trois exemples illustrent ce phénomène et son incidence :

> Dans leurs propositions, les États membres ne traitent pas tous la notion de zones tampons de la même manière. De plus, les caractéristiques écologiques des sites Natura 2000 déterminent l'importance de la superficie des sites. Dans certains États membres la

superficie moyenne des sites est de 1 000 à 2 000 ha (Italie, Irlande, Suède) alors que dans d'autres États membres cette superficie moyenne est proche ou supérieure à 10 000 ha (Espagne, Grèce, Portugal). Cette dimension variable des sites Natura 2000 a des conséquences directes sur la diversité des modes opératoires au sein des projets LIFE et sur les coûts de gestion par site. Néanmoins il faut remarquer que plus de la moitié des sites a une superficie inférieure ou égale à 500 ha et que cette unité de surface peut constituer une base moyenne d'appréciation.

> Selon les États membres, une plus ou moins grande décentralisation existe dans le domaine de la conservation de la Nature. La gestion des terrains peut ainsi être mise en place essentiellement par

l'État ou reposer sur des initiatives privées (associatives ou autres). Selon les projets LIFE, la participation des fonctionnaires n'est pas toujours été prise en considération de la même manière.

> Les prix du foncier varient beaucoup en Europe et à l'intérieur d'un même État membre en fonction du marché foncier local.

Ces exemples montrent qu'il faut interpréter les données disponibles avec prudence. Néanmoins, sur la base de l'expérience acquise dans les projets LIFE, une évaluation du coût global du réseau Natura 2000, a été possible à partir :

> Du coût total des projets et de leur coût moyen par État membre.

> De la répartition moyenne des différentes catégories de dépenses dans les projets LIFE.

## Le coût moyen des projets par pays

La moyenne des coûts annuels de gestion est relativement homogène et voisine de 400 000 euros pour une dizaine d'États membres. Les écarts sensibles des autres États membres par rapport à cette moyenne s'expliquent. En effet, en Autriche et en Suède, des projets ont procédé à

des achats importants de terrains et le Portugal et l'Italie s'éloignent de la norme en raison du nombre important de petits projets portés par des collectivités locales. Enfin, en Irlande, de très gros projets s'adressaient à l'ensemble du réseau Natura 2000.

Tableau 5 : coût moyen des projets LIFE-Nature par pays.

Pays	Nombre de projets	Coût moyen des projets en euros	Durée moyenne en année	Coût moyen des projets en euros
Irlande	6	3 199 685	3,4	941 084
Autriche	20	2 920 227	3,9	748 776
Pays-Bas	8	2 845 597	5,2	547 230
Suède	18	2 679 525	4	669 881
Luxembourg	2	2 166 762	4,2	515 896
Grande-Bretagne	30	2 120 140	3,8	557 932
Danemark	8	2 051 281	4	512 820
Allemagne	48	1 788 573	3,9	458 608
France	55	1 616 962	3,9	414 606
Finlande	30	1 554 733	3,7	420 198
Belgique	20	1 430 715	4	357 679
Espagne	89	1 373 569	3,8	361 466
Grèce	29	1 346 771	3,2	420 866
Portugal	36	876 715	3,3	265 671
Italie	114	803 168	3,3	243 384



L'évaluation idéale des besoins financiers globaux pour Natura 2000 à partir du coût moyen des projets LIFE devrait être fondée sur des coûts réels et des données de base comparables (superficie des projets, types de coûts pris en considération...). Ces données n'étant pas compilées, l'évaluation a été faite à partir d'un échantillon réduit de projets. Seuls les 212 projets qui posaient le moins de problèmes méthodologiques ont été retenus pour l'analyse. Ils ne portent que sur un seul site Natura 2000, sont orientés vers la gestion de sites<sup>(2)</sup> et ne correspondent ni à des projets où la politique foncière domine ni à des projets méthodologiques. **La durée moyenne de ces projets est de 3,83 années et leur budget annuel moyen est de 358 002 euros.** Les variations de coûts moyens selon États membres restent sensibles et du même ordre de grandeur que dans le tableau 5. Dans la logique de la méthode d'évaluation des coûts globaux du réseau Natura 2000 dite "descendante"<sup>(3)</sup>, une estimation a pu être proposée au groupe de travail sur le financement de Natura 2000, à partir du coût annuel moyen d'un projet. Le coût annuel de gestion a été évalué à 6,4 milliards d'euros pour l'ensemble du réseau sur la base d'une estimation de 18 000 sites proposés dans l'Union européenne.

## Les grandes catégories de dépenses sous LIFE-Nature

A partir de 1994, la Commission européenne a élaboré une typologie des grandes catégories d'activités menées sous LIFE-Nature. Cette approche analytique complétait l'approche comptable plus classique, nécessaire au suivi de la bonne gestion des fonds. Les catégories d'activités ont été maintenues sous LIFE II et peuvent être retrouvées facilement sous LIFE III. Il existe 7 catégories définies ainsi :

- > A : Élaboration des plans de gestion et travaux préparatoires
- > B : Maîtrise foncière et d'usage
- > C : Travaux uniques de gestion de biotopes
- > D : Gestion périodique de biotopes
- > E : Sensibilisation du public et diffusion de résultats
- > F : Fonctionnement du projet
- > G : Divers (seulement pour 1994 et 1995).

*Travaux de restauration sur le site de Federsee en Allemagne.  
(photo Jost Einstein, LIFE Projekt Federsee)*

Le suivi comptable des projets LIFE permet d'établir la répartition moyenne des coûts par catégorie de mesures à partir de l'échantillon des 212 projets. Dans la figure 11 et le tableau 6 qui illustrent la répartition des coûts selon leur catégorie, il faut noter le poids important de la maîtrise foncière et celui des travaux de restauration ou d'aménagement, chacun représentant environ un tiers du coût total. *A contrario*, la gestion annuelle des milieux et la sensibilisation et l'information représentent un pourcentage assez faible.

L'estimation du coût global de Natura a été déclinée dans ses différentes composantes à partir de leur répartition moyenne dans les projets LIFE qui ont servi d'échantillon. Le coût total du réseau Natura 2000 par catégories de mesures est estimé en multipliant les coûts moyens par site par le nombre de sites du réseau Natura 2000 (environ 18 000). Ces éléments ont été transmis au groupe de travail sur le financement de Natura 2000. Cette analyse est utile car elle justifie que le coût global de gestion annuel du réseau Natura 2000 évalué à partir des projets LIFE soit légèrement supérieur à celui évalué par le groupe de travail sur l'article 8.

Au-delà du chiffre global, la principale conclusion est la dissociation des coûts d'investissements, les plus importants, et des coûts de fonctionnement. En effet, les coûts d'investissement uniques ou fixes (restauration, maîtrise foncière) représentent 4,2 milliards d'euros sur les 6,4 du total. À l'inverse, les coûts d'entretien annuels ne représentent que 0,5 milliards d'euros et une partie des 1,7 milliards des coûts mixtes.

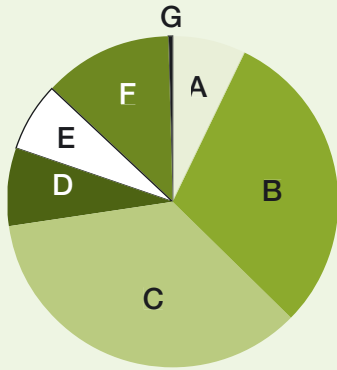
La mise en route du réseau passera nécessairement pour beaucoup de sites par une mobilisation initiale de l'ensemble des moyens nécessaires à l'amorce de la dynamique de gestion

<sup>2</sup> Catégories de projets NA1 et NA2.

<sup>3</sup> Méthode de chiffrage des coûts fondée sur des moyens, développée en 1996 pour la Commission (E.Lierdeman 1996).





**Tableau 6 : coût total par catégorie d'action pour le réseau Natura 2000.****Fig. 11 : coût total estimé pour le réseau Natura 2000**

Catégorie	%	Montant pour 1 site	Montant pour le réseau	Nature des coûts
A. Élaboration des plans de gestion et travaux préparatoires	7,16	25 633	461 392 978	annuel/ investissement
B. Maîtrise foncière et d'usage	30,18	108 045	1 944 810 065	investissement
C. Travaux uniques de gestion de biotopes	35,3	126 375	2 274 744 708	investissement
D. Gestion périodique de biotopes	7,61	27 244	490 391 140	annuel
E. Sensibilisation du public et diffusion de résultats	6,73	24 094	433 683 623	annuel/ investissement
F. Fonctionnement du projet	12,59	45 072	811 304 132	annuel/ investissement
G. Divers	0,43	1 539	27 709 355	annuel/ investissement
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>358 002</b>	<b>6 444 036 001</b>	
Coûts d'investissements uniques			4 219 554 773	
Coûts annuels			490 391 140	
Coûts mixtes			1 734 090 088	

des sites Natura 2000. L'expérience des projets LIFE montre que le nombre d'acteurs est limité pour initier et mener à bien des projets complets sur tous les sites en même temps<sup>(4)</sup>, même si année après année, ces projets créent et pérennisent des emplois dans le domaine de la conservation de la nature.

Un effort financier important doit donc être accompli pendant la période de lancement du réseau. Un des atouts de LIFE, comme de LEADER d'ailleurs, est de réussir à mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet. Cette notion de projet défini et partagé par les acteurs locaux au niveau territorial se retrouve dans la plupart des projets LIFE même si l'échelle de travail n'y a pas toujours été la totalité du site Natura 2000. Pendant la période de rodage du réseau Natura 2000 à laquelle succédera l'adoption définitive du réseau (désignation en ZSC), les projets LIFE Nature peuvent continuer à jouer un rôle important de stimulation en raison de leurs atouts :

<sup>4</sup> 18 000 dans l'évaluation !



© Photo Olivier Patrimoine

*L'aménagement des sites pour le public est aussi à prendre en compte pour le calcul des besoins de financement de Natura 2000.*

- > Intégration dans un même projet de divers composants (études, plans de gestion, gestion, information).
- > Forte mobilisation et dynamique locale (comme dans le cas des projets leader).
- > Amorces des financements pour la mise en place de mesures adaptées à long terme.

- > Effet réseau.
- > Diffusion des expériences et effet de démonstration.
- > Maintien voire développement d'un tissu associatif qualifié.



## LIFE-Nature outil d'expérimentation et d'intégration – cas de l'agri-environnement

Comparé aux autres instruments financiers communautaires, LIFE est d'une taille très modeste. Les projets ont eu un effet pratique indéniable en termes de contribution à la conservation puisqu'ils ont initié des actions de conservation sur 10 % du territoire de Natura 2000. Ils ont en outre permis d'amorcer l'utilisation d'autres crédits nationaux et communautaires et ils ont, enfin parfois influencé la mise en œuvre d'une politique. LIFE a, en particulier, joué ce rôle pour l'agri-environnement.

Cet effet a été mis en valeur lors d'une conférence organisée en octobre 2002 sur LIFE et l'agri-environnement. L'analyse d'un échantillon d'une vingtaine de projets LIFE a mis en valeur quelques-uns de leurs effets :

LIFE a agi de concert avec des mesures agri-environnementales sur de nombreux sites du réseau Natura 2000 dans un partage des tâches. Les projets LIFE ont permis de restaurer des sites dégradés sur les-

quels des mesures agri-environnementales ont pris le relais pour l'exploitation pérenne de ces sites.

LIFE a permis d'étendre des mesures agri-environnementales au-delà des projets existants.

LIFE a permis de développer et de tester des mesures de gestion conservatoire qui ont par la suite été incluses dans les programmes de développement rural par les autorités nationales et régionales.

LIFE a permis d'adapter des programmes agri-environnementaux existants en étudiant leurs limites et les modulations souhaitables dans les projets.

LIFE a permis de tester réellement l'interaction entre les différents instruments communautaires et nationaux et leurs modifications souhaitables dans l'intérêt de la protection de la Nature. Lors de la dernière réforme des fonds structurels communautaires la Direction Générale de l'environnement s'est appuyée sur son expérience de terrain pour pro-



*Coenagrion mercuriale*  
(© Photo Franz-Josef Schiel).

poser des adaptations et des modifications des fonds structurels et de la politique de développement rural.

LIFE a permis d'établir des relations de travail étroites et de confiance entre exploitants de l'espace rural et spécialistes de la conservation puis de trouver des méthodes d'exploitation soutenables qui concilient leurs intérêts réciproques.

LIFE a permis de confier à des agriculteurs la gestion d'espaces voués à la conservation de la nature et propriétés d'administrations et d'ONG.

En jouant un rôle de promotion et d'adaptation des mesures agri-environnementales, LIFE assure une cohérence et une synergie avec un autre instrument financier communautaire.

*Gestion d'un site Natura 2000*  
(© Photo Michel Pajard)



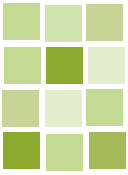


© Photo Kerstin Sundseth - NLI, Yläs, Finlande du Nord.

Certaines activités économiques, notamment le tourisme et l'accueil du public, les activités éducatives, les produits labellisés pourront contribuer au financement du réseau, mais même si tous les bénéfices de la conservation sont tirés, l'ensemble des activités de conservation de la nature n'est pas toujours valorisable sur le plan économique. Certaines activités économiques, lorsqu'elles sont bien gérées peuvent, par contre, être favorables, voire vitales, pour la conservation des habitats et espèces. Il s'agit principalement des activités agricoles, forestières ou de certains aménagements hydrauliques. L'intégration des politiques et des fonds qui les soutiennent, demande de tenir compte de ces particularités (cf. encadré page précédente).



© Photo Martin Davies - RSPB.



## Rapport final sur le financement de Natura 2000

### Groupe de travail de l'article 8 de la directive "Habitats"

#### Synthèse

NB: LE RAPPORT COMPLET PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ADRESSE URL SUIVANTE : [http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura\\_articles.htm](http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura_articles.htm)

1. L'article 8 de la directive "Habitats" a été rédigé eu égard à la "charge financière exceptionnelle" que Natura 2000 peut faire peser sur les États membres, en particulier ceux qui présentent une grande biodiversité. Cependant, il est clair à présent que l'article 8 est insuffisant car il se limite aux habitats et aux espèces prioritaires aux termes de la directive "Habitats", il exige que les besoins de financement soient évalués pour chaque site, et il repose sur les sources de cofinancement communautaire disponibles. À la place, comme l'a reconnu le 6e programme d'action communautaire pour l'environnement, il faudrait une approche plus large du cofinancement, allant au-delà des dispositions explicites de l'article 8 pour assurer la pleine mise en œuvre de Natura 2000 dans son ensemble.

2. De nombreuses activités diverses sont nécessaires pour gérer efficacement les sites Natura 2000 dans les

États membres et elles suscitent potentiellement toutes des besoins de cofinancement. Le montant du financement dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que l'activité en question, le type de l'habitat à gérer, les objectifs fixés et les caractéristiques socio-économiques du site et de ses environs.

3. Le groupe de travail de l'article 8 s'est efforcé de parvenir à une large estimation du montant total du futur financement dont les États membres auront probablement besoin pour soutenir ces différentes activités. Cette estimation s'est fondée sur les travaux de recherche existants et sur les estimations de dépenses directes fournies par les États membres. Les chiffres moyens qui en résultent pour le coût de la gestion de Natura 2000 dans l'UE se situent dans une fourchette grossièrement comprise entre 3,4 milliards d'euros et 5,7 milliards d'euros par an d'ici à 2013. De nombreuses raisons incitent à penser que ces estimations sont prudentes.

4. Compte tenu de l'expérience actuelle, il est évident que la gamme actuelle des mécanismes de cofinancement communautaire est inadaptée au défi que représente la mise en œuvre de Natura 2000. Les mécanismes sont complexes, et ils concernent potentiellement un grand nombre de Fonds qui appliquent chacun leurs propres critères et procédures de demande et qui sont conçus pour allouer des aides en fonction de leurs propres objectifs plutôt que de ceux de Natura 2000. Aucun de ces Fonds n'est disponible à long terme pour l'ensemble des activités liées à la gestion de Natura 2000.

5. Le groupe de travail a estimé qu'il convient d'examiner trois grandes options susceptibles d'assurer le futur cofinancement de Natura 2000, à savoir :

> **Option 1.** Utiliser les Fonds communautaires disponibles, en particulier le règlement en matière sur le développement rural de la politique agricole commune (PAC), les Fonds structurels et de cohésion et l'instrument LIFE-Nature, mais en les modifiant afin de garantir un financement mieux adapté aux besoins de Natura 2000.

> **Option 2.** Élargir et modifier l'instrument LIFE-Nature de sorte qu'il devienne le principal mécanisme de financement ; ou

> **Option 3.** Créer un nouvel instrument de financement consacré à Natura 2000.

6. Le groupe de travail a examiné les différents points forts et points faibles de ces options de financement en se fondant sur un éventail de critères qu'il a jugés nécessaires pour le cofinancement efficace de Natura 2000. À la suite de cet examen, le groupe de travail de l'article 8 recommande la stratégie suivante :

7. Recommandations pour le court terme

> Il convient d'introduire une référé-



rence claire à la nature et à l'environnement dans le règlement en matière de développement rural (RDR), le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et le Fonds social européen (FSE) lors de la révision ou de l'évaluation à mi-parcours des programmes prévus en 2003-2004. Lors de la révision à mi-parcours de la PAC en 2003, on pourrait convenir d'intégrer dans le RDR l'obligation de cofinancer la gestion du réseau Natura 2000.

- > Les États membres doivent soutenir la proposition de la Commission en vue de la révision à mi-parcours de la PAC qui prévoit le recours à une "modulation dynamique obligatoire" pour transférer des ressources du budget du premier pilier de la PAC à celui du deuxième pilier.
- > Il convient d'augmenter nettement le financement disponible pour LIFE-Nature, de simplifier le fonctionnement de cet instrument et de faciliter son application au soutien des besoins en biens d'équipement d'une grande variété de sites Natura 2000.

#### 8. Recommandations pour le long terme (2006 et au-delà) :

- > Il convient d'insérer dans tous les instruments majeurs de financement communautaire, en particulier le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), le FEDER et le FSE une clause particulière qui les oblige à soutenir la bonne gestion de Natura 2000. En outre, le RDR doit être simplifié, étendu, et spécialement valorisé en tant que mécanisme destiné à assurer la gestion courante des sites Natura 2000 dans les zones rurales. Un effort similaire doit être fourni en ce qui concerne l'IFOP pour soutenir la gestion des sites marins de Natura 2000.
- > Il faut adopter un Fonds renforcé "LIFE+" offrant un cofinancement communautaire considérable en vue de "combler les lacunes" lais-

sées par la couverture des grands Fonds modifiés et encourageant les bonnes pratiques et l'innovation dans la gestion appropriée du réseau. Ce Fonds LIFE+ devrait offrir un mécanisme de financement simplifié basé sur une programmation pluriannuelle, par l'intermédiaire duquel tous les États membres devraient élaborer des programmes Natura 2000 à mettre en œuvre avec le soutien d'un cofinancement au titre de



*Les agriculteurs pourront être bénéficiaires de fonds Natura 2000 pour la gestion des sites. Gestion du delta de l'Ebre par la riziculture (© Photo Atecma).*

LIFE+ ainsi que des Fonds principaux que sont le FEOGA, le FEDER, l'IFOP et le FSE, le cas échéant.

- > Les préoccupations en matière d'environnement et de protection de la nature doivent être davantage intégrées dans la PAC. Il faut étendre considérablement le deuxième pilier de la PAC au cours de la prochaine décennie, pour payer la fourniture de biens publics, en l'occurrence la gestion courante des sites Natura 2000.
- > Il faut réduire les incitations et/ou les subventions accordées au titre des organisations communes de marchés du premier pilier de la PAC qui conduisent à une production non viable sur le plan environnemental et à une diminution de la biodiversité. Tout le reste de l'aide au titre du premier pilier devrait être expressément subordonné au respect des dispositions de la directive

"Habitats" et à la mise en œuvre adéquate du réseau Natura 2000 (éco-conditionnalité).

- > Il faut envisager d'autoriser les États membres à adapter davantage les fonds et les mécanismes des organisations communes de marché de la PAC de manière à favoriser la gestion de la nature. Par exemple, le gel des terres pourrait viser les zones prioritaires de protection de la nature.

9. En plus de ces recommandations, le groupe de travail fait observer que les planificateurs de la nature et les exploitants agricoles des États membres actuels et futurs devraient élaborer des lignes directrices visant à améliorer le réseau Natura 2000, et encourager le développement de programmes de gestion pluriannuels afin de permettre une planification et une attribution appropriées du financement. Ces activités doivent être étayées par de nouvelles recherches visant à améliorer les connaissances sur l'état du site et les besoins en matière de gestion.

10. Enfin, le groupe de travail voudrait souligner que les besoins de financement pour Natura 2000 sont considérables, mais modestes en comparaison des 75 milliards d'euros de cofinancements accordés en 2002 au titre du budget agricole de l'UE, des Fonds structurels et de cohésion et de l'instrument LIFE-Nature.



# Conclusion

Bien que modeste en ressources par rapport à l'ensemble du budget communautaire, dont il représente en proportion actuellement moins de 1 pour mille, les objectifs de LIFE-Nature n'en sont pas moins ambitieux : contribuer à la mise en œuvre et au développement de la politique et de la législation de la protection de la nature dans l'Union européenne et en particulier la mise en place du réseau Natura 2000. L'accumulation des données relatives aux divers projets sur une dizaine d'années permet d'agrèger les résultats et de mesurer leurs effets par rapport aux objectifs du règlement LIFE. Cet exercice a été centré sur la contribution de LIFE au réseau des zones protégées communautaires, car il s'agit de la tâche principale confiée à LIFE-Nature par le règlement.

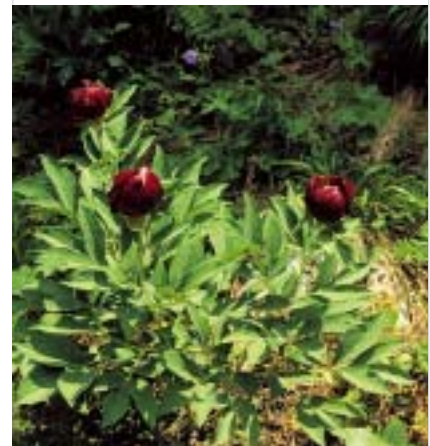


© Photo Ignacio Torres - Surveillance du Gypaète barbu dans le Nord-Est de l'Espagne

Dans plusieurs États membres, Natura 2000 a été retardé à la fois pour des raisons psychologiques et pour des raisons matérielles. Des interprétations erronées ont été développées qui assimilaient le réseau à une "mise sous cloche de la Nature". Les projets pratiques menés avec LIFE-Nature ont permis de cerner la réalité et de convaincre les sceptiques des intentions réelles du législateur communautaire.

La participation et la communication développées au niveau local, les volets d'information et de sensibilisation des

projets sont une illustration concrète de la gouvernance. Les projets ont permis une remontée d'informations du niveau local vers les décideurs politiques. La visibilité de la Commission a aussi été renforcée par la participation des gestionnaires communautaires aux nombreuses visites de projet qui leur ont servi à mieux appréhender les conséquences de Natura 2000. La contribution des projets LIFE au guide d'interprétation de l'article 6 de la directive "Habitats" et aux discussions au sein du Comité "Habitats" illustre bien cette dimension.



© Photo Marc Thauront - Paeonia parnassika

**Cette publication montre que les résultats vont bien au-delà de ce que l'on pouvait attendre de la modestie budgétaire. Ainsi :**

- LIFE-Nature a permis la proposition d'un grand nombre de sites pour le réseau Natura 2000 à travers les travaux d'inventaires menés et l'impulsion donnée au niveau local à l'acceptation de cette politique.
- Plus de 10 % des sites du réseau Natura 2000 ont pu être aidés par LIFE-Nature à travers des actions concrètes sur le terrain.
- De nombreuses collectivités locales ont pu soutenir leur politique de conservation en synergie avec le développement du réseau Natura 2000 grâce aux projets LIFE-Nature. Cet instrument financier a aussi permis le développement et la professionnalisation des ONG tout en leur apportant une légitimité d'intervention vis-à-vis des administrations et des acteurs socio-économiques,
- Les autorités nationales ont fréquemment utilisé LIFE pour développer des politiques structurantes au profit de Natura 2000 et de leurs réseaux d'espaces protégés. Par son action souvent innovante en matière de planification de la gestion des sites Natura 2000, LIFE-Nature est venu soutenir l'action des États membres pour mettre en place leurs obligations au titre des directives "Habitats" et "Oiseaux". En particulier l'apport de LIFE pour le développement des modalités de gestion prévues à l'article 6 de la directive "Habitats" a été très sensible.
- LIFE-Nature a constitué une opportunité d'intégration des acteurs socio-économiques dans les démarches partenariales et participatives de conservation de la biodiversité.
- LIFE-Nature a été l'instrument financier communautaire le plus important pour la réalisation concrète d'actions de conservation pour l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et la plupart des espèces menacées pour

lesquelles la communauté scientifique disposait de connaissances suffisantes.

- LIFE-Nature a été un véritable catalyseur et une bannière sous laquelle les acteurs locaux ont pu agir de façon proactive pour le lancement des dynamiques de protection de la biodiversité.
- Les études menées sous LIFE-Nature ont amélioré la connaissance du patrimoine naturel européen et des méthodes nouvelles d'investigation ou des techniques innovantes et pilotes ont pu être développées.
- LIFE-Nature a été jusqu'à présent le principal instrument de sensibilisation au profit de Natura 2000 avec près de 7% des fonds investis dans ce domaine.

- LIFE-Nature a acquis une image d'instrument financier sérieux qui permet la mobilisation des cofinanceurs : ils y voient la garantie d'un bon projet.
- LIFE-Nature fournit des enseignements pour le financement du réseau Natura 2000. Il permet en particulier d'estimer de façon différenciée les besoins en matière d'investissement et de fonctionnement. Il permet aussi d'évaluer les ressources humaines dont l'Union européenne dispose pour répondre sur le terrain aux enjeux de Natura 2000.

© Photo Jean-François Dejonghe - Phoque moine





Le site Web de la Commission publie progressivement les résultats des projets et les moyens d'analyses statistiques permettront dans un proche avenir de développer un peu plus la communication et de parfaire l'analyse des forces et des faiblesses de LIFE Nature vis-à-vis de Natura 2000. Ce site Web est maintenant un élément d'information entre les projets qui, progressivement établissent des liens et développent la notion de réseau chère à Natura 2000. Cette "famille" tisse aussi des liens à travers diverses manifestations au niveau national (Green days) ou communautaire (Green week et LIFE week). Le maillage progressif de quelque 600 projets dans les diverses régions de l'Union européenne agit comme un

catalyseur pour la création du réseau Natura 2000.

Le taux de couverture du réseau Natura 2000 par les projets LIFE a été relativement important et suffisamment significatif pour contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité. Certes, tout n'a pas encore été fait et l'inventaire permet de déceler des lacunes et de faire naître des interrogations sur l'amélioration possible de l'instrument, mais l'addition de l'ensemble des mesures soutenues par des projets, qu'elles concernent la connaissance du réseau Natura 2000, sa gestion, la participation des acteurs institutionnels et socio-économiques ou l'information du citoyen, commencent à avoir un effet de masse non négligeable d'autant plus

*Débardage dans l'est de la France  
(© Photo Parc Naturel Régional Ballons  
des Vosges).*

que les projets LIFE-Nature trouvent presque toujours les moyens de se pérenniser au niveau national ou local. Les nombreux exemples de synergie entre les projets LIFE et les mesures agrienvironnementales ou la gestion des bassins hydrographiques mis en avant par la directive cadre sur l'eau de même que l'interaction entre les naturalistes et les gestionnaires du territoire témoignent aussi de la vocation de l'instrument LIFE à mettre en pratique l'intégration des politiques au niveau local.



## Interview de juillet 2002 d'Aldo Cosentino

Directeur général de la conservation de la nature du Ministère de l'Environnement en Italie.

### **Dans quelle mesure LIFE-Nature a-t-il contribué à l'identification et la désignation des sites du réseau Natura 2000 ?**

En Italie, l'instrument financier LIFE Nature a eu un rôle primordial tant dans la phase d'identification et de proposition des sites d'intérêt communautaire que dans les phases suivantes de mise en place de la directive "Habitats".

Le Ministère de l'Environnement a bénéficié de deux projets LIFE, "Habitat Italia" première et deuxième phase (B4-3200(92)14686 et B4-3200/94/758). Ils avaient pour objectif principal la réalisation d'un inventaire des sites hébergeant des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire. Le travail a été mené par les administrations régionales sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et avec l'appui des scientifiques, a permis d'aboutir, en un laps de temps réduit et conformément aux exigences de la directive, à une liste italienne de p-Sic, complète, comme cela a pu être confirmé lors des séminaires.

### **Comment LIFE a-t-il contribué à la mise en place de la directive "Habitats" et en particulier à la gestion des sites du réseau ? LIFE-Nature a-t-il permis l'élaboration de plan de gestion, des évaluations des coûts de gestion ou la définition et la mise en place de programme de suivi pour évaluer le statut de conservation des sites Natura 2000 ?**

La Direction de la Conservation de la Nature du Ministère de l'Environnement italien est bénéficiaire d'un projet, débuté en 2000, dont l'objectif est la définition de modèles de gestion pour les sites du réseau Natura 2000 italien. Pour cela, des guides de gestion par type de sites seront élaborés et en parallèle, le projet prévoit la réalisation de plans de gestion sur 8 sites représentatifs de la diversité des situations en Italie, afin d'obtenir des contributions concrètes à la gestion des sites (qui est sous la compétence des administrations régionales en Italie).

Si l'on considère l'ensemble des pro-

jets qui incluait l'élaboration de plans de gestions, la contribution de LIFE dans ce domaine est très significative. Je suis convaincu qu'il s'agit d'un exercice très important. Il permet aux autorités responsables d'identifier et de mettre en place les options de gestions adaptées aux conditions locales, avec une grande liberté de choix et de création pour garantir un état de conservation satisfaisant.

En revanche, nous sommes en retard concernant notre obligation de création d'un système de suivi de l'état de conservation des sites, telle que la directive le prévoit. Nous sommes en train d'y travailler et atteindre cet objectif demande la participation de tous les niveaux administratifs concernés et du monde scientifique ainsi qu'une bonne dose de capacité d'innovation pour satisfaire les attentes.

### **10 ans après l'adoption de la directive "Habitats", pouvez-vous faire le bilan des changements, s'il en a, en terme d'investissement des administrations locales et régionales et du niveau d'acceptation par les communautés locales ? LIFE a-t-il permis des changements positifs ?**

Comme dans les autres pays européens, comprendre toutes les implications de la mise en place de la directive "Habitats" et définir les responsabilités relatives des différentes administrations a demandé du temps. Comme nous l'avons déjà dit, les autorités régionales ont été directement et activement impliquées dans le processus de création du réseau Natura 2000, lors des premiers projets LIFE dont nous avons bénéficié. Ainsi les administrations locales ont pu s'investir et améliorer leur connaissance sur le réseau Natura 2000. Dans les phases suivantes, la majorité des administrations régionales ont assimilé les réglementations nationales et communautaires, prenant même dans certains cas des mesures complémentaires de conservation et de gestion.

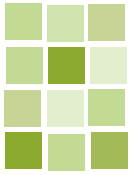
À une échelle plus locale, les nombreux projets LIFE menés en Italie ont vraiment contribué à faire connaître la

directive et le réseau Natura 2000, particulièrement dans les zones écologiquement les plus riches. En conclusion, je crois que LIFE Nature a apporté une contribution non négligeable, non seulement pour la conservation des sites mais aussi dans la sensibilisation du public aux besoins de conservation de la nature d'intérêt international, dont l'Italie est particulièrement riche.

### **La troisième phase de LIFE se terminera en 2004. Pensez-vous que LIFE a atteint ses objectifs en terme de gestion et de conservation des sites Natura 2000 et des espèces et habitats d'intérêt communautaire ?**

LIFE Nature est l'unique outil financier spécifiquement dédié à la conservation de la nature. En ce sens, sa capacité à mobiliser des communautés locales, à des niveaux territoriaux différents, autour de la conservation de la nature a été cruciale. En Italie, le grand nombre de projets soumis et financés souligne l'importance de LIFE-Nature.

Je crois que, même si une grande partie des ressources des fonds structurels était utilisée pour la conservation de la nature, LIFE Nature resterait un outil particulièrement efficace compte tenu de ses caractéristiques particulières. Les fonds structurels peuvent être utilisés, et dans certains cas, ont déjà été utilisés, pour prendre le relais financier d'actions menées par des projets LIFE à l'origine. De plus, en considérant que 10 ans après l'adoption de la directive "Habitats", le réseau Natura 2000 n'est pas encore complètement établi, je crois que LIFE Nature pourrait permettre de mener à bien des projets permettant la mise en place de la directive pour quelques années encore. Un programme LIFE IV est donc souhaitable, tout du moins tant qu'un nouvel instrument financier explicitement dédié au financement de Natura 2000 ne prend pas le relais. C'est un point sur lequel les États membres et la Commission n'ont pas encore, à mon sens, porté assez d'attention.



# Bibliographie

ARTHUR ANDERSEN - 1998 - Evaluation de l'instrument financier pour l'environnement LIFE - rapport final juin 1998 - Commission européenne - Direction de l'Environnement - unpublished report - 53 p.

BAILLIE, J., Groombridge, Brian, - 1996 - 1996 IUCN red list of threatened animals - Gland : IUCN Washington, DC - 448 p.

BENNET, G. ed - 1991 - Towards an European Ecological network - Institute for European Environmental Policy, Arnhem.

BIRDLIFE INTERNATIONAL/ EBCC - 2000 - European Bird Populations : Estimates and trends - BirdLife International/ European Bird Census Council - BirdLife Conservation Series n° 10 Cambridge - 160 p.

COMMISSION EUROPÉENNE - 1994 - Promouvoir la Biodiversité dans l'Union européenne - Le programme ACE-Biotopes 1984-1991 - Commission européenne - Luxembourg Office for Official Publications of the European Communities - 152 p.

COMMISSION EUROPÉENNE - 1999 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne - Commission européenne - Direction de l'Environnement - 132 p.

COMMISSION EUROPÉENNE - 2000 - Gérer les sites Natura 2000 - Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE) - Commission européenne - Direction de l'Environnement - Luxembourg Office for Official Publications of the European Communities - 69 p.

COMMISSION EUROPÉENNE - 2002 - L'union européenne et la protection de la nature - Commission européenne - Direction de l'Environnement Luxembourg Office for Official Publications of the European Communities - 22 p.

COUNCIL OF EUROPE - 1997 - L'élaboration et la mise en oeuvre de

plans d'action en faveur des espèces menacées, Atelier, Bértiz, Navarre (Espagne) 5-7 juin 1997 - Rencontres environnement, n° 39/ Conseil de l'Europe Strasbourg - 146 p.

CYNGOR VEFN GWLAD CYMRU - 1996 - A guide to the production of minimum format management plans for Nature reserves and protected areas - Countryside council for Wales - 13 p.

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY - 1995 - Europe's Environment : The Dobris Assessment - Edited by David Stanners and Philippe Bourdeau Luxembourg Office for Official Publications of the European communities - 676 p. num. tab., fig., map. pl.

FLESNESS, N., guest essayist ; FOOSE, THOMAS J., guest essayist - 1990 - 1990 IUCN red list of threatened animals - Gland : IUCN - XXIV, 192 p.

FOPPEN, R. P. B., BOUWNA I. M., KALKHOVEN J.T.R., DIRKSEN J. & VAN OPSTAL, S.- 2000 - Corridors of the Pan-European Ecological Network - Concepts and examples for terrestrial and freshwater vertebrates - European Centre for Nature Conservation (ECNC) Technical report series. Tilburg.

FOURLI, M.- 1999 - Compensation for Damage caused by bears and wolves in the European Union - Ecosphère/ Commission européenne - Direction de l'Environnement Luxembourg Office for Official Publications of the European communities - 68 p.

GAZENBEEK, A. & SUNDSETH, K. - 2002 - Life after Life, a review of the long-term effects of nine projects funded under Life-Nature I - Ecosystems LTD/ Commission européenne - Direction de l'Environnement Luxembourg Office for Official Publications of the European communities - 131 p.

HEREDIA B., ROSE L. & PAINTER M. (editors) - 1996 - Globally threatened

birds in Europe : Actions Plan - Council of Europe Publishing Strasbourg LIFE/ BirdLife International - 408 p.

HILTON-TAYLOR, C. (compilateur). - 2000 - 2000 IUCN Red list of Threatened species - IUCN Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

IMBODEN E. - 1987 - Riverine forests in Europe : status and conservation, Report of the 15<sup>th</sup> Conference 1985 - International Council for Bird Preservation, European continental section (BirdLife International) Cambridge - 64 p.

IUCN, Commission de la sauvegarde des espèces. - 2001 - Catégories et critères de l'IUCN pour la liste rouge, version 3.1 - IUCN Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni - 32 p.

KERRY, S., WALTER & HARRIET, J. GILLETT Compiled by the World Conservation Monitoring Centre - 1998 - 1997 IUCN Red List of Threatened Plants - IUCN - LXIV, 862 p.

LIERDEMAN E. - 1996 - Evaluation des coûts de gestion des futurs sites Natura 2000 méthode d'évaluation ascendante - *Acer Campestre* Commission européenne, Direction générale de l'environnement - 14 p.

LIERDEMAN E. - 1996 - Evaluation des coûts de gestion des futurs sites Natura 2000 méthode d'évaluation descendante - *Acer Campestre* Commission européenne, Direction générale de l'environnement - 32 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - 1998 - Plan de gestion des réserves naturelles - Ministère de l'environnement - Direction de la Protection de la Nature Paris - 96 p.

MORGAN, V. & LEON, C. - 1992 - Datasheets of flora species for revision of Appendix 1 of the Bern convention, volume II endemic taxa of France, Italy, Portugal and Spain - °62 Conseil de l'Europe -



Collection Nature et Environnement/  
Sauvegarde de la Nature n° 62 - 205  
p.

NATURE CONSERVANCY COUNCIL  
- 1991 - Sites management plans for  
Nature conservation. A working  
guide - Nature conservancy council -  
40 p.

PATRIMONIO, O. - 1999 - La conser-  
vation de l'Ours brun dans l'Union  
européenne - Actions cofinancées  
par LIFE-Nature - Ecosphère/  
Commission européenne - Direction  
de l'Environnement Luxembourg  
Office for Official Publications of the  
European communities - 44 p.

RAEYMAEKERS, G. - 1999 -  
Conserving mires in the European  
Union, actions co-financed by Life-  
Nature - Ecosystems LTD/  
Commission européenne - Direction  
de l'Environnement Luxembourg  
Office for Official Publications of the  
European communities - 90 p.

SALATHÉ, T.- 1997 - Wetland  
conservation by the European Union  
and the Ramsar convention -

Ecosphère/ Commission européenne  
- DG Environnement rapport non  
publié - 50 p.

SCHÄFFER N. & GALLO-ORSI U.  
(editors) - 2001 - European Union  
action plans for eight priority bird  
species : Bittern (*Botaurus stellaris*),  
Ferruginous Duck (*Aythya nyroca*),  
Steller's Eider (*Polysticta stelleri*),  
Lammergeier (*Gypaetus barbatus*),  
Greater spotted Eagle (*Aquila  
clanga*), Lesser Spotted Eagle  
(*Aquila pomarina*), Bonelli's Eagle  
(*Hieraaetus fasciatus*), Little Bustard  
(*Tetrax tetrax*) - European  
Commission/ BirdLife International  
Luxembourg Office for Official  
Publications of the European  
Communities - 247 p.

THAURONT, M.-1997- Workshop sur  
les plans de gestion de sites Natura  
2000, Galway Ireland, 9 au 16  
octobre 1996 - Commission  
européenne - Direction de  
l'Environnement/Ecosphère -  
unpublished report - 9 p.

VAN HELSDINGEN, P.J., WILLEMSE,  
L. & SPEIGHT, M.C.D.- 1996 -

*Tortue carette*  
(© Photo Alexis kakouris).

Background information on inverte-  
brates of the Habitats Directive and  
the Bern convention, part III  
Mollusca and Echinodermata -  
Conseil de l'Europe - Collection  
Nature et Environnement/  
Sauvegarde de la Nature n°81 -  
131 p.

WEBB, N.R. - 1997 - Etude sur les  
biotopes et les habitats perdant leur  
valeur pour la protection de la nature  
par suite de la succession  
écologique - Conseil de l'Europe,  
collection Sauvegarde de la Nature  
n°91 Strasbourg - 36 p.

YON, D. & TENDRON G.- 1981 -  
Alluvial forests in Europe - Council of  
Europe, Nature and Environment  
series n° 22 Strasbourg Nature  
Conservation Service, National  
Museum of Natural History Paris -  
65 p.



# Index des projets

## BELGIQUE

- 1994 - LIFE94 NAT/B/001516 - Protection et restauration de l'habitat du Rôle des Genêts (*Crex Crex*) en Belgique/Bescherming en herstel van de kwartelkoning (*Crex Crex*) in België
- 1994 - LIFE94 NAT/B/001531 - Mars : marsh amelioration along the river Schelde
- 1995 - LIFE95 NAT/B/000435 - Veiligstelling door aankoop en beheer van de laatste baserijke moeraskomplexen in België/Protection par acquisitions foncières et gestion des derniers marais alcalins en Belgique
- 1995 - LIFE95 NAT/B/000460 - Groene Ring van Drie Valleien
- 1996 - LIFE96 NAT/B/003035 - Réhabilitation et développement de la nature dans la Meuse frontalière (Grensmaas)
- 1996 - LIFE96 NAT/B/003032 - Initiative de conservation intégrée du littoral
- 1996 - LIFE96 NAT/B/003034 - Actieplan voor het herstel van heide, heischrale graslanden en aanverwante habitats in België/Plan d'action pour les landes, nardaies en habitats associés en Belgique
- 1997 - LIFE97 NAT/B/004208 - Aanzet tot het ecologisch herstel van het Vijvercomplex Midden-Limburg, kerngebied in een regionaal netwerk van vijver-en moerasbiotopen
- 1997 - LIFE97 NAT/B/004206 - Protection des prairies marécageuses en Belgique/Bescherming van natte graslanden in België
- 1998 - LIFE98 NAT/B/005172 - Behoud, bescherming en herstel van de Kranepoel en omgeving
- 1998 - LIFE98 NAT/B/005171 - Dijlevallei
- 1998 - LIFE98 NAT/B/005168 - Vengebieden in de Kempen
- 1998 - LIFE98 NAT/B/005167 - Aménagements des ZSC en région de Bruxelles-Capitale
- 1999 - LIFE99 NAT/B/006298 - Intermediair Atlantische heide in Vlaanderen
- 1999 - LIFE99 NAT/B/006295 - Zilte graslanden in de Vlaamse kustpolders
- 1999 - LIFE99 NAT/B/006296 -

- Grensoverschrijdend herstel en behoud van natte ecosystemen
- 1999 - LIFE99 NAT/B/006285 - Restauration de complexes marécageux en Lorraine belge
- 2001 - LIFE00 NAT/B/007156 - Actieplan voor behoud en herstel van drie bossen in de Vlaamse Ardennen
- 2001 - LIFE00 NAT/B/007168 - Restauration et gestion des milieux calcaires en Lesse et Lomme
- 2001 - LIFE00 NAT/B/007148 - Actions pour l'avifaune des roselières du Bassin de la Haine

## DANEMARK

- 1992 - LIFE92 NAT/DK/013600 - Management of North European Heathland Areas in relation to the Directive 79/409/EEC
- 1994 - LIFE94 NAT/DK/000492 - Re-establishing lichen and coastal heaths in the Anholt desert, Denmark
- 1995 - LIFE95 NAT/DK/000216 - Restoration of large areas of natural forest for the benefit of endangered birds, plants and biotopes
- 1996 - LIFE96 NAT/DK/003000 - Protection of grey dunes and other habitats on Hulsig Hede/Hulsig Heath
- 1997 - LIFE97 NAT/DK/004199 - The restoration of the area of Vest Stadil Fjord
- 1999 - LIFE99 NAT/DK/006454 - Consolidation of Bombina bombina in Denmark
- 1999 - LIFE99 NAT/DK/006456 - Wadden Sea estuary, nature and environment improvement project
- 2001 - LIFE00 NAT/DK/007116 - Restoration of habitats and wildlife of the Skjern River

## ALLEMAGNE

- 1992 - LIFE92 NAT/D/012400 - Aufbau des Nationalparks Unteres Odertal
- 1992 - LIFE92 NAT/D/004838 - Protecting great bustard habitats in Brandenburg
- 1993 - LIFE93 NAT/D/010200 - Schutz des Lebensraums Rhön, Baustein im europäischen Schutzgebietsnetz Natura 2000
- 1994 - LIFE94 NAT/D/000236 -

Naturschutzprojekt Doberschützer Wasser

- 1994 - LIFE94 NAT/D/000029 - Auenrenaturierung Brandenburgische Elbtalau
- 1994 - LIFE94 NAT/D/000016 - Erhaltung und Wiederherstellung von Flußtalmooren
- 1994 - LIFE94 NAT/D/000500 - Erhalt der Kulturlandschaft Fiener Bruch
- 1994 - LIFE94 NAT/D/000432 - Südlicher Chiemgau
- 1995 - LIFE95 NAT/D/000087 - Pilot project to prepare and implement a comprehensive integrated monitoring programme for the Wadden Sea ecosystem
- 1995 - LIFE95 NAT/D/000086 - Erhaltung und Entwicklung von Vordeichflächen und Binnendeichsstromland in der unteren Mittelelbe-Niederung
- 1995 - LIFE95 NAT/D/000029 - Erhaltung und Sicherung der Reproduktion gefährdeter Arten durch Schutz und Management von Lebensräumen von gemeinschaftlichem Interesse (potentielles Gebiet im Netz NATURA 2000)
- 1995 - LIFE95 NAT/D/000070 - Management plan für das zukünftige Großschutzgebiet Hainich
- 1995 - LIFE95 NAT/D/000093 - Beurteilung des Erhaltungszustandes 'natürlicher Lebensräume' der FFH-Richtlinie
- 1995 - LIFE95 NAT/D/000045 - Transnational programme for the conservation of bats in west-central Europe
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003038 - Wiesenlebensraum Elzwiesen Rheinhausen
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003041 - Auen, Haiden und Quellen im unteren Isartal
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003047 - Sicherung und Entwicklung der Natur in der Federseelandschaft (SENF)
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003042 - Sicherung und Entwicklung des Bestandes der Silberschärpe in den Sandgrasheiden bei Volkach
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003036 - Schutzprogramm für gefährdete Libellenarten in SW-Deutschland
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003043 - Benninger Ried - Sicherung und Entwicklung eines Quellmoorgebietes
- 1996 - LIFE96 NAT/D/003040 -

<p>Stabilisierung der Population von Elbe - Biber und Fischotter</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/D/004231 - Feuchtlebensraum - Management im Naturpark Schaalsee</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/D/004233 - Erhaltung und Entwicklung von Bruthabitaten des Wachtelkönigs an der Untereibe</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/D/004222 - Bestandsförderung der Grossen Rohrdommel (<i>Botaurus stellaris</i>) in Teichgebieten Bayerns</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/D/004219 - Optimierung des SPA "Rieselfelder Münster"</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/D/004224 - Hochmoore und Lebensräume des Wachtelkönigs im südlichen Chiemgau</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/D/004216 - Renaturierung von Fluss, Altwasser und Auenwald an der Mittleren Elbe</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005087 - Integraler Habitatschutz für Rauhfußhühner im Schwarzwald</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005100 - Optimierung des SPA Moore und Heiden des westl. Münsterlandes</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005064 - Lebensraum Rhön - Baustein für Natura 2000</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005085 - Re-wetting of the Ochsenmoor on the Dümmer</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005081 - Moore und Großen Rohrdommel an der oberen Havel</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005372 - Unterer Inn mit Auen</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005061 - Renaturierung des Recknitztalmoores (EU-Vogelschutzgebiet)</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/D/005105 - Schutz von Vögeln im Wattenmeer durch Besucherlenkung</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/006051 - LIFE-Projekt Prackendorfer und Kulzer Moos</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/005940 - Lebensraumverbund westlicher Untersee</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/005938 - Wiederherstellung der Flusslandschaft Sude-Schaale (BSG Elbetal Naturpark)</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/005936 - Regeneration des Rambower Moores zum Schutz der Rohrdommel (<i>Botaurus stellaris</i>)</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/005931 - Emsaue :Durchgängigkeit,</p>	<p>Fließwegverlängerung, Auendynamik</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/005927 - Optimierung des pSCI "Ahsewiesen"</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/D/005943 - Förderung der Rohrdommel im SPA Schorfheide-Chorin</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/D/007058 - Regeneration und Erhaltung von Trockenrasen in DE</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/D/007057 - Schutz und Sanierung der Klarwasserseen, Moore und Moorwälder im Stechlinseegebiet</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/D/007043 - Wiedervernässung des 'Hohen Moores'</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/D/007042 - Optimierung des SPA Düsterdieker Niederung</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/D/007039 - LIFE-Projekt "Grindenscharzwald"</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/D/007038 - Naturraumsanierung "Galenbecker See" für prioritäre Arten</p> <p><b>GRÈCE</b></p> <p>1992 - LIFE92 NAT/GR/013800 - Conservation programme for the Ionian Sea region concerning habitats of species threatened with extinction</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/GR/013700 - First phase of the improvement of conservation and of the management conditions of Greek National Parks</p> <p>1993 - LIFE93 NAT/GR/010800 - Protection and Management of the Population and Habitats of <i>Ursus arctos</i> in Greece (first phase)</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/GR/001201 - Inventory, identification, evaluation, and mapping of the habitat types and flora and fauna species in Greece</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/GR/001557 - Programme for the study, protection and conservation of endangered species of Lammergeier (<i>Gypaetus barbatus</i>)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/GR/001111 - Conservation action for the slender billed curlew</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/GR/001115 - Recovery of the Loggerhead Sea Turtle (<i>Caretta caretta</i>) population nesting on Crete</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/GR/001140 - Conservation and management of</p>	<p>sites of community importance in Greece (directive 92/43/EEC)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/GR/001143 - Management and protection of the threatened biotopes of Western Crete with ecotopes and priority species</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/GR/003221 - Conservation actions for <i>Larus audouinii</i> in Greece</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/GR/003217 - Conservation of <i>Phalacrocorax pygmaeus</i> and <i>Anser erythropus</i> in Greece</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/GR/003225 - The Mediterranean monk seal in Greece : Conservation in action</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/GR/003222 - Conservation of <i>Ursus arctos</i> and its habitats in Greece (2<sup>nd</sup> phase)</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/GR/004243 - Conservation and management actions in special protected areas in Greece</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/GR/004249 - Conservation of <i>Canis lupus</i> and its habitats in Central Greece</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/GR/004247 - Implementation of management plans for Pylos Lagoon and Evrotas Delta</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/GR/005262 - Application of Management Plan for <i>Caretta caretta</i> in southern Kyparissia Bay</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/GR/005264 - Conservation measures for the Palm Forest of Vai, Greece</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/GR/005276 - Conservation of <i>Gypaetus barbatus</i> in Greece</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/GR/005279 - Conservation measures for the endangered fish <i>Ladigesocypris Ghigii</i></p> <p>1999 - LIFE99 NAT/GR/006475 - Conservation management of Amvrakikos wetlands</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/GR/006499 - Actions for the protection of the calcareous bog fens</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/GR/006498 - Implementation of Management Plans in Grammos and Rodopi Areas, Greece</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/GR/006497 - Amelioration and conservation of Rouva's Forest on Idi Mountain</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/GR/006480 - Implementation of management actions for Tavropos Lake area in</p>
---	--	---



Greece  
 1999 - LIFE99 NAT/GR/006481 - Conservation and management of Mainalo Mountain  
 2001 - LIFE00 NAT/GR/007248 - The Monk Seal : conservation actions in two Greek NATURA 2000 sites  
 2001 - LIFE00 NAT/GR/007242 - Conservation management of Cheimaditida-Zazari wetlands  
 2001 - LIFE00 NAT/GR/007198 - Restoration and conservation management of Drana lagoon in Evros Delta

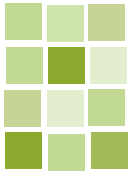
**ESPAGNE**

1992 - Multi bénéficiaires - Programa de acciones para la conservación del Oso Pardo y su hábitat en la Cordillera Cantábrica  
 1992 - LIFE92 NAT/E/014400 - Programa de acciones para la conservación de los humedales de el Hondo de Elche y Marjal de Pego Oliva y creación de la red de áreas de reserva para el Samaruc (*Valencia hispanica*) en la Comunidad  
 1992 - Multi bénéficiaires - Programa de acciones para la conservación del Aguila Imperial Ibérica (*Aquila adalberti*)  
 1993 - LIFE93 NAT/E/011100 - Creación de una red de microrreservas de flora y adquisición de terrenos de interés botánico en la Comunidad Valenciana  
 1993 - LIFE93 NAT/E/011500 - Proyecto 2001. Creación de corredores ecológicos para la protección de especies amenazadas en peligro de extinción  
 1993 - LIFE93 NAT/E/011300 - Recuperación de la laurisilva en Gran Canaria  
 1993 - LIFE93 NAT/E/011200 - Conservación y gestión de humedales y ecosistemas característicos de zonas áridas en Murcia  
 1993 - LIFE93 NAT/E/011900 - Inventariación y el cartografiado de los tipos de hábitats y especies de la Directiva 92/43/CEE en España  
 1993 - LIFE93 NAT/E/010900 - Restauración de la zona de Lajares para la conservación de la hubara (*Chlamidotis undulata fuerteventurae*)  
 1993 - LIFE93 NAT/E/011400 - Plan de recuperación del Ferreret (*Alytes mulentensis*)  
 1994 - LIFE94 NAT/E/001159 - Programa

de actuaciones para la conservación de las palomas de la laurisilva en Tenerife & Programa de conservación del pinzón azul de Gran Canaria  
 1994 - LIFE94 NAT/E/001203 - Recuperación, conservación y manejo de las especies amenazadas de la flora solvestre andaluza  
 1994 - LIFE94 NAT/E/001191 - Reintroducción de la foca monje en la isla de Lobos : experiencia piloto  
 1994 - Multi ben 8 - Conservación del linco ibérico  
 1994 - LIFE94 NAT/E/001126 - Documentación analisis y diagnostico del estado de la red basica nacional de vias pecuarias  
 1994 - LIFE94 NAT/E/001238 - Programa de recuperación del lagarto gigante del Hierro Gallotia simonyi  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003118 - Conservación de especies prioritarias en humedales mediterraneos (*Aphanius iberus, Valencia hispanica, Botaurus stellaris, Larus audouinii*)  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003096 - Conservación de trece especies de la flora amenazada en Aragón  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003095 - Incremento del Tamaño poblacional de Columba bollii y Columba junoniae  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003090 - Acciones para la conservación del Pico picapinos de Tenerife  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003080 - Conservación y gestión integral del hábitat de la avutarda (*Otis tarda*) en la ZEPa de Villafáfila (Zamora, España)  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003081 - Actuaciones prioritarias para la protección de los quirópteros en zonas de interés comunitario de Castilla y León  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003098 - Restauración de Ecosistemas de ribera en la Reserva de los Galachos  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003114 - Recuperación del Aguila perdicera (*Hieraaetus fasciatus*) en Navarra  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003180 - Restauración y gestión integrada de la Isla de Buda  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003144 - Actuaciones para la recuperación de la Foca Monje (*Monachus monachus*)

1996 - LIFE96 NAT/E/003105 - Plan coordinado de actuaciones urgentes para la conservación de la Cerceta pardilla en el Mediterráneo occidental. (Comunidad Valenciana).  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003133 - Mejora de la gestión del hábitat en la ZEPa del Delta del Ebro (Cataluña, España)  
 1996 - LIFE96 NAT/E/003102 - Conservación del sisón, Avutarda y el Cernícalo primilla en la Red de ZEPAS de la Comunidad autonoma de Extremadura  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004180 - Plan de Conservación del Águila Perdicera en la Sierra de Guara (Aragón)  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004147 - Recuperación de Puffinus p.mauretanicus en ZEPAS  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004151 - Proyecto de apoyo a la conservación de *Caretta caretta* y *Tursiops truncatus* en las Islas Canarias  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004157 - Proyecto de recuperación física y ecológica de la "Playa del Matorral"  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004165 - Conservación de 5 especies prioritarias del Monteverde de Canarias  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004179 - Conservación del avetoro (*Botaurus stellaris*) en los humedales endorreicos del valle del Ebro en Navarra  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004188 - Conservación del Águila perdicera y de la Cigüeña Negra en los Arribes del Duero - España  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004190 - Reintroducción del Lagarto Gigante del Hierro (*Gallotia simonyi machadoi*) en su antiguo hábitat natural  
 1997 - LIFE97 NAT/E/004161 - Las ZEPAS como modelo de gestión del territorio : su aplicación en Extremadura  
 1998 - LIFE98 NAT/E/005308 - Gestión integral del Alto Tajo  
 1998 - LIFE98 NAT/E/005311 - Gestión sostenible de la "Punta de la Móra" en Tarragona  
 1998 - LIFE98 NAT/E/005306 - Conservación de quirópteros e invertebrados en cavides volcánica  
 1998 - LIFE98 NAT/E/005305 - Conservación del Oso pardo en Asturias en colaboración con sociedades de Caza  
 1998 - LIFE98 NAT/E/005346 -

<p>Restauración ambiental de sectores de Plaiaundi y Jaizubia (Txingudi)</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005348 - restauración y gestión de los estanys de Sils</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005323 - Albuferas de Adra (<i>Amería</i>), plan de recuperación y conservación</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005296 - Plan de recuperación del Quebrantahuesos en los sistemas montañosos del Noreste de España</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005326 - Conservación de los núcleos reproductores del Oso pardo cantábrico</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005343 - Conservación de lynx pardina en LICs de Extremadura</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005361 - estación del refugio de rapaces de Montejo de la Vega (Segovia)</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005300 - Programa de Conservación y recuperación de las ZEPAS insulares de la C. Valenciana</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005362 - Restauración y protección ambiental de la laguna costera de Valdovíño</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005358 - Recuperación de áreas con flora amenazada en Sierra Nevada</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005351 - Conservación del Buitre negro en la ZEPAs de Madrid</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/E/005354 - Conservación del pinzón azul de Gran Canaria</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006343 - Restauración de una reserva integral en la Zepa Riberas de Castronuño</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006350 - Gestión del hábitat de <i>Otis tarda</i> en la Zepa de Villafáfila</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006352 - Ancares de León : gestión coordinada de dos enclaves LIC contiguos</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006333 - Recuperación y conservación de la biodiversidad de la Cuenca del Asón</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006325 - Desprivatización de áreas estratégicas en la Comarca de Doñana</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006323 - Restauración del hábitats entorno P.N. Tablas de Daimiel</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006371 - Ancares de Galicia : gestión coordinada de dos enclaves LIC contiguos</p>	<p>1999 - LIFE99 NAT/E/006419 - Recuperación del Águila perdicera en La Rioja</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006402 - Restauración de hábitats e Alto Tajo, Ayllón y Quejigares de Brihuega</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006336 - Conservación del Águila imperial, Cigüeña negra, Buitre negro y Lince ibérico</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006405 - Restauración, conservación y gestión de la Laguna de Gallocanta-ReCoGeSal</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006386 - Restauración y ordenación de las lagunas y sistemas costeros del Baix Ter</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006393 - Reintroducción de Focha comuda en dos ZEPAS de la Comunidad Valenciana</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006392 - Restauración de los islotes y del risco de Famara (isla de Lanzarote)</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006417 - Conservación de hábitats prioritarios en la Comunidad Valenciana</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006339 - Humedales de Villacañas</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006327 - Conservación de flora y fauna amenazada en el Parque Nacional de Cabañeros</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/E/006341 - Conservación hábitat del Falco naumanni en la Zepa de Villafáfila</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007327 - Modelo de gestión del hábitat en la Zepa La Serena - Sierra de Tiros (Extremadura, ES)</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007331 - Conservación del visón europeo (<i>Mustela lutreola</i>) en La Rioja</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007297 - Conservación del hábitat de nidificación de <i>Falco naumanni</i> en Aragón</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007299 - Conservación del visón europeo (<i>Mustela lutreola</i>) en Castilla y León</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007303 - Protección de praderas de Posidonia en LICs de Baleares</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007304 - Mejora de la gestión del LIC y la Zepa de Cabo de Gata-Níjar</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007311 - Plan de conservación de la Malvasia cabeciblanca en la Comunidad</p>	<p>Valenciana</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007335 - Conservación del visón europeo (<i>Mustela lutreola</i>) en Álava</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007337 - Plan de conservación de los quirópteros de la Comunidad Valenciana</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007348 - Gestión de la ZEPa-LIC "La Serena y Sierras periféricas"</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007328 - Conservación de la náide amenazada Margaritifera auricularia en lo río Ebro (Catalunya)</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007330 - LIC Parga-Ladra-Támoga : mejora de bosque inundable y lago distófico</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007355 - Conservación de áreas con flora amenazada en la isla de Menorca</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007336 - Recuperación del Águila de Bonelli en Álava (C.A. País Vasco, ES)</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007352 - Conservación del oso cantábrico y lucha contra el furtivismo</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007339 - Modelo de restauración de hábitats dunares en la Albufera de Valencia</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/E/007340 - Conservación del Buitre Negro en Mallorca y en otras ZEPAS de ES</p> <p><b>ESTONIE</b></p> <p>2001 - LIFE00 NAT/EE/007082 - Restoration and management of the Häädemeeste wetland complex</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/EE/007081 - Recovery of <i>Mustela lutreola</i> in Estonia : captive and island populations</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/EE/007083 - Boreal Baltic Coastal Meadow Preservation in Estonia</p> <p><b>FRANCE</b></p> <p>1992 - LIFE92 NAT/F/012600 - Sauvegarde de la richesse biologique du bassin du Drugeon.</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/F/012700 - Protection des tétraonidés dans les forêts du Jura</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/F/012500 - Sauvegarde des prés-salés continentaux de Lorraine</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/F/012900 - Première phase de protection et de gestion de la vallée de la Loire et de ses affluents</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/F/012800 - Première phase de protection et de gestion des vallées alluviales du Nord et de</p>
---	--	--



**l'Est de la France**

- 1993 - Multi bénéficiaires - Protection et gestion de la Crau sèche
- 1993 - LIFE93 NAT/F/010300 - Actions démonstratives et incitatives pour la gestion équilibrée des écosystèmes des Grands Causses et des Causses du Quercy
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000834 - Programme de sauvegarde des zones humides de la Petite Woëvre
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000836 - Promotion des sites français inscrits à la Convention de RAMSAR
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000841 - Sauvetage du lac de Grand Lieu
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000860 - Programme pour la sauvegarde des étangs littoraux du Languedoc - Roussillon
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000862 - Restauration de l'Esturgeon européen (*Acipenser sturio*)
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000854 - Mise au point d'un modèle de gestion des habitats aquatiques en Dombes
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000839 - Tourbières en Midi-Pyrénées
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000845 - Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse
- 1994 - LIFE94 NAT/F/000857 - Programme de sauvegarde du patrimoine naturel de la Brenne
- 1995 - LIFE95 NAT/F/000493 - Sources salées d'Auvergne
- 1995 - LIFE95 NAT/F/000533 - Elaboration expérimentale de plans de gestion sur des sites français du futur réseau Natura 2000
- 1995 - LIFE95 NAT/F/000494 - Programme de protection des tourbières de France
- 1995 - LIFE95 NAT/F/000511 - Mise en Place d'un Modèle de Gestion Intégrée des Zones Humides du Cotentin
- 1996 - LIFE96 NAT/F/003200 - La chênaie verte méditerranéenne : démonstration de gestion intégrée.
- 1996 - LIFE96 NAT/F/003202 - Conservation des grands carnivores en Europe : loup en France
- 1996 - LIFE96 NAT/F/004794 - Conservation des grands carnivores en Europe : ours en Pyrénées centrales
- 1996 - LIFE96 NAT/F/003207 - Programme expérimental de

**conservation de l'Outarde**

- canepetière *Tetrax tetrax* et de la faune associée en France
- 1996 - LIFE96 NAT/F/003215 - Gestion des prairies inondables de la moyenne vallée de l'Oise
- 1997 - LIFE97 NAT/F/004119 - Le Faucon crécerellette en région méditerranéenne française
- 1997 - LIFE97 NAT/F/004226 - Réintroduction d'*Oxyura leucocephala* sur l'Etang de Biguglia
- 1997 - LIFE97 NAT/F/004229 - Oiseaux d'eau de la façade atlantique
- 1997 - LIFE97 NAT/F/004120 - Vautour moine et rapaces nécrophages des Gorges de la Jonte
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005208 - Stratégie de conservation de l'Apron
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005250 - Archipels et îlots marins de Bretagne
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005243 - Restauration et Conservation des Habitats de la Forêt de Haguenau
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005237 - Programme de protection des pelouses sèches relictuelles de France
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005225 - Sauvetage du Grand Saumon de Loire
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005212 - Sauvegarde et restauration de l'Esturgeon européen
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005200 - Gestion conservatoire de landes et pelouses en région méditerranéenne
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005197 - Conservation du Gypaète barbu en Corse
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005194 - Conservation du Gypaète barbu dans les Alpes françaises
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005192 - Zones humides du Pays de Gavot
- 1998 - LIFE98 NAT/F/005216 - Préserver le patrimoine naturel de la Haute-Vézère
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006315 - Conservation et restauration des habitats du Ried de l'III à Sélestat
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006332 - Espèces prioritaires, pelouses et éboulis du bassin aval de la Seine
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006321 - Lac du Bourget
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006309 - Restauration des pelouses sèches des Causses aveyronnais
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006299 - Le retour du loup dans les Alpes françaises
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006313 -

**Préservation des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine**

- 1999 - LIFE99 NAT/F/006304 - Conservation des mares temporaires méditerranéennes
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006301 - Habitats et espèces des Gorges de l'Ardèche et leurs plateaux
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006314 - Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006318 - Gestion des habitats xérothermiques de la Hardt Nord
- 1999 - LIFE99 NAT/F/006312 - Pelouses sèches et habitats complémentaires du Quercy
- 2001 - LIFE00 NAT/F/007277 - Conservation et restauration des habitats de la bande rhénane
- 2001 - LIFE00 NAT/F/007273 - Pour une gestion conservatoire des habitats à pin laricio
- 2001 - LIFE00 NAT/F/007269 - Programme de restauration et de gestion des habitats du Butor étoilé en FR
- 2001 - LIFE00 NAT/F/007252 - Sauvegarde du grand saumon de Loire

**HONGRIE**

- 2001 - LIFE00 NAT/H/007162 - Funding the base of long term large carnivore conservation in Hungary

**INTERNATIONAL**

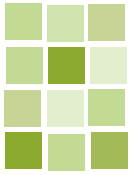
- 1993 - Multi bénéficiaires - Conservation programme for three threatened vertebrate species in the Pyrenees

**IRELANDE**

- 1992 - LIFE92 NAT/IRL/013500 - Protection of habitats of Community importance under Council Directives 79/409/EEC and 92/43/EEC (phase I)
- 1993 - LIFE93 NAT/IRL/012200 - Protection of habitats of Community importance under Council Directives 79/409/EEC and 92/43/EEC (phase II)
- 1995 - LIFE95 NAT/IRL/000822 - Development of management plans and emergency actions aimed at candidate SAC's.
- 1996 - LIFE96 NAT/IRL/003240 - Management planning, monitoring, auditing of management and land acquisition for SPAs in Ireland
- 2001 - LIFE00 NAT/IRL/007128 -



<p>Restoration Management for Annex I Birds at Termoncarragh Lake SPA</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IRL/007145 - The re-introduction of Golden eagle into the Republic of Ireland</p> <p><b>ITALIE</b></p> <p>1992 - Multi bénéficiaires - Azione coordinata a favore dei mammiferi delle Alpi ed Appennini</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/IT/013100 - Programma Habitat Italia</p> <p>1993 - Multi bénéficiaires - Programma d'azione urgente per le aree protette in Italia (first phase)</p> <p>1993 - Multi bénéficiaires - Programma di conservazione per l'area geografica del Parco del Delta Po (prima fase)</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/IT/001140 - Habitat gole rupestri</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/IT/000602 - Ripristino e salvaguardia della Duna litoranea del Parco Nazionale del Circeo quale habitat naturale di interesse comunitario ai sensi della Direttiva 92/43 CEE del Consiglio del 21 maggio 1992</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/IT/001048 - Biotaly</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/IT/000538 - Programma di conservazione per l'area geografica del Parco Delta del Po (Seconda fase)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000742 - NIBBIO : miglioramento della recettività nei confronti dell'avifauna dei biotopi lungo le principali rotte migratorie del Trentino (Italia)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000693 - Programma d'azione urgente per le aree protette in Italia (second phase)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000617 - Misure urgenti di protezione, conservazione e gestione dell'oasi di Alviano - Zona di Protezione Speciale (ZPS)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000610 - Misure di salvaguardia delle popolazioni relitte di <i>Abies alba</i> Miller, <i>Picea excelsa</i> Lam, <i>Taxus baccata</i> L. e dei loro habitat naturali sull'Appennino Emiliano</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000757 - Progetto di salvaguardia e riqualificazione di habitat di interesse comunitario in località Rauccio-Sorgenti dell'Idume - Masseria la Loggia</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000616 - Programma di conservazione per l'area geografica del Parco del Delta del Po (Provincia di Ravenna)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000657 -</p>	<p>Conservazione dei principali habitat acquatici della Provincia di Siena</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000764 - Valgrande Wilderness</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000762 - Proposta per la messa a punto di un modello per il monitoraggio integrato delle risorse ambientali in aree sensibili (Natura 2000)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000753 - Riqualificazione e ripristino ambientale delle paludi di Mare e Pauli e Pauli e Sali (Stagno di Cabras) e loro infrastrutturazione per la loro protezione e gestione ecologica</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000807 - Misura di conservazione della zona umida delle Cesine e riduzione dell'impatto antropico</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000739 - Completamento del ripristino e salvaguardia della duna litoranea del Parco Nazionale del Circeo</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000703 - Misure urgenti per la conservazione della biodiversità animale nel Parco Nazionale del Pollino</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000804 - Progetto di riqualificazione ambientale e dell'habitat della fascia costiera tra Trapani e Marsala - Riserva dello Stagnone e delle Saline di Trapani - Paceco</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/IT/000698 - Habitat di <i>Numenius tenuirostris</i> e di altre specie ornitiche minacciate : progettazione ed esecuzione di interventi di ampliamento e gestione degli ambienti di palude salmastra della Laguna di Orbetello</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003169 - Conservazione di habitat prioritari con Abete bianco nei Siti Natura 2000 nel centro-sud Italia.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003073 - Active preservation of the natural reserve Valli del Mincio.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003171 - Tutela del sito Natura 2000 M.te Lattias in Sardegna.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003052 - Siti Natura 2000 nel Parco del Mont Avic : tutela e fruizione.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003060 - Programma risorgive Fontane Bianche di Lancenigo.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003075 - Tutela di grotte e chiotteri nella gestione di boschi e prati magri.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003106 - GILIA</p>	<p>(agiotoponimo alto medievale presente in più punti della Stagno).</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003170 - Interventi di conservazione e gestione della Palude Brabbia.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003115 - Azioni di conservazione del lupo in sei siti S.I.C. del Parco Regionale dell'Alto Appennino Reggiano.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003165 - Interventi urgenti per salvaguardare habitat steppici in Sardegna.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003152 - Progetto URSUS : tutela della popolazione di orso bruno del Brenta.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003074 - Parco Nazionale Stelvio : Misure urgenti per conservare la natura.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003068 - Recupero ambientale dei siti di interesse comunitario (Bioitaly) inclusi nel Parco Regionale delle Groane.</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/IT/003066 - Interventi nella riserva naturale orientata di Castellaro Lagusello.</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004108 - Riqualificazione della biocenosi in Valvestino-Corno della Marogna</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004132 - Recupero e salvaguardia di habitat minacciati nella Riserva Naturale Tevere-Farfa</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004127 - Risanamento del Massaciuccoli, sito elettivo del tarabuso</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004125 - Ventotene/S. Stefano : esempio di conservazione e sviluppo</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004115 - Azioni di conservazione della faggetta appenninica di <i>Taxus</i> e <i>Ilex</i> e di miglioramento dell'habitat per l'<i>Ursus arctos marsicanus</i></p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004134 - Conservazione e recupero di Foreste alluvionali e di boschi periferiali nel Parco Regionale Lombardo della Valle del Ticino</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004153 - Capraia e Isole Minori della Toscana : tutela della biodiversità</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004097 - Azioni urgenti di conservazione di grandi carnivori nell'Arco Alpino</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004159 - Azioni su Siti NATURA 2000 della Regione Mediterranea</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004140 - Dune di Piscinas-Monte Arcuentu</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/IT/004141 - Conservazione di lupo e orso nei nuovi parchi Centro-Appenninici</p>
--	---	--



1997 - LIFE97 NAT/IT/004089 - N.EC.TO.N (Nuovi ECosistemi sul TOrrente Noce) : Interventi urgenti di rinaturalizzazione nel biotopo La Rocchetta (Trentino, Italia)

1997 - LIFE97 NAT/IT/004145 - Area strategica di Pian delle Faggete : azioni urgenti di tutela

1997 - LIFE97 NAT/IT/004177 - Progetto di conservazione e gestione integrata della Laguna di S'Ena Arrubia (Oristano, Sardegna)

1997 - LIFE97 NAT/IT/004171 - Monitoraggio e gestione delle zone umide inserite in NATURA 2000

1997 - LIFE97 NAT/IT/004163 - Azioni per la conservazione ed il ripristino delle abetaie appenniniche con *Abies alba* e *Picea excelsa* e faggete con *Abies alba*

1997 - LIFE97 NAT/IT/004143 - Conservazione e sviluppo di *Rupicapra ornata* in "Siti NATURA 2000" del Gran Sasso

1998 - LIFE98 NAT/IT/005032 - Lago di Caldaro - un'oasi per gli uccelli migratori nel cuore delle Alpi

1998 - LIFE98 NAT/IT/005075 - Riqualificazione ambientale area delle sorgenti dell'Arno

1998 - LIFE98 NAT/IT/005112 - Azioni integrate a salvaguardia di due Siti NATURA 2000 del Tarvisiano

1998 - LIFE98 NAT/IT/005138 - Riqualificazione di habitat fluviali del Taro vitali per l'avifauna

1998 - LIFE98 NAT/IT/005136 - Beigua : interventi urgenti per habitat prativi prioritari

1998 - LIFE98 NAT/IT/005133 - Pellegrino

1998 - LIFE98 NAT/IT/005130 - Salvaguardia di habitat e siti di nidificazione nel Delta del Po

1998 - LIFE98 NAT/IT/005125 - Tutela della biodiversità nella Valtiberina Toscana

1998 - LIFE98 NAT/IT/005121 - Azioni urgenti di protezione habitat prioritaria nel P. N. del Gargano

1998 - LIFE98 NAT/IT/005117 - Parco della Maremma : gestione degli habitat palustri e dunali

1998 - LIFE98 NAT/IT/005066 - Progetto risorgive dello Stella

1998 - LIFE98 NAT/IT/005114 - Azioni urgenti pro Orso nei SIC del Parco Regionale Sirente-Velino

1998 - LIFE98 NAT/IT/005037 - V. Curone - V. S. Croce : tutela habitat prioritari

1998 - LIFE98 NAT/IT/005095 - Azioni urgenti per la conservazione di

*Pelobates fuscus insubricus*

1998 - LIFE98 NAT/IT/005094 - Tutela degli habitat e delle specie prioritari nei SIC dell'Italia Meridionale

1998 - LIFE98 NAT/IT/005093 - Azioni urgenti di salvaguardia di SIC nel futuro P. N. Gennargentu

1998 - LIFE98 NAT/IT/005089 - Conservazione di foreste nel Parco Naturale Regionale del Conero

1998 - LIFE98 NAT/IT/005053 - Progetto Aspromonte : Tutela e recupero di habitat prioritari minacciati

1998 - LIFE98 NAT/IT/005047 - RI.S.MA. Riqualificazione Ambientale Riserva Naturale Sasso Malascarpa

1998 - LIFE98 NAT/IT/005044 - Gestione naturalistica della Valle del Bitto di Gerola

1999 - LIFE99 NAT/IT/006254 - SWATCH-Sile's Wet Areas Together Conserve How

1999 - LIFE99 NAT/IT/006253 - Palata Menasciutto : gestione e conservazione del bosco igrofilo

1999 - LIFE99 NAT/IT/006260 - Tutela dell'abete bianco nell'Appennino Centro Meridionale (Ila fase)

1999 - LIFE99 NAT/IT/006229 - Monte Labbro e Alta Valle dell'Albegna, Tutela e Gestione

1999 - LIFE99 NAT/IT/006252 - Ripristino foreste alluvionali - Riserva Naturale Naviglio di Melotta

1999 - LIFE99 NAT/IT/006248 - Azioni urgenti di conservazione di alcuni SIC in comune di Foligno

1999 - LIFE99 NAT/IT/006246 - Barene-protezione e recupero con tecniche di ingegneria naturalistica

1999 - LIFE99 NAT/IT/006245 - Bosco Fontana :azioni urgenti di conservazione habitat relitto

1999 - LIFE99 NAT/IT/006237 - Restauro di habitat di prateria nei SIC Monte Gemelli, Monte Guffone

1999 - LIFE99 NAT/IT/006235 - Conservazione e risanamento ambientale del Lago di Alserio

1999 - LIFE99 NAT/IT/006217 - Tutela delle specie vegetali prioritarie delle isole Eolie

1999 - LIFE99 NAT/IT/006279 - Verifica della Rete NATURA 2000 in Italia e modelli di gestione

1999 - LIFE99 NAT/IT/006275 - Protezione di habitat marini e costieri nei SIC del Tirreno Meridionale

1999 - LIFE99 NAT/IT/006271 - Azioni urgenti di conservazione di *Caretta caretta* nelle isole Pelagie

1999 - LIFE99 NAT/IT/006270 - Ripristino e riqualificazione ambientale del biotopo Capo Feto

1999 - LIFE99 NAT/IT/006212 - Biodiversità nella Torbiere d'Iseo, conservazione e gestione

1999 - LIFE99 NAT/IT/006209 - Progetto per la salvaguardia del lupo nel Parco Nazionale del Pollino

1999 - LIFE99 NAT/IT/006189 - Juniper dunes : Ripristino e conservazione SIC Monte Russo

1999 - LIFE99 NAT/IT/006244 - Conservazione dell'Orso Bruno (*Ursus arctos*) nell'Appennino Centrale

2001 - LIFE00 NAT/IT/007147 - Conservazione degli habitat e delle specie del SIC Bosco della Mesola

2001 - LIFE00 NAT/IT/007166 - Progetto integrato 'Trebbia'

2001 - LIFE00 NAT/IT/007131 - Progetto URSUS - seconda fase di tutela per l'orso bruno del Brenta

2001 - LIFE00 NAT/IT/007281 - Progetto NEMOS - riqualificazione ambienti umidi alpini

2001 - LIFE00 NAT/IT/007142 - Miglioramento degli habitat di Uccelli e bonifica di impianti elettrici

2001 - LIFE00 NAT/IT/007159 - Conservazione di Austropotamobius pallipes in due SIC della Lombardia

2001 - LIFE00 NAT/IT/007161 - Paludi di Ostiglia : interventi di salvaguardia dell'avifauna prioritaria

2001 - LIFE00 NAT/IT/007214 - Azioni di conservazione del lupo (*Canis lupus*) in 10 siti SIC di tre Parchi della Regione Emilia-Romagna

2001 - LIFE00 NAT/IT/007266 - Sorgenti petrificanti e prati magri in V.S. Croce e V. Curone

2001 - LIFE00 NAT/IT/007268 - Conservazione di Salmo marmoratus e *Rutilus pigus* nel Fiume Ticino

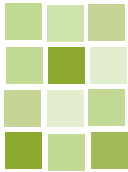
2001 - LIFE00 NAT/IT/007233 - Progetto Pelobates nel Parco Naturale della Valle del Ticino Piemonte

2001 - LIFE00 NAT/IT/007170 - HABIO : Tutela della biodiversità nell'area Calvana-Monteferrato

2001 - LIFE00 NAT/IT/007228 - Conservazione in situ ed ex situ di *Abies nebrodensis* (Lojac) Mattei

2001 - LIFE00 NAT/IT/007215 - Ripristino ecologico e conservazione degli habitat nella Salina del SIC Valli di Comacchio

<p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007216 - Conservazione dei chiroteri e loro ambienti di foraggiamento nella R.N.O. di Onferno nel sito SIC omonimo</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007139 - Chiroteri, habitat calcarei e sorgenti petrificanti nel Parco Campo dei Fiori</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007239 - Conservazione delle praterie montane nell'Appennino Toscano</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007246 - Ripristino della Lanca di Solitario</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007209 - Conservazione e gestione del Biotopo Palude di S. Genuario</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007208 - Azioni urgenti per la tutela del SIC "Laguna di Orbetello"</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/IT/007258 - Gestione integrata di ambiente prealpino-insubrici</p> <p><b>LETTONIE</b></p> <p>2001 - LIFE00 NAT/LV/007124 - Protection and management of two Important Bird Areas of Latvia</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/LV/007127 - Measures to ensure the nature conservation management of Teici Area</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/LV/007134 - Implementation of management plan for Lake Engure Nature Park</p> <p><b>LUXEMBOURG</b></p> <p>1996 - LIFE96 NAT/L/003195 - Conservation de 4 espèces de batraciens au Luxembourg</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/L/006284 - Revalorisation écologique de la Vallée supérieure de l'Alzette</p> <p><b>PAYS-BAS</b></p> <p>1993 - LIFE93 NAT/NL/010700 - Kwelderplan Friesland Buitendijks</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/NL/003010 - Integraal herstelplan Naardermeer</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/NL/004210 - Black Vulture Conservation in a European Network</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/NL/005159 - Restoration plan for the important bird area "Nieuwkoopse Plassen"</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/NL/006282 - Restoration and demonstration project pSCI "De Wieden en De Weerribben"</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/NL/006280 - Restoration programma of the Fochterloërveen raised bog</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/NL/007050 - Biotope</p>	<p>improvement for <i>Crex crex</i> in the brook valley of SPA Drents-Friese Wold</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/NL/007049 - Peat bog restoration programme of the Korenburgerveen</p> <p><b>AUTRICHE</b></p> <p>1995 - LIFE95 NAT/A/000445 - Sicherung von Feuchtgebieten und bedrohten Arten im Mittleren Ennstal</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/A/000399 - Bärenschutzprogramm Österreich</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/A/000768 - Ramsar Management March-Thaya Auen</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/A/003226 - Feuchtgebietsmanagement im Oberen Waldviertel.</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/A/004117 - Wildnisgebiet Dürrenstein/Niederösterreich</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/A/004207 - Hörfeld-Moor (Kärnten-Steiermark)</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/A/005417 - Nationalpark Thayatal / Niederösterreich</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/A/005422 - Gewässervernetzung und Lebensraummanagement Donauauen</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/A/005420 - Wildflußgebiet Lafnitztal</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/A/005423 - Wasserhaushalt Naturschutzgebiet Rheindelta</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/A/005418 - Pannonische Sanddünen</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/A/005413 - Wasserwelt March-Thaya-Auen</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/A/006055 - Auenverbund Obere Drau (Kärnten)</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/A/006054 - Lebensraum Huchen</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/A/005916 - Das Wengermoor-Projekt</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/A/005915 - Management von Naturwäldern im Nationalpark Kalkalpen</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/A/007051 - Auenmanagement Theiss</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/A/007053 - Wildflusslandschaft Tiroler Lech</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/A/007055 - Schütt-Dobratsch</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/A/007069 - Lebensraumsicherung fuer Myosotis rehsteineri in Bregenz</p> <p><b>PORTUGAL</b></p> <p>1992 - LIFE92 NAT/P/014200 - Montado do Urzal - Parque Natural da</p>	<p>Madeira</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/P/013900 - Primeira fase do conservação da avifauna das zonas estepicas de Castro Verde</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/P/014100 - Restabelecimento e Manutenção dos Pauis do Baixo Mondego</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/P/014000 - Preservação e valorização do patrimonio natural do troço médio do vale do Guadiana</p> <p>1993 - LIFE93 NAT/P/011600 - Conhecimento e gestão do Patrimonio Natural de Portugal</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/P/001049 - Inventário e cartografia da vegetação natural dos Açores de interesse comunitário</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/P/001032 - Conservação do Priolo</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/P/001052 - Medidas urgentes para a conservação e recuperação de espécies e habitats de grande interesse comunitário no arquipélago da Madeira</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/P/001055 - Conservação do lobo em Portugal</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/P/001058 - Conservação do Lince Ibérico</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/P/001043 - Habitats naturais e de espécies da flora de Portugal (Continente)</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/P/000178 - Primeira fase do conservação da avifauna das zonas estepicas de Castro Verde (II)</p> <p>1995 - LIFE94 NAT/P/001034 - Conservação das comunidades e habitats de aves marinhas dos Açores</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/P/000125 - Medidas para a Recuperação do Habitat Terrestre da Deserta Grande</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/P/000137 - Novas Tecnologias Aplicadas à Conservação da Natureza do Vale do Guadiana (Região de Mértola)</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/P/003019 - Projecto de apoio à conservação da tartaruga marinha <i>Caretta caretta</i> no Atlântico Norte</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/P/003022 - Estudo e Conservação do Património Natural dos Açores</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/P/004082 - Medidas de gestão e de conservação da floresta laurissilva da Madeira (código 45.62)</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/P/004075 - Uma estratégia de conservação para o</p>
---	---	---



Saramugo (*Anaeypris hispanica*)  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005236 - Recuperação de espécies e habitats prioritários da Madeira  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005235 - Rede NATURA 2000 na Península de Setúbal/Sado  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005234 - Conservação de quatro espécies raras no pSIC (Valongo)  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005239 - Moluscos Terrestres do Porto Santo e Ilhéus Adjacentes  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005229 - *Asphodelus bento* - rainhae - medidas de conservação e gestão  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005267 - Projecto Porphyrio - Reintrodução do Caimão no Baixo Mondego  
 1998 - LIFE98 NAT/P/005275 - Gestão integrada de zonas costeiras e marinhas nos Açores  
 1999 - LIFE99 NAT/P/006431 - Conservação de espécies vegetais prioritárias e raras da Madeira  
 1999 - LIFE99 NAT/P/006432 - Projecto para a conservação dos Cetáceos no Arquipélago da Madeira  
 1999 - LIFE99 NAT/P/006436 - Recuperação da Floresta Laurisilva nas Funduras  
 1999 - LIFE99 NAT/P/006439 - Recuperação dos habitats naturais do vale do Rio Gerês  
 1999 - LIFE99 NAT/P/006441 - Montados do Sítio de Cabeção : gestão de Habitats e Espécies  
 1999 - LIFE99 NAT/P/006423 - Recuperação do habitat e das presas de *Lynx pardinus* na Serra da Malcata  
 2001 - LIFE00 NAT/P/007097 - Conservação da Freira da Madeira através da recuperação do seu habitat  
 2001 - LIFE00 NAT/P/007100 - ZPE do Estuário do Tejo - Recuperação de Santuários da Avifauna  
 2001 - LIFE00 NAT/P/007085 - Palustris - Gestão da Zona Especial de Conservação do Paul de Arzila  
 2001 - LIFE00 NAT/P/007088 - Conservação das populações de aves das salinas do Estuário do Sado

**ROUMANIE**  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006391 - Conservation of an Euro-siberian wood with oak (*Quercus robur*)  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006404 - "In situ"

conservation of the Romanian Meadow Viper (*Vipera ursinii*)  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006394 - Conservation of the Natural Wet Habitat "The Bogs of Satchinez"  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006411 - Habitat conservation in the Bucegi National Park/Romania  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006400 - Integrated Management plan for the "Small Island of Braila"  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006429 - Survival of *Romanychthys valsanicola*  
 1999 - LIFE99 NAT/RO/006435 - Enhancement of Piatra Craiului National Park  
 2001 - LIFE00 NAT/RO/007194 - Conservation of the dolphins from the Romanian Black Sea waters  
 2001 - LIFE00 NAT/RO/007174 - Functional Ecological Network in central Transylvania Plain  
 2001 - LIFE00 NAT/RO/007171 - Iron Gates National Park - habitat conservation and management  
 2001 - LIFE00 NAT/RO/007187 - Conservation program for Bat's Underground Habitats in SW Carpathians

**SLOVÉNIE**

2001 - LIFE00 NAT/SLO/007223 - Management plan and urgent actions for Veternik and Oslica high dry meadows  
 2001 - LIFE00 NAT/SLO/007231 - Peatbogs in Triglav National Park  
 2001 - LIFE00 NAT/SLO/007226 - Restoring and conserving habitats and birds in Skocjanski Zatok N.R.

**FINLANDE**

1995 - LIFE95 NAT/FIN/000102 - Protection of bilberry and fern western taiga habitats and their associated species (White-backed woodpecker)  
 1995 - LIFE95 NAT/FIN/000097 - Protecting flying squirrel habitats in the Nuukio area  
 1995 - LIFE95 NAT/FIN/000156 - Conservation of Liminganlahti wetland  
 1995 - LIFE95 NAT/FIN/000147 - Saimaa ringed seal management plan in Lake Pihlajavesi  
 1995 - LIFE95 NAT/FIN/000099 - Merikotkan (*Haliaetus albicilla*) nykyisten ja potentiaalisten pesimäympäristöjen säilyttäminen  
 1996 - LIFE96 NAT/FIN/003025 -

Restoration of active raised bogs, aapamires and bog woodland in Natura 2000 sites  
 1996 - LIFE96 NAT/FIN/003026 - Protection of old-growth forests in Kuusamo area  
 1996 - LIFE96 NAT/FIN/003028 - Biodiversity management in Natura 2000-areas of the Yyteri Peninsula  
 1996 - LIFE96 NAT/FIN/003027 - Restoration of grasslands and pastures in Archipelago National Park and Biosphere Reserve  
 1996 - LIFE96 NAT/FIN/003023 - Rahja archipelago  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004098 - Suomen kiljuhanhipopulaatioiden (*Anser erythropus*) suojelu  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004095 - Protection of aapa-mires in Lapland and Ostrobothnia  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004110 - Quark Archipelago  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004102 - Conservation and Management of the Porvoonjoki Estuary - Stenböle Natura 2000 Area  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004105 - Viikki-Vanhankaupunginlahti ; Lintuparatiisi keskellä Helsingissä  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004086 - Restoration of fluvial ecosystems containing pearl mussels  
 1997 - LIFE97 NAT/FIN/004090 - Biologisk mångfald : " Återskapande och vård av lövängar, Åland"  
 1998 - LIFE98 NAT/FIN/005325 - Metsäpeuran (*Rangifer tarandus fennicus*) rotupuhtauden turvaaminen  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006276 - Integration of protection and usages of bird areas in Lapland  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006267 - Conservation of Yllas-Aakenus Western Taiga Forest Area in Lapland  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006268 - Combining protection with other forms of land use in the boreal forests of the Syöte  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006251 - Protection of Taiga and Freshwater Ecosystems in Central Finland  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006278 - Management of the most precious wetlands in SW Finland  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006272 - Conservation and management of boreal groves  
 1999 - LIFE99 NAT/FIN/006247 -

<p>Deciduous Western Taiga and Herb-rich Forests in Pohjois-Savo</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/FIN/007059 - Conservation of <i>Cyripedium calceolus</i> and <i>Saxifraga hirculus</i> in Northern Finland</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/FIN/007067 - Restoration and management of meadows in Finland, Sweden and Estonia</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/FIN/007062 - Pohjois-Karjalan lehdot, tikkametsät ja luonnonmetsät</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/FIN/007060 - Protection and usage of aapa mires with a rich avifauna</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/FIN/007061 - Siikalahden arvokkaan lintujärven suojelu ja hoito</p> <p><b>SUÈDE</b></p> <p>1995 - LIFE95 NAT/S/000507 - Mire Protection Plan for Sweden : land purchase for 17 of the sites that will be protected as nature reserves</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/S/000517 - White-backed woodpecker landscapes and new nature reserves</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/S/003185 - Protection and restoration of parts of Stora Alvaret</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/S/003189 - Nya naturreservat i Gagnefs kommun</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/S/003182 - Protection of Western Taiga in Sweden</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/S/004200 - Protection of Western Taiga, Grossjöberget in Bollnäs</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/S/004201 - Protection of forests and mires in Sweden</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/S/004204 - Preservation of the beetle, <i>Osmoderma eremita</i> in Sweden</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/S/005369 - Protection of western taiga in Svealand and Götaland</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/S/005371 - Preservation of the Arctic Fox, <i>Alopex lagopus</i>, in Sweden and Finland</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/S/005370 - Protection of deciduous forests in northern Götaland</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/S/005367 - Protection of western taiga in Norrland</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/S/005366 - Protection of western taiga in Bergslagen</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/S/006359 - Protection of Aapa mires in the county of Norrbotten</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/S/006355 -</p>	<p>Restoration of lake Östen a wetland of international importance for migrating birds</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/S/006348 - Forest and flora influenced by Jämtland's limestone bedrock</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/S/007118 - Restaurering av alvarmiljöer på Stora Karlsö</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/S/007117 - Strandängar och Våtmarker i det Öländska odlingslandskapet</p> <p><b>GRANDE-BRETAGNE</b></p> <p>1992 - LIFE92 NAT/UK/013400 - Conservation of Scottish lowland raised bogs</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/UK/013300 - Protection and management of lowland heathland in Dorset</p> <p>1992 - LIFE92 NAT/UK/013200 - The management and protection of the Breckland</p> <p>1993 - LIFE93 NAT/UK/010100 - Restoration of Redgrave and South Lopham Fen</p> <p>1993 - LIFE93 NAT/UK/011700 - Preparation of actions plans for the recovery of globally threatened bird species in Europe and implementation of protection measures for the Corncrake</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/UK/000850 - The conservation of Orford Ness – a 16 km long vegetated shingle spit with saltmarsh, lagoons and grassland</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/UK/000802 - Conservation of active blanket bog in Scotland and northern Ireland</p> <p>1994 - LIFE94 NAT/UK/000580 - Scotland's Caledonian forest</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/UK/000826 - Conservation management of priority upland habitats through grazing : guidance on management of upland Natura 2000 sites</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/UK/000824 - South Pennine Moors - An Integrated Management Strategy and Conservation Action Programme</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/UK/000821 - Integrating monitoring with management planning : a demonstration of good practice on Natura 2000 sites in Wales</p> <p>1995 - LIFE95 NAT/UK/000832 - Conservation and re-establishment of Southern Atlantic wet heaths with <i>Erica ciliaris</i> and <i>Erica tetralix</i> and dry coastal heaths with <i>Erica</i></p>	<p>1995 - LIFE95 NAT/UK/000818 - A Conservation Strategy for the Sand Dunes of the Sefton Coast, North West England</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/UK/003055 - To develop and promote the necessary conservation measures for UK marine SACs</p> <p>1996 - LIFE96 NAT/UK/003057 - Urgent action for the Bittern (<i>Botaurus stellaris</i>) in the UK</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/UK/004245 - Wild Ness : the conservation of Orford Ness,</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/UK/004244 - Restoration of Atlantic Oakwoods</p> <p>1997 - LIFE97 NAT/UK/004242 - Securing Natura 2000 objectives in the New Forest</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/UK/005432 - The Border Mires - Active Blanket Bog Rehabilitation Project</p> <p>1998 - LIFE98 NAT/UK/005431 - Wet Woods Restoration Project</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/UK/006086 - Conserving saline lagoons and their birds on ten Natura 2000 sites in England</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/UK/006088 - Safeguarding Natura 2000 Rivers in the UK</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/UK/006094 - The lowland limestone pavement rehabilitation project</p> <p>1999 - LIFE99 NAT/UK/006081 - Living with the sea : managing Natura 2000 sites on dynamic coastlines</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/UK/007079 - Combatting urban pressures degrading European heathlands in Dorset</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/UK/007078 - Restoration of Scottish raised bogs</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/UK/007075 - Restoring active blanket bog of European importance in North Scotland</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/UK/007074 - Woodland Habitat Restoration : Core sites for a forest habitat network</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/UK/007071 - Improving the management of Salisbury Plain Natura 2000 sites</p> <p>2001 - LIFE00 NAT/UK/007073 - Mink control to protect important birds in SPAs in the Western Isles</p>
--	---	---

**Nom** Instrument financier pour l'environnement (LIFE)

**Type d'intervention** cofinancement d'actions en faveur de l'environnement dans la Communauté, dans les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne et dans certains pays tiers.

LIFE est composé de trois volets thématiques : "**LIFE-Nature**", "**LIFE-Environnement**" et "**LIFE - Pays tiers**".

### Objectifs

- > dans une perspective de développement durable dans l'Union européenne, contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour de la politique et de la législation communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- > explorer de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux de dimension communautaire.

**Bénéficiaires** toute personne physique ou morale, à condition que les projets financés répondent aux critères généraux suivants :

- > correspondre aux priorités établies au niveau communautaire et contribuer aux objectifs précités ;
- > être présentés par des participants fiables du point de vue financier et technique ;
- > être réalisables en termes techniques, de calendrier, de budget et offrir un bon rapport coûts/avantages.

### Types de projets

- > Sont éligibles à LIFE-Nature les **projets de conservation de la nature** qui contribuent à maintenir ou à rétablir les habitats naturels et/ou les populations d'espèces dans un état de conservation favorable au sens de la Directive 92/43/CEE.
- > Sont éligibles à LIFE-Environnement les **projets de démonstration** qui intègrent des considérations relatives à l'environnement et au développement durable dans la gestion du territoire, qui promeuvent la gestion durable des eaux et des déchets ou qui minimisent les incidences environnementales des activités économiques. Cinq champs d'intervention sont privilégiés : aménagement et mise en valeur du territoire, gestion de l'eau, incidence des activités économiques, gestion des déchets, politique de produit intégrée.
- > Sont éligibles à LIFE - Pays tiers les **projets d'assistance technique** qui
  - présentent un intérêt pour la Communauté, notamment par leur contribution à la mise en œuvre des orientations et des accords régionaux et internationaux ;
  - favorisent le développement durable au niveau international, national ou régional ;
  - apportent des solutions à des problèmes environnementaux importants dans la région et le domaine concernés.

**Mise en œuvre** les États membres ou les pays tiers transmettent à la Commission les propositions de projets à cofinancer. La Commission fixe annuellement la date de transmission des propositions et statue sur celles-ci. Elle assure le contrôle des financements et le suivi de la mise en œuvre des actions LIFE. Des mesures d'accompagnement permettent d'assurer un monitoring des projets sur le terrain et, dans le cas de LIFE-Nature, d'encourager certaines formes de coopération entre projets similaires (mesure "Co-op").

**Durée de l'intervention** 5 ans (2000-2004).

**Dotation de source communautaire** environ 638 millions EUR répartis comme suit : 300 millions EUR à LIFE-Nature, 300 millions EUR à LIFE-Environnement et 38 millions EUR à LIFE - Pays tiers.

### Contact

Commission européenne - Direction générale Environnement  
Unité LIFE - BU-9 02/1 - 200 rue de la Loi - B-1049 Bruxelles - Fax : +32 2 296 95 56 -  
Web : <http://europa.eu.int/comm/life/home.htm>